

Juin | 2014

Etude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite à Ouagadougou, Burkina Faso

Rapport Final

Charles HOUNMENO, Ph.D.

Consultant International pour l'étude

E-mail: chounmenou@yahoo.fr

Zakaliyat BONKOUNGOU

Sociologue-démographe, Consultant National pour l'étude

E-mail: zakaliyat@yahoo.fr



En collaboration avec



Avec le soutien financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Table des matières

Remerciements	1
Résumé Exécutif.....	3
Liste des sigles et abbréviations.....	5
Liste des tableaux, figures et graphiques	7

Introduction..... 11

1. Méthodologie de la recherche..... 15

1.1 Définition des concepts 16

1.2. Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage 20

1.2.1. Délimitation du cadre de l'étude20

1.2.2 Echantillonnage.....22

1.3. Etapes de mise en œuvre de l'étude 23

1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage23

1.3.2 Techniques de collecte des données25

1.3.3 Formation des agents enquêteurs.....25

1.3.4 Collecte des données26

1.3.5 Traitement et analyse des données.....27

1.3.6 Difficultés rencontrées28

1.3.7 Limites de l'étude28

2. Caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineures..... 31

2.1 Profil des mineures en situation de prostitution..... 32

2.1.1 Age des mineures33

2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures33

2.1.3 Situation matrimoniale des mineures35

2.1.4 Activité principale des mineures35

2.1.5 Environnement familial38

2.2 Pratique de la prostitution par les mineures 41

2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel.....41

2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution.....42

2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire.....43

2.2.4 Nombre de clients pour une semaine ordinaire.....43

2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire45

2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire.....45

2.2.7 Périodes de prostitution46

2.2.8 Contreparties reçues par les mineures.....47

2.2.9 Stratégies de contact avec les clients50

2.2.10 Lieux des passes.....51

2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution 52

2.3.1 Situations sociales vécues avant l'entrée dans la prostitution.....52

2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de la prostitution.....55

2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés 56

2.5. Profil et rémunération des intermédiaires dans la prostitution des mineures	57
2.5.1 Caractéristiques des intermédiaires dans la prostitution des mineures	57
2.5.2 Analyse des perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution	59
3. Mobilité des mineures en situation de prostitution.....	63
3.1 Lieux d'origine et de résidence des mineures en situation de prostitution	65
3.2 Caractéristiques des sites de prostitution et mobilité des mineures.....	67
3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de résidence des mineures.....	70
3.3.1 L'âge au premier départ de la famille.....	70
3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence	71
3.4 Caractéristiques des intermédiaires dans la migration de mineures.....	73
3.5 Analyse des liens entre mobilité et situation de prostitution des mineures.....	74
4. Santé et Sécurité des mineures en situation de prostitution	75
4.1 Perceptions par les mineures des risques et conséquences de la prostitution	77
4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention et protection	78
4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protection.....	86
4.3.1 Les violences subies par les mineures	86
4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes.....	87
5. Perceptions par les mineures de voies de sortie de la prostitution	89
5.1 Perceptions des ressources d'assistance des mineures en situation de prostitution	90
5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution.....	91
6. Réponse nationale à la prostitution des filles mineures.....	95
6.1 Contexte juridique et institutionnel de l'étude.....	96
6.1.1 Le cadre juridique international	96
6.1.2 Le cadre juridique national	97
6.1.3. Cadre institutionnel	99
6.2. Programmes et interventions organisationnels	100
6.2.1 Caractéristiques des structures intervenant dans la protection des mineurs.....	96
6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs.....	100
6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs.....	109
Recommandations	111
Conclusion	117
Références bibliographiques.....	117
Annexes.....	118

Remerciements

Cette étude ainsi que celles réalisées au Bénin et au Niger apportent une nouvelle lumière sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite en Afrique de l’Ouest. Elles ont été réalisées dans le cadre du Programme Afrique Contre la Traite et l’Exploitation Sexuelle des enfants (PACTES) mis en œuvre par ECPAT France et ECPAT Luxembourg en collaboration avec leurs partenaires dans les trois pays.

Nous remercions Madame Eléonore Chiossone et le bureau de coordination régionale d’ECPAT France et ECPAT Luxembourg à Ouagadougou à travers sa Directrice Fatoumata Alfa Cissé et son chargé de projet Karim Sankara pour leur appui constant et leur disponibilité tout au long du processus de réalisation de cette étude. Nous exprimons notre gratitude à tous les représentants d’institutions et d’organisations qui se sont rendus disponibles pour les entretiens dans les trois pays, de même qu’à tous les autorités et représentants d’institutions et associations qui ont participé aux ateliers de cadrage et de validation. Nos remerciements vont également à l’endroit des mineurs anonymes et les intermédiaires intervenant dans la prostitution des mineurs qui ont participé à ces études.

Nous exprimons enfin notre reconnaissance aux personnels de terrain (agents enquêteurs, chefs d’équipe, superviseurs), de traitement des données (agents de codification et de saisie), aux consultants nationaux et à tous les autres collaborateurs qui ont contribué à la réalisation des trois études.

L’équipe de consultation
Charles HOUNMENO, Ph.D.
Zakaliyat BONKOUNGOU

Résumé Exécutif

Dans le cadre de la lutte contre la prostitution des mineurs, ECPAT France et ECPAT Luxembourg, avec leurs partenaires régionaux, ont commandité trois études dans les villes de Malanville et Djougou au Bénin, Ouagadougou au Burkina Faso et Niamey au Niger. L'objectif principal de ces études est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité des enfants et leur situation de prostitution afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) dans chacun des trois pays. La méthodologie utilisée est composée d'une démarche à la fois qualitative et quantitative. Au total, 243 filles mineures en situation de prostitution ont été enquêtées au Burkina Faso. Des responsables de 12 structures ont participé à cette enquête à travers des entretiens.

La mobilité des mineures en situation de prostitution a été explorée à travers quatre points : les lieux d'origine et de résidence des enquêtées, les caractéristiques des sites de prostitution, les principales raisons de changement de lieu de résidence des mineures et l'analyse des liens entre la mobilité et la situation de prostitution des mineurs. 6 mineures enquêtées sur 10 sont des ressortissantes autochtones contre 3 sur 10 qui proviennent du Nigeria. La tendance des résultats suggère que la mobilité parmi les mineures ressortissantes du Nigeria est liée à la pratique de la prostitution sous l'emprise de proxénètes nigériens en réseaux organisés qui les font venir du Nigeria pour les forcer à la prostitution. Les mineures de 6 autres pays de l'Afrique de l'Ouest sont représentées dans une proportion de moins de 10%. Les communes de résidence des enquêtées avant de venir dans la ville de Ouagadougou se trouvent aussi bien au Burkina Faso (environ 15) que hors des frontières nationales, dans des villes situées dans 5 autres pays de l'Afrique de l'Ouest. En outre, à peine plus d'1 mineure sur 10 a offert des services dans au moins une autre ville du pays et 1 mineure sur 15 dans un autre pays avant Ouagadougou. Ces résultats démontrent que la prostitution, bien que liée à la mobilité, n'est pas en général la cause du déplacement des mineures. Ils interpellent également sur le fait que les réseaux criminels organisés ne sont pas les principaux acteurs dans le phénomène.

Les motivations principales qui sous-tendent la mobilité des mineures en situation de prostitution ne sont donc pas initialement liées à la prostitution mais plutôt à la recherche d'opportunités économiques. En effet, la recherche de travail est la principale raison de la migration de plus de 4 mineures sur 10 à Ouagadougou. La proportion de mineures ayant migré pour chercher du travail (42%) est renforcée par celle des mineures ayant suivi des tierces personnes qui leur ont promis du travail (23%). 4 mineures sur 10 ignorent l'identité des intermédiaires qui les ont amenées à Ouagadougou. Ces données sembleraient révéler que les enquêtées qui ont bénéficié de l'appui d'intermédiaires pour arriver à Ouagadougou ont été victimes de réseaux de traite.

Divers facteurs de vulnérabilité ont influencé l'entrée en prostitution des mineures enquêtées, dont les facteurs relatifs à la famille (séparation ou désengagement des parents), les grossesses non désirées, les abus sexuels, le confiage, le mariage précoce/forcé, etc. La proportion des mineures vivant séparées de leurs parents biologiques au moment de l'enquête (plus de 90% des mineures) est très élevée. 8 mineures en situation de prostitution sur 10 se sont séparées de leur

famille avant leurs 12 ans contre 2 mineures sur 10 qui n'ont jamais quitté leur famille. Cette séparation précoce pourrait être considérée comme un facteur important de vulnérabilité des mineures à la traite et à l'exploitation sexuelle. Ainsi, très tôt, bon nombre des enquêtées ont été placées dans des familles (confiage, placement comme « petites bonnes », etc.) qui les ont contraint à chercher seules les ressources nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins. De plus, la période d'avant l'âge de 12 ans, dans le cas où la mineure est séparée de sa famille, est une période où elle peut être très vulnérable aux abus et exploitations sexuels.

A l'instar des facteurs de vulnérabilité, plusieurs raisons sous-tendent la poursuite de la pratique de la prostitution. Si le soutien économique aux parents constitue la principale raison pour le plus grand nombre d'enquêtées (34,2%), l'acquisition de biens non essentiels (téléphones, ordinateurs, etc.) est mentionné par 32,5% des mineures enquêtées, ce qui remet en cause les représentations de prostitution des mineurs comme prostitution de survie.

Par rapport à leur santé, la quasi-totalité des enquêtées a conscience des divers risques liés à la pratique de la prostitution. Cela semble se refléter dans la grande proportion qui se protège toujours lors des rapports sexuels (plus de 9 enquêtées sur 10) et qui ont fait le test de VIH (plus de 8 enquêtées sur 10). Ces données semblent refléter la conjugaison des efforts menés par l'État burkinabè, les ONG et les partenaires techniques et financiers au cours des 15 dernières années pour lutter contre le SIDA. En effet, selon l'ONUSIDA, la prévalence (nombre de personnes atteintes) du VIH chez les adultes de 15 à 49 ans au Burkina Faso est passée de 7% en 1997 à 1% en 2012.¹

Bien que l'arsenal juridique du Burkina Faso en matière de protection des enfants soit bien fourni, son application par rapport aux enfants victimes de prostitution pose problème. En dehors des dispositions légales, la présente étude a également exploré les activités et contributions des structures institutionnelles et organisationnelles par rapport à la protection des mineurs victimes d'exploitation sexuelle en général et de la prostitution en particulier. Les activités menées par la quasi-totalité de ces structures dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes d'exploitation sexuelle sont principalement le plaidoyer, la sensibilisation, l'éducation et l'assistance médicale. Mais il manque dans ces structures des services d'écoute et d'accompagnement, essentiels à la réinsertion.

Les résultats obtenus ont des implications pour les structures intervenant dans la protection des enfants afin de développer des programmes répondant mieux aux besoins des mineurs en situation de prostitution. De même, ces résultats attirent l'attention des décideurs des sphères exécutives, judiciaires et législatives sur la nécessité d'initier une politique sociale prenant en compte les besoins socioéconomiques de cette population vulnérable. Dans cette direction, bon nombre de recommandations découlant de l'étude ont été faites afin de prévenir le phénomène, protéger les mineurs victimes et renforcer le cadre juridique et la coopération entre les structures.

¹ Voir ONUSIDA (2012), *Estimations VIH et SIDA*. <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/burkinafaso/>.

Liste des sigles et abréviations

ABSE	Association Burkinabè pour la Survie de l'Enfance
ADEP	Association D'appui et d'Eveil Pugsada
AFAFSI	Association des Femmes Africaines Face au Sida
ATUJB	Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabè
BIT	Bureau International du Travail
CBDF	Coalition Burkinabè pour les Droits des Femmes
CERFI	Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamiques
CICDOC	Centre d'Information, de Conseil et de Documentation sur le Sida et la tuberculose
CIJER	Coalition des Intervenants auprès des Jeunes et Enfants vivant en Rue
CNSPDE	Conseil National pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant
COBUFADE	Coalition Burkinabè pour les Droits de l'Enfant
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes
ESEC	Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMAC	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire
PvVIH	Personne vivant avec le Virus Immunodéficience acquis
QCM	Question à Choix Multiples
RAJS	Réseau Africain Jeunesse, Santé et Développement au Burkina Faso
RSDPF	Réseau Solidarité, Droit et Protection de la Fille
SIP	Réseau Services Institutionnels de Protection des enfants
SP/CNLS-IST	Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
TDH	Terre des Hommes
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux, figures et graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition (%) des enquêtées de Ouagadougou selon les critères de sélection.....	23
Tableau 2: Répartition des mineures de Ouagadougou en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques	32
Tableau 3: Répartition (%) selon le niveau d'éducation scolaire et la nationalité.....	35
Tableau 4 Répartition (%) des mineures selon l'activité principale et la nationalité.....	37
Tableau 5: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement familial actuel	39
Tableau 6: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel.....	41
Tableau 7: Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé dans la prostitution et l'âge.....	42
Tableau 8: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.	44
Tableau 9: Répartition des mineures (%) par rapport à la période habituelle de prostitution	46
Tableau 10 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel	47
Tableau 11 : Répartition (%) des mineures sur la base d'une estimation financière des contreparties reçues en service, nature ou faveur.....	48
Tableau 12 : Estimation de gain des mineures en situation de prostitution à plein temps	48
Tableau 13 : Répartition (%) des mineures selon les stratégies utilisées pour trouver des clients.....	50
Tableau 14 : Répartition (en %) des mineures selon les lieux habituels de rencontre avec les clients potentiels.....	51
Tableau 15 : Répartition (en %) des mineures selon les situations sociales vécues avant d'être en situation de prostitution	54
Tableau 16 : Répartition (en %) des mineures selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution.....	55
Tableau 17 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les actes sexuels pratiqués et quelques caractéristiques des clients.....	56
Tableau 18 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les caractéristiques de leurs intermédiaires	58
Tableau 19: Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon la nationalité.....	65
Tableau 20: Répartition spatiale des mineures en situation de prostitution selon leur arrondissement de résidence	68
Tableau 21 : Répartition (%) des mineures selon le changement ou non de résidence au cours des 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille	71
Tableau 22 : Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville actuelle.....	71
Tableau 23 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon leur situation de confiage et leur changement de résidence au cours des six dernières années	72
Tableau 24 : Répartition des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration	73

Tableau 25: Répartition des mineures en situation de prostitution selon leur mobilité pour offrir leurs services sexuels	74
Tableau 26 Répartition des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de risques sanitaires et autres liés à la prostitution.....	77
Tableau 27 : Répartition des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST.....	78
Tableau 28 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon les raisons de la non utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients.....	79
Tableau 29 : Répartition des enquêtées selon leur connaissance des lieux où l'on peut se procurer des préservatifs.....	79
Tableau 30 : Répartition des mineures selon les stratégies d'obtention de préservatifs	80
Tableau 31 : Répartition des mineures ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux.....	81
Tableau 32 : Répartition des mineures qui utilisent une méthode contraceptive autre que le préservatif selon la fréquence d'utilisation.....	82
Tableau 33 : Répartition des mineures ayant fait leur test de dépistage du VIH/SIDA en fonction de la période du test	83
Tableau 34 : Répartition de mineures n'ayant pas fait le test de dépistage du VIH/SIDA en fonction des raisons évoquées.....	83
Tableau 35 : Statut de scolarisation et test de VIH	84
Tableau 36 : Répartition des mineures selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de leurs clients	86
Tableau 37 : Proportion des mineures ayant été victimes de violence de la part des membres de leur communauté	86
Tableau 38 : Répartition des mineures selon le recours en cas de violence subies lors des passes sexuelles	87
Tableau 39 : Répartition des mineures ayant eu de contacts avec des structures de protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures.	90
Tableau 40 : Répartition des mineures en situation de prostitution selon les voies de sortie du travail de sexe.....	92
Tableau 41 : Répartition des enquêtées membres d'une association selon les activités menées par leurs associations d'appartenance.....	93
Tableau 42 : Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'ESEC.....	102

Liste des graphiques

Graphique 1: Répartition des enquêtées selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire pour l'ensemble des deux villes.....	34
Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et le statut de scolarisation	40
Graphique 3: Répartition des mineures selon qu'elles utilisent des méthodes contraceptives autres que le préservatif	82
Graphique 4: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur intention d'abandonner la prostitution	91
Graphique 5: Répartition (%) des types de violences/exploitation sexuelle contre les enfants pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions.....	101
Graphique 6: Répartition des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités	104

Graphique 7: Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent	104
Graphique 8: Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection des enfants réalisés	105
Graphique 9: Répartition (%) des ONG selon les types d'interventions exécutées.....	105
Graphique 10: Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle.....	106
Graphique 11: Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures.....	107

Liste des figures

Figure 1: Carte administrative de la ville de Ouagadougou	21
Figure 2: Lieux de provenance (pays) des filles mineures en situation de prostitution à Ouagadougou.....	66
Figure3: Importance des arrondissements dans le phénomène de prostitution	69

Introduction

Le premier Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC), tenu à Stockholm (Suède) en 1996, a suscité une prise de conscience globale sur ce problème. Il a marqué la première reconnaissance par 122 pays de l'existence de ce phénomène. Les représentants des gouvernements de ces pays, les agences des Nations Unies, les ONG et les jeunes présents à Stockholm en 1996 ont adopté à l'unanimité une *Déclaration* et un *Programme d'Action*, et se sont engagés à participer à un partenariat mondial pour lutter contre l'ESEC.

Depuis 1996, de nombreux acteurs dans le monde ont concentré leurs efforts autour de la *Déclaration* et du *Programme d'Action*, et plus d'entités gouvernementales et non-gouvernementales se sont unies pour défendre le droit des enfants à être protégés contre l'exploitation sexuelle. Cette alliance globale, renforcée par le Second Congrès Mondial tenu à Yokohama (Japon) en 2001 et le Troisième Congrès Mondial qui a eu lieu en novembre 2008 à Rio (Brésil), a fait des progrès en améliorant la protection des enfants contre l'ESEC. Cependant, la sophistication croissante des ressources disponibles pour ceux qui cherchent à exploiter les enfants rend la tâche de protection des enfants plus difficile.

En effet, bien que l'ESEC se retrouve dans presque tous les pays du monde, il est difficile de disposer de statistiques fiables, non seulement de par le caractère clandestin du phénomène, mais aussi de par l'inexistence de méthodes de mesure communes pour en déterminer l'ampleur. D'après des estimations mondiales récentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur les 12,3 millions de personnes victimes du travail forcé, 1,39 million sont victimes d'ESEC dont 40 à 50 % d'entre elles sont des enfants (OIT, 2005). Selon une étude de l'UNICEF réalisée en 2008, aujourd'hui, aucun pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ne peut prétendre être épargné

par le problème de l'exploitation sexuelle des enfants.² Mais les données statistiques sur le nombre d'enfants victimes de cette forme d'exploitation sont insuffisantes et de ce fait, les moyens mis en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène restent limités et de portée relative dans tous ces pays.

A l'instar des grandes villes, le phénomène de prostitution des mineures est une réalité à Ouagadougou, où il apparaît sous de multiples facettes. Cette pratique touche les filles de différentes catégories socio-professionnelles, que ce soit des élèves ou non, des apprenties, des petites vendeuses de rue, des serveuses ou des clientes dans les bars et maquis ou encore des domestiques, peu importe leurs régions d'origine. Ces filles mineures se retrouvent à tous les endroits où il leur est possible de trouver des « clients » : débits de boissons, abords de marchés, abords de lycées, boîtes de nuits, hôtels, restaurants, vidéo clubs, etc.

Du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou apparaît comme un carrefour où plusieurs activités liées à la pratique de la prostitution peuvent être menées. Elle devient ainsi une ville d'origine, de destination et de transit de la mobilité des mineurs. En effet, Ouagadougou alimente le marché local voire international de la prostitution où toute forme de transaction peut apparaître avec des acteurs multiformes tels que les travailleuses du sexe (adultes) et les filles mineures en situation de prostitution ainsi que les intermédiaires et les clients de diverses catégories. Ensuite, la ville agit comme un lieu de chute où des filles de

²UNICEF, «*Exploitation et abus sexuels des enfants. En Afrique de L'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)*», 2008. Cette analyse de situation a été réalisée dans le cadre de la préparation au 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui se tiendra à Rio, du 25 au 28 novembre 2008.

diverses origines géographiques arrivent dans le seul but de gagner de l'argent. Enfin, en passant par Ouagadougou, les filles en situation de prostitution se préparent pour une autre destination où elles migrent pour la recherche d'un mieux-être.

La migration des mineurs filles et garçon, est un phénomène très ancien, répandu et enraciné dans l'histoire et la sociologie du quotidien du Burkina Faso et de ses populations. Mais ces dernières années, l'évolution du phénomène dans son ampleur, la précocité des mineurs concernés ou encore l'importance du nombre de filles migrantes, a fait du manque de protection de ces migrants l'une des préoccupations principales des institutions nationales et internationales et des organisations de protection de l'enfance.

Selon l'annuaire statistique 2010 du Ministère en charge de l'action sociale, le phénomène de la prostitution serait de grande ampleur dans la ville de Ouagadougou, avec environ 5 200 individus des deux sexes en situation de prostitution. Ces derniers proviennent aussi bien du milieu rural que du milieu urbain, mais également d'autres que le Burkina Faso, avec pour trait commun la précarité au niveau familial. Les mineurs en situation de prostitution n'échappent pas à cette photographie d'ensemble.

En 2008, la municipalité de Ouagadougou a pu répertorier 70 sites de prostitution toutes formes confondues. Ces sites abritaient, à la période de l'étude, environ 1500 travailleuses de sexe de diverses nationalités et de tout âge. A l'époque, le quartier le plus réputé où se trouvait le plus grand nombre de prostituées, adultes et mineures, était la Patte-d'oie. Aujourd'hui, les quartiers comme Kou-louba et Dapoya semblent être les zones de prédilection des femmes et filles en situation de prostitution en raison de la forte concentration de boîtes de nuit, bars et autres ma-

quis. En 2011, avec l'appui de l'UNICEF, l'Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabè (ATUJB) a répertorié environ 500 sites d'exposition au VIH/Sida, qui seraient aussi des sites potentiels de prostitution.

Pour raison d'insuffisance de recherches fiables sur la prévalence de la prostitution des mineurs au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale et membres du réseau international ECPAT, et leurs partenaires en Afrique de l'Ouest, ont décidé de mobiliser et d'appuyer les communautés pour la mise en place de mécanismes d'encadrement en direction des mineurs en situation de déplacement considérés comme étant à risque ou en situation de prostitution, et de renforcer leur prise en charge. Ces deux organisations jugent important de connaître les déterminants de la prostitution des mineurs et de mesurer l'ampleur du phénomène. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de leur « Programme Afrique Contre la Traite et l'Exploitation Sexuelle des enfants » (PACTES), elles ont commandité la réalisation de trois études sur les liens entre les mouvements de déplacement des mineurs et la situation de prostitution dans laquelle se trouvent certains de ces mineurs.

A l'instar de Djougou et Malanville au Bénin et de Niamey au Niger, l'objectif général de la réalisation de l'étude à Ouagadougou au Burkina Faso est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité³ des enfants et leur situation de prostitution. Il s'agit notamment d'identifier les critères de vulnérabilité des mineurs en situation de mobilité face aux risques d'exploitation sexuelle, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre ce

³ Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migration.

phénomène dans chacun des trois pays. Les objectifs spécifiques de l'étude sont d'établir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution et de fournir des re-

commandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution.

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants:

Etablir le profil et les caractéristiques des mineurs en situation de prostitution, notamment:

- ✓ Faire une estimation chiffrée du nombre de filles mineures en situation de prostitution.
- ✓ Faire une estimation de la proportion de filles mineures en situation de prostitution par rapport à la population adulte.
- ✓ Faire une estimation de la proportion de filles mineures migrantes en situation de prostitution par rapport aux filles mineures locales.
- ✓ Etablir le profil des filles mineures en situation de prostitution (milieu familial, niveau d'éducation, expérience professionnelle, situation matrimoniale...).
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux d'origine des filles mineures en situation de prostitution.
- ✓ Etablir une cartographie des principaux lieux de prostitution des filles mineures et leurs caractéristiques (site de jour et/ou de nuit, site saisonnier...).
- ✓ Etablir l'âge moyen, les facteurs et les causes d'entrée en prostitution (mariage précoce/forcé, confiage, etc.).
- ✓ Déterminer les différents mécanismes de recrutement des filles mineures dans la prostitution.
- ✓ Caractériser les conditions de travail (rémunération, obligations, maltraitance / violence, utilisation de préservatifs, réseau professionnel...).
- ✓ Donner des indications sur l'existence de garçons mineurs en situation de prostitution et leur profil (notamment sur leur situation avant l'entrée dans la prostitution).

Fournir des recommandations pour améliorer les mécanismes de prévention, de protection et de réinsertion des mineurs en situation de prostitution au Bénin, au Burkina Faso et au Niger:

- ✓ Analyse du contexte national (socioéconomique, juridique, institutionnel, etc.) en rapport avec la problématique de l'étude.
- ✓ Identification des principaux acteurs impliqués dans la protection des enfants en situation de migration, en situation de rue ou en situation de prostitution.

Le rapport est organisé en cinq axes qui prennent en compte:

- ✓ L'approche méthodologique,
- ✓ Les caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineurs,
- ✓ La mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ La santé et la sécurité des mineurs en situation de prostitution,
- ✓ Les perceptions des mineurs des voies de sortie de la situation de prostitution,
- ✓ La réponse nationale à la prostitution des mineurs.

1. Méthodologie de la recherche

1.1 Définition des concepts

Abus sexuel

L'abus sexuel d'un enfant peut être défini comme l'interaction ou le contact à caractère sexuel entre un enfant et un autre enfant plus vieux ou qui en sait plus que lui, un adulte, un frère, une sœur, ou un parent.⁴ L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet de satisfaction sexuelle pour les besoins de l'abuseur. L'abus sexuel comprend des actes très différents, qui n'impliquent pas nécessairement un contact physique entre l'auteur de l'abus et l'enfant. C'est par exemple le cas des actes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme, notamment lorsqu'un adulte regarde un enfant se déshabiller ou lorsqu'il encourage ou force un enfant à prendre part à des activités sexuelles avec quelqu'un d'autre pendant que l'abuseur observe ou filme ces activités.

Clients

Ce sont les individus qui ont recours à la prostitution de mineurs avec une contrepartie en espèces ou en nature. Le terme « client » fait référence à un acte commercial et reviendrait donc à considérer l'enfant comme un objet commercial. Il a été employé dans cette étude pour faciliter la compréhension du lecteur cependant ECPAT France privilégie l'utilisation du terme « auteur d'abus sexuel ».

Confiage

Pratique qui correspondait à l'origine à un mécanisme de socialisation de l'enfant par le travail/l'éducation et à une forme d'entraide entre segments sociaux ou familiaux. Les parents confiaient l'enfant à un foyer d'accueil

en raison des opportunités qu'il pouvait lui offrir. Ces dernières années, on assiste à une forme de perversion de cette pratique qui place certains enfants dans une situation de production de biens et de services au profit du tuteur.⁵

Enfants

L'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule qu'un enfant est défini « *comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ».

Établir un âge normalisé pour définir la période de l'enfance a des implications sur le traitement légal des enfants victimes. Les enfants ne peuvent jamais consentir à leur propre exploitation et abus, ils doivent toujours être vus devant la loi en tant que victimes et non en tant que criminels.

C'est la raison pour laquelle dans le cadre de cette étude, lancée dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, un enfant (ou mineur) a été défini comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.

Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC)

Selon l'alinéa 5 de la Déclaration et du programme d'action du 1er Congrès Mondial contre l'ESEC à Stockholm en 1996, « *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale de leurs droits. Elle comprend l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en*

⁴ ECPAT France & ECPAT Luxembourg, « Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger », Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

⁵ Projet « Mobilités » (2011), Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p (voir page 16)

espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial.

L'exploitation sexuelle des enfants à fins commerciales constitue une forme de coercition et de violence exercée contre les enfants, et équivaut à un travail forcé et à une forme contemporaine d'esclavage ».

On note trois formes principales d'ESEC, qui sont étroitement liées: la prostitution des enfants, y compris l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme (ESET), la pornographie impliquant des enfants et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. D'autres formes incluent certains mariages d'enfants.

Exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (ESET)

ECPAT définit l'ESET comme « l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par les personnes qui voyagent, pour des raisons personnelles ou professionnelles, d'un endroit à un autre et qui s'adonnent à des actes sexuels avec des mineurs ». Ils peuvent voyager d'un pays plus riche vers un pays moins développé, mais les auteurs des abus sexuels sont également des voyageurs dans leur propre pays ou région.⁶

Mariage forcé

Les mariages forcés sont généralement aussi des mariages dits « précoces » ou « d'enfants », c'est-à-dire une union forcée où l'un des deux époux est âgé de moins de 18 ans. Il peut être considéré comme une forme

d'ESEC lorsqu'il implique des contreparties en nature ou en argent pour la famille de l'enfant ou l'enfant lui-même.

Migration de l'enfant

Le déplacement et le séjour de l'enfant hors de son lieu habituel de vie pour accéder à des opportunités de travail, d'éducation ou de formation.⁷

Mobilité des enfants

Le terme de mobilité des enfants regroupe des situations plus larges que les situations de migration. En effet, si l'on reprend la définition de Terre des hommes dans leur rapport sur le projet Mobilités, les principales formes de mobilité sont non seulement la migration mais aussi le placement, l'aventure, la traite, les enfants soldats et les enfants réfugiés ou déplacés. La mobilité des enfants se caractérise par sa nature multiforme et la grande variété des pratiques à travers lesquelles elle se concrétise. Déjà nombreuses à l'origine, les formes de mobilité des enfants et des jeunes tendent depuis 30 ans à se multiplier, à se diversifier et à muter.

La mobilité s'est donc progressivement substituée à la migration dans la recherche, illustrant l'intérêt porté à de nouvelles modalités de déplacement caractérisant la globalisation. La mobilité des enfants désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et

⁶ Source : Muireann O'Briain, Milena Grillo et Helia Barbosa, « L'exploitation sexuelle des enfants et adolescents dans le tourisme – Une contribution d'ECPAT International au troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Rio de Janeiro, Brésil 25-28 novembre 2008 », soumis par ECPAT International, 2008

⁷ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

de ses conditions d'existence.⁸ Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraîne sa mobilité, etc.

Afin de couvrir l'ensemble des situations de déplacement des enfants, la présente étude se réfère au phénomène de mobilité, plus large que celui de la migration.

Pornographie mettant en scène des enfants

« On entend par pornographie mettant en scène des enfants toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. »⁹

Prostitution des enfants

« On entend par prostitution des enfants le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage. »¹⁰

Il est important de souligner que les enfants sont aussi impliqués dans la prostitution lors-

qu'ils ont des rapports sexuels en échange de leurs besoins fondamentaux comme de la nourriture, un abri ou une protection, ou encore en échange de faveurs telles que de meilleures notes scolaires ou de l'argent de poche supplémentaire qui leur permet d'acheter des biens de consommation. Les enfants peuvent être exploités par un proxénète, qui effectue la transaction, ou par l'auteur même de l'abus sexuel, qui est directement en contact avec l'enfant.

La question de savoir si l'enfant choisit d'avoir recours à la prostitution afin de survivre ou d'acheter des biens de consommation ne se pose pas. On considère qu'il est forcé par des circonstances, des normes et valeurs sociales ou des agents individuels, à entrer dans des situations où des adultes profitent de sa vulnérabilité pour l'exploiter sexuellement. En ce sens, les expressions « enfant prostitué » ou « enfant travailleur du sexe » ne reflètent pas la réalité et sont à proscrire puisqu'ils impliqueraient que l'enfant a choisi. Il convient donc de parler d'« enfant en situation de prostitution » ou d'« enfant victime d'exploitation sexuelle ».

Proxénétisme

Activité consistant à favoriser la prostitution d'autrui ou à en tirer profit. Le proxénétisme comprend en général le fait :

- d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui,
- de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution,
- d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

⁸ Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 22)

⁹ Article 2 c) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

¹⁰ Article 2 b) - Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000

Traite des enfants

- Le Protocole de Palerme¹¹ définit la traite des personnes comme tout acte de *recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil d'une personne dans le but de l'exploiter*, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays dans lequel elle vit.
- L'*exploitation* comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
- Selon le Protocole de Palerme, *le consentement de la victime à être exploitée ne peut être pris en compte si celle-ci est un enfant* (personne de moins de 18 ans), même si aucun des moyens suivants n'a été utilisé : « *force, coercition, enlèvement, escroquerie, abus de pouvoir ou actions menées alors que la victime est vulnérable ou sous le contrôle d'une autre personne* ».

Les intermédiaires de la traite, au sens général sont toutes les personnes qui facilitent à un moment quelconque l'exploitation de l'enfant victime de traite de par son recrutement, son transport, son transfert, son hébergement ou son accueil.

Dans le cas de la mobilité, il y a traite lorsqu'une étape du déplacement de l'enfant (recrutement, transport, transfert, accueil, hébergement) s'accompagne d'une intention délibérée d'exploiter l'enfant et de le soumettre à une pire forme de travail (servitude pour dettes, esclavage, travaux forcés, exploitation sexuelle...)¹².

¹¹ Art 3.a du Protocole de Palerme / Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté le 15 novembre 2000

¹² Terre des hommes, « Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest – Nos positions et recommandations » - Rapport régional de synthèse – Projet « Mobilités », 84 pages (voir page 29)

1.2. Délimitation du cadre de l'étude et échantillonnage

1.2.1. Délimitation du cadre de l'étude

La ville de Ouagadougou est le cadre choisi pour la réalisation de cette étude sur la prostitution des mineurs au Burkina Faso. Avec une population estimée en 2012 à 1 915 102 habitants (INSD, 2012b) contre 59 126 habitants en 1960 pour une superficie de 2 805 km², c'est une ville en pleine expansion démographique. Capitale politique du Burkina Faso, elle est considérée comme le centre culturel, économique et administratif du pays. De par sa position géographique, elle est située à peu près au centre du pays, dans la province du Kadiogo.

Jusqu'en 2012 la ville comptait 30 secteurs et 17 villages pour 5 arrondissements: Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongr-Maasom et Sig-Noghin. Mais avec la mise en œuvre de la loi 2009-0066 du 29 décembre 2009 et depuis les élections législatives et municipales couplées du 2 décembre 2012, elle compte désormais 55 secteurs répartis en 12 arrondissements. La collecte des données dans le cadre de l'enquête a été réalisée sur la base de l'ancien découpage administratif de la ville de Ouagadougou étant donné que la cartographie des sites de prostitution utilisée est basée sur ce découpage. Cependant, toutes les cartes pour cette étude ont été réalisées sur la base des informations du nouveau découpage administratif (*Figure 1*).

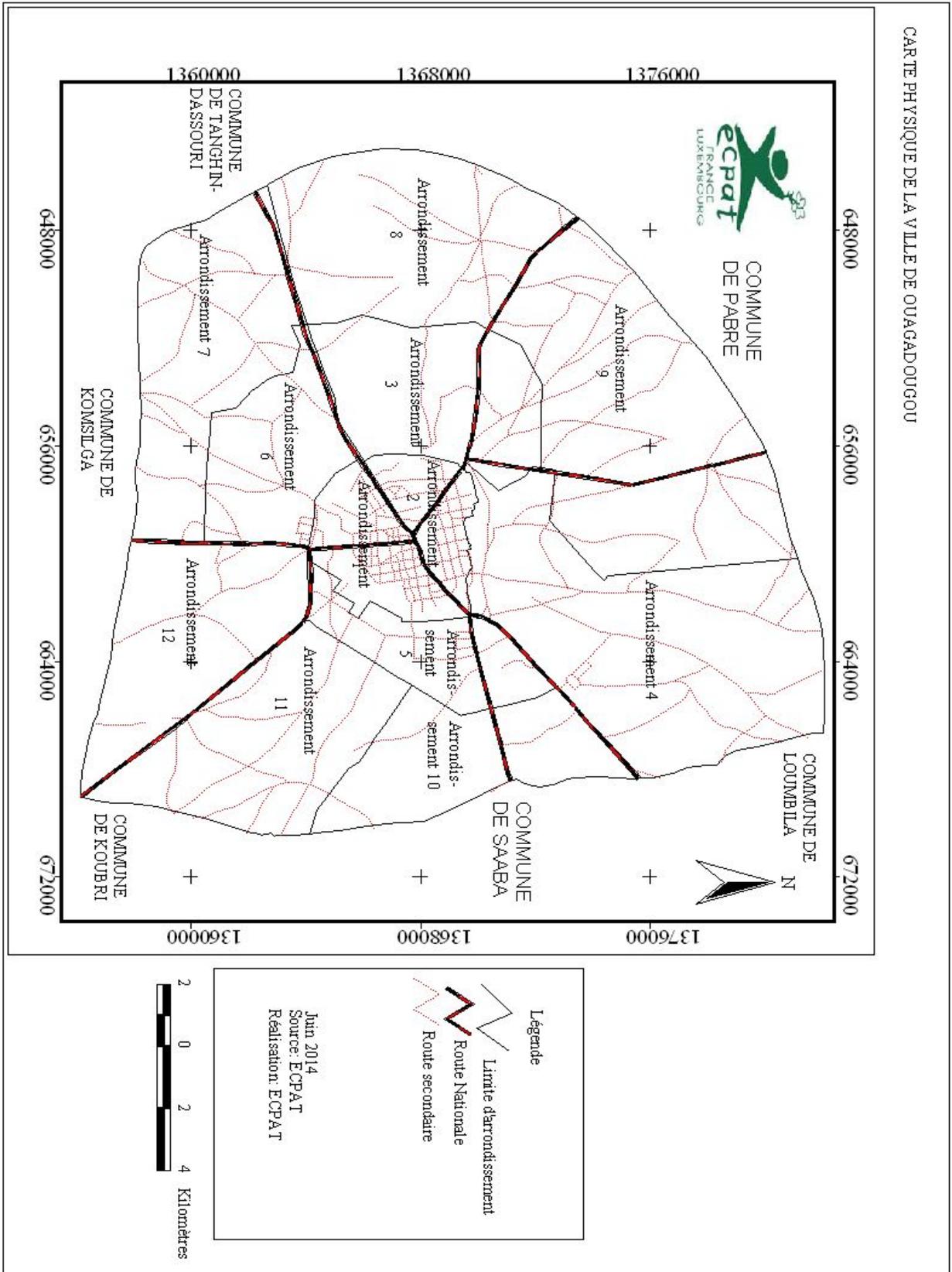


Figure 1: Carte administrative de la ville de Ouagadougou

1.2.2 Echantillonnage

La population cible de l'enquête est constituée des mineurs en situation de prostitution dans la ville cible. La taille des échantillons ne pouvait pas être initialement estimée à cause des raisons suivantes : caractère clandestin du phénomène de la prostitution des mineurs, difficulté d'accès aux mineurs en situation de prostitution et absence d'une base de sondage fiable sur la prostitution des mineurs au Burkina. L'équipe de l'étude a donc réalisé une opération de recensement/enquête en utilisant un échantillonnage de convenance et la technique « boule de neige » pour la collecte des données.¹³

Pour ce qui est de la technique d'échantillonnage, l'équipe de recherche a dans un premier temps identifié les sites potentiels de prostitution et de rencontre des mineurs (night-clubs, vidéo clubs, bars restaurants, parkings gros porteurs, etc.).

Dans un second temps, elle a interviewé au hasard des mineurs qui pourraient faire partie de l'échantillon sur la base d'une série de questions préliminaires insérées au début d'un questionnaire prévu à cet effet. Les critères de sélection pour l'échantillon de l'étude sont les suivants: être âgé(e) de moins de 18 ans, avoir tenu une fois des rapports sexuels et en avoir reçu des contreparties en espèces, en nature, en services ou en faveurs. L'équipe a alors déterminé si les filles mineures rencontrées sur les sites identifiés étaient éligibles ou non pour poursuivre l'enquête proprement dite. A la fin de chaque entretien, il a été demandé aux enquêtées si

elles connaissaient des garçons mineurs en situation de prostitution. Le même exercice a été effectué avec les filles mineures en situation de prostitution rencontrées sur la base de ce questionnaire. C'est ainsi que de proche en proche la technique dite « boule de neige » a été utilisée dans la présente étude pour rencontrer d'autres mineures en situation de prostitution. Un seul garçon mineur a été identifié, mais il n'a pas été inclus dans l'échantillon à cause de son refus de participer à l'enquête sur la base du questionnaire. Le *tableau 1* construit sur la base des critères de sélection révèle que 243 filles mineures ont déclaré avoir reçu des contreparties pour des rapports sexuels tenus avec des gens. La taille de l'échantillon dans la ville de Ouagadougou est donc de 243 filles mineures (c'est-à-dire 100% des filles interrogées).¹⁴

¹³ Un échantillon de convenance est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité. On prélève un échantillon en se fondant sur certains déterminants au sujet de l'ensemble de la population. Dans la technique « boule de neige », l'on utilise des personnes enquêtées comme source d'identification d'unités additionnelles d'enquête.

¹⁴ Il faut noter que malgré des efforts faits pour enquêter des garçons mineurs dans les quatre villes cibles de cette étude, c'est à Niamey seulement que l'échantillon inclut des garçons mineurs contrairement à Malanville et Djougou au Bénin, et Ouagadougou au Burkina Faso où l'échantillon est constitué uniquement de filles mineures.

Tableau 1: Répartition (%) des enquêtées de Ouagadougou selon les critères de sélection

MODALITE	Effectif	Proportion
A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel ?		
Connaît l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels	227	93,4
Ne sait pas l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels	16	6,6
Total	243	100,0
As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens?		
Oui	243	100
Non	0	0
Total	243	100

1.3. Etapes de mise en œuvre de l'étude

La mise en œuvre de l'étude a été faite suivant les étapes suivantes :

1. l'analyse du contexte de la prostitution des mineurs dans la ville de Ouagadougou appuyée par un atelier de cadrage et d'échange sur la problématique de l'étude avec les principaux acteurs de protection de l'enfance du Burkina,
2. la formation des agents enquêteurs,
3. la collecte de données auprès des mineures en situation de prostitution avec des agents de terrain,
4. l'enquête auprès des responsables de structures qui interviennent dans le domaine de la protection de l'enfance vulnérable et les intermédiaires de traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle,
5. le traitement et l'analyse des données collectées.

1.3.1 Analyse du contexte de l'étude et atelier de cadrage

Une revue documentaire a été effectuée tout d'abord afin de faire le point sur la littérature existante en matière de prostitution des mi-

neurs et leur migration. Cette phase de l'étude a été marquée par l'appropriation d'une quantité importante de documentation sur les études et rapports réalisés sur l'exploitation sexuelle des mineurs au Burkina Faso et ailleurs, sur les principales conclusions et recommandations faites dans ces études, et sur le contexte national (socioéconomique, juridique, institutionnel, etc.) en rapport avec la problématique de la présente étude.

Afin de faciliter la collecte des données sur le terrain, les zones potentielles où l'on pourrait retrouver les filles mineures en situation de prostitution dans la ville de Ouagadougou ont été identifiées. Cette identification s'est faite sur la base de la liste fournie par l'étude portant sur la cartographie du risque et de vulnérabilité des adolescents et jeunes dans les villes de Ouagadougou, Koudougou, Boromo, Pô, Koupéla et Pouytenga. Cette étude, conduite par l'Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabè (ATUJB) en 2011, a permis de dénombrer 521 sites à risque et de vulnérabilité des jeunes et adolescents dans la ville

de Ouagadougou en 2011. Ces sites sont répartis dans les cinq arrondissements de la ville, selon l'ancien découpage administratif.

Il a été procédé aussi à un recensement des structures et acteurs clés qui interviennent dans les domaines de la protection des enfants, la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, la traite des enfants et la santé sexuelle. Cette recherche documentaire a servi de support à la préparation de l'enquête et des outils de collecte de données, et a permis de faire l'analyse de la problématique de la prostitution des mineurs au Burkina en abordant son ampleur, l'identification des sites de prostitution dans la ville et les stratégies d'accès à la cible.

Ensuite, un atelier de rencontre avec les acteurs clés a été organisé à Ouagadougou le 27 Janvier 2014 par le bureau régional de ECPAT France et ECPAT Luxembourg sur la base des objectifs suivants : présenter la méthodologie de l'étude, recueillir la contribution des acteurs clés aux stratégies d'accès au groupe cible, recueillir la contribution des acteurs clés à l'amélioration du contenu du questionnaire pour les mineurs et recueillir la contribution des acteurs clés à l'actualisation des sites potentiels de prostitution des mineurs. L'atelier a réuni une trentaine de responsables d'institutions publiques, d'ONG internationales et nationales, d'associations, de leaders d'opinion et de personnes ressources œuvrant dans la protection des mineurs à Ouagadougou. A la suite de deux présentations faites par les consultants de l'étude, des commentaires ont été faits et un certain nombre de préoccupations ont été soulevées par les participants. Au titre des commentaires, on note :

1. La longueur du questionnaire pour les mineurs, avec beaucoup de variables à renseigner pour une cible qui est très mobile.

2. Une liste actualisée des sites potentiels de prostitution a été établie en 2013 par le Projet 4 VIH. A cet effet, le coordinateur du projet au niveau du SP/CNLS pourrait être d'un apport capital. Toutefois les démarches subséquentes pour avoir cette liste ont été vaines étant donné que la liste n'était toujours pas officielle, au moment de la rédaction de cette étude.
3. Dans la note de consentement, il n'est pas pris en compte les questions d'image et d'enregistrement audio. Les participants ont souhaité que ces détails soient mentionnés dans le consentement de façon explicite, ce qui a été fait.
4. La nécessité de tenir compte, dans le questionnaire, d'autres types d'actes sexuels, tels que les attouchements qui, bien que n'étant pas des actes de copulation, peuvent être comptabilisés dans la catégorie de la prostitution. Le questionnaire a donc été révisé en ce sens, en ajoutant, par exemple, une question du genre: « même si tu n'as pas eu des rapports sexuels, est-ce que tu as été acteur d'activités sexuelles autres que la copulation ? »

Au terme des échanges, les participants ont été répartis en deux groupes de travail. Le premier groupe avait pour mission d'identifier les stratégies pour toucher les mineurs en situation de prostitution et d'actualiser la liste des sites de prostitution à Ouagadougou. Le deuxième groupe devait faire des observations sur le questionnaire principal adressé aux mineurs. Les participants ont fait des contributions qui ont permis d'améliorer les stratégies d'accès aux mineurs en situation de prostitution. Une des stratégies que la plupart des participants ont recommandée est l'utilisation de paires éducatrices¹⁵ dans le

¹⁵ Les paires éducatrices (P.E.) sont des filles mineures ou femmes qui ont abandonné la pratique de la prostitution et sont formées par des organisations comme

domaine de la prostitution comme guides sur le terrain. Cette stratégie s'est révélée par la suite très utile lors de la collecte des données. Les participants ont aussi aidé à actualiser et identifier une centaine de sites de prostitution des mineurs sur la base des données de l'étude de l'ATUJB mentionnée ci-dessus.¹⁶ La plupart des représentants à l'atelier ont souhaité que la religion ne soit pas prise en compte dans l'analyse des données de l'étude étant donné la sensibilité du thème dans le pays. En conclusion, cet atelier a permis non seulement de recueillir les avis et les expériences des uns et des autres, mais aussi d'être fixé à travers ces échanges sur les éléments d'information pouvant aider à mieux cerner le phénomène au cours de la collecte des données sur le terrain à Ouagadougou.

1.3.2 Techniques de collecte des données

Un questionnaire quantitatif a été utilisé pour recueillir des données auprès des mineurs, qui constituent la cible primaire de cette étude. Le questionnaire a été subdivisé en 4 sections contenant 89 questions pré-codées pour recueillir des données quantitatives sur la problématique de la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration, en adéquation avec les objectifs de l'étude. Les 4 sections de données recueillies au niveau de cette cible primaire sont:

- Caractéristiques sociodémographiques de tous les mineurs rencontrés sur des sites de prostitution,
- Données générales sur la vie sexuelle et la pratique de la prostitution,
- Mobilité des mineurs en situation de prostitution,

- Santé et sécurité des mineurs en situation de prostitution.

Cinq guides d'entretien ont été utilisés pour recueillir des données auprès des cibles secondaires de l'étude. Il s'agit de : 1) départements et agences publics, 2) ONG et associations, 3) forces de défense et de sécurité, 4) structures intervenant dans la santé sexuelle et la santé de la reproduction et 5) intermédiaires intervenant dans l'ESEC. L'objectif de ces entretiens était de mieux cerner les logiques et perceptions des différents acteurs, notamment les personnes ressources tels que les ministères concernés par la protection de l'enfance, la police, la gendarmerie, les autorités administratives, les ONG/associations, les organismes internationaux spécialisés dans la lutte contre la traite des enfants et les intermédiaires. Des guides d'entretiens spécifiques leur ont été adressés. Pour la plupart, les questions ont porté sur les activités et interventions des structures en matière de prostitution des mineurs ainsi que, la collaboration et le partenariat avec d'autres structures.

1.3.3 Formation des agents enquêteurs

Cette formation a concerné le personnel suivant : des agents enquêteurs issus du monde associatif œuvrant dans le domaine de la lutte contre la prostitution dans la ville de Ouagadougou et des agents enquêteurs issus du monde étudiant. Au total l'équipe de consultants (international et national) a recruté et formé 12 agents enquêteurs, dont 5 femmes pour la collecte des données avec le questionnaire pour mineurs. Ces agents avaient entre le niveau de BAC et le niveau de Maîtrise et plusieurs années d'expérience d'enquête avec les enfants et/ou les professionnelles du sexe. La sélection a tenu compte de l'expérience professionnelle de ces personnes en matière de collecte de données, de leur maîtrise linguistique d'au moins une langue principale locale et de leur apparte-

animatrices pour faciliter l'accès aux consœurs toujours en activité, et ce lors des campagnes de sensibilisation et dans les programmes d'intervention.

¹⁶ ATUJB: *Rapport de la cartographie du risque et de la vulnérabilité des adolescents et jeunes dans les villes de Ouagadougou, Koudougou, Boromo, Pô, Koupéla, Pouytenga*, 2011, 60 p.

nance socioculturelle en vue d'une flexibilité appropriée dans la conduite des questionnaires. L'objectif de cette formation était de renforcer les compétences des agents enquêteurs en les familiarisant avec les outils et la méthodologie de l'enquête. Le bureau régional d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg a joué un rôle prépondérant dans le recrutement du personnel d'enquête provenant de structures partenaires œuvrant dans le domaine de la lutte contre la prostitution dans la ville de Ouagadougou, ce qui a rehaussé la qualité des agents enquêteurs et chefs d'équipe recrutés pour l'étude.

La formation des agents enquêteurs s'est étalée sur une durée de 5 jours. Considérant la vraisemblance que la plupart des enquêtées ne parleraient pas le français, les termes clés du questionnaire ont été traduits en Mooré et Dioula en travaux de groupe - les deux langues principales de communication dans la ville de Ouagadougou - et présentés en plénière afin de s'accorder ensemble sur leur opérationnalisation sur le terrain. 15 filles âgées de 16-17 ans résidant dans les environs immédiats du campus principal de l'Université de Ouagadougou ont été rassemblées par les soins d'un agent enquêteur pour un pré-test du questionnaire pour mineurs. Ce pré-test a permis de tester non seulement la cohérence des questions mais aussi les réactions potentielles des enquêtées face au contenu du questionnaire et la durée de son administration qui se situait entre 35 et 45 minutes.

1.3.4 Collecte des données

La première équipe a couvert la plupart des sites des arrondissements de Bogodogo, Boulmiougou et Nongr Massom. La deuxième équipe a parcouru les arrondissements de Baskuy et de Sigh Nongin. La liste des sites de prostitution à enquêter a été mise à la disposition de chaque équipe. Les critères de choix de ces sites incluent la présence du nom des sites dans le répertoire de cartographie de

ATUJB (2011), le niveau de fréquentation des sites par les mineures en situation de prostitution, l'accessibilité des sites, les périodes d'activités de prostitution sur les sites et le niveau de sécurité dans les zones où sont situés les sites. Les informations fournies par les personnes ressources lors de l'atelier de cadrage et l'avis des paires éducatrices recrutées pour servir de guides lors de la collecte des données ont également eu une part importante dans la sélection des sites enquêtés.

Au départ, 107 sites de prostitution et de rencontres des mineurs ont été répertoriés dans les cinq arrondissements de la ville de Ouagadougou par l'équipe technique de l'enquête sur la base des critères susmentionnés. Mais sur le terrain, les équipes d'enquête ont constaté que 18 sites répertoriés n'étaient plus actifs pour raisons diverses incluant les suivantes: fermeture des lieux, changement d'emplacement de sites, réaménagement de certains sites pour d'autres activités, etc. En revanche, 12 sites qui n'étaient pas parmi les 107 précédemment mentionnés ont été identifiés et enquêtés. Les deux équipes d'enquête ont sillonné un total de 83 sites, soit 82,17% des sites identifiés, pour administrer les questionnaires aux mineures.

L'organisation du travail au sein des équipes incombaît au chef d'équipe qui se faisait aider, surtout pour le volet mobilisation, de paires éducatrices recrutées au sein des associations et ONG intervenant dans le domaine de la prostitution dans la ville de Ouagadougou.¹⁷ Le rôle principal des paires éducatrices consistait à préparer le terrain et à mobiliser les enquêtées afin d'obtenir leur adhésion à l'opération. Vu que la collecte des données se faisait principalement de nuit,¹⁸ les équipes

¹⁷ Il s'agit des organisations et associations suivantes : SOS/JD, ATUJD, Keoogo et AFAFSI.

¹⁸ Il a été constaté que c'est dans la nuit, entre 21 heures et 4 heures du matin que les chances de trouver

devaient évoluer en groupe dans des sites qui n'étaient pas éloignés les uns des autres afin de minimiser les risques d'insécurité et de faciliter la supervision de la collecte des données.

La collecte des données de l'enquête sur la prostitution des mineures et ses liens avec la migration et la traite dans la ville de Ouagadougou a effectivement débuté, pour l'ensemble des deux équipes, le jeudi 06 février 2014 et a pris fin le lundi 10 février 2014. Pendant que ces agents s'occupaient de la collecte des données quantitatives au moyen d'un questionnaire conçu à cet effet, les chefs d'équipe, en plus du contrôle du remplissage des questionnaires, devaient relever les points GPS qui ont permis de localiser plus tard les sites d'enquêtes sur la carte de la ville de Ouagadougou.

Un contrôle après le premier jour de collecte a permis de déceler quelques difficultés de remplissage. Une séance de travail individuel entre le consultant national et les chefs d'équipe d'une part, et les agents enquêteurs d'autre part, a permis de corriger ces insuffisances.

Le contrôle des questionnaires s'est fait à deux niveaux. Le premier niveau de contrôle a été effectué au jour le jour par les chefs d'équipe. Le deuxième contrôle a été opéré par le consultant national. Suite à ces contrôles, certains questionnaires ont révélé des insuffisances au début du processus dans leur remplissage. Une mise à jour a donc été faite auprès des enquêteurs concernés pour corriger les erreurs.

De façon générale, le délai de collecte des données a été respecté grâce à l'engagement des agents enquêteurs qui ont travaillé sou-

vent au-delà des heures de travail prévues. Il faut observer que le siège du bureau régional d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg à Ouagadougou a servi de cadre de stockage des données collectées. A l'issue des cinq jours de collecte, les cinq arrondissements de la ville de Ouagadougou ont été couverts. Au total, 243 questionnaires ont été remplis. Les mineures enquêtées n'ont pas été rémunérées pour leur participation à l'enquête.

1.3.5 Traitement et analyse des données

Archivage et vérification : De retour du terrain, les questionnaires ont été vérifiés et archivés.

La codification des questionnaires : Les questionnaires, une fois vérifiés et archivés, ont été dépouillés de façon manuelle et codifiés.

Saisie des données collectées : La saisie des données a été faite après la vérification et la codification des questionnaires. Rappelons ici que le programme de saisie a été élaboré sous le logiciel CPro 5.0. Ce programme a permis l'insertion des données dans l'ordinateur au moyen d'un masque de saisie. La supervision et le contrôle lors de la saisie ont été assurés par l'équipe de traitement.

Apurement des données collectées : L'apurement de la base de données ainsi que le transfert des informations cartographiques a été réalisé pour la cartographie. Cette activité a été menée par l'équipe chargée du traitement.

Contrôle de la qualité des données pour la stabilisation de la base de données : Le traitement des données a mobilisé toute l'équipe chargée du traitement des données. Cette opération a été réalisée en ayant recours aux questionnaires ramenés du terrain.

La tabulation des résultats : La production des tableaux a résulté des données issues de l'enquête sur la prostitution des filles mineures dans la ville de Ouagadougou.

des mineures sur des sites de prostitution ou de rencontre étaient les plus grandes.

1.3.6 Difficultés rencontrées

L'enquête a connu des difficultés imputables à la complexité de la thématique et à la nature même de la population cible qui n'est pas de tout temps identifiable. Toutefois, l'apport des paires éducatrices des associations partenaires de l'opération a été très salubre dans ce milieu complexe et fermé. Parmi les difficultés rencontrées, on peut noter:

- Les longues distances à parcourir entre les différents sites d'enquête ;
- Le volume du questionnaire qui était relativement important par rapport à la disponibilité de la cible qui est mobile ;
- Des problèmes de langue dus au fait que certains enquêteurs ne parlaient pas la même langue que les enquêtées. C'est le cas notamment de l'anglais avec certaines enquêtées de nationalité nigériane ou ghanéenne. La solution a consisté à avoir recours à des interprètes même si ces cas ont été minimes ;
- La difficulté à identifier des garçons mineurs en situation de prostitution ;
- Le manque de temps dans la préparation préalable du terrain d'enquête. Etant donné les contraintes du planning, les paires éducatrices en charge de cette préparation n'ont eu que peu de temps pour cela. En dépit de cette insuffisance, elles ont fait un travail remarquable en étant en permanence sur le terrain pour sensibiliser les enquêtées à adhérer aux objectifs de l'enquête ;
- La prise à partie d'une paire éducatrice par des intermédiaires de mineurs en situation de prostitution sur un site malgré des dispositions sécuritaires arrangées d'avance avec la police ;
- La non implication de certains intermédiaires du domaine de la prostitution des mineurs dans le dispositif de sensibilisation. Il s'agit entre autres des animateurs

et gérants de sites, des parkeurs,¹⁹ des tabliers,²⁰ etc.

Quant à la collecte des données auprès des structures qui interviennent dans la protection de l'enfance et dans l'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle, les difficultés se limitent aux suivantes:

- La lourdeur administrative pour l'autorisation d'entretien et la désignation de représentants pour l'entretien dans les structures publiques et ONG internationales ;
- Le report des rendez-vous à maintes reprises par des structures qui finalement n'ont pas participé à l'étude.

1.3.7 Limites de l'étude

Il est important de remarquer que les résultats de cette étude ne sont ni généralisables, ni représentatifs de toute la population des mineurs en situation de prostitution dans la ville de Ouagadougou pour les raisons suivantes:

- L'utilisation de l'échantillonnage par convenance et de la technique « boule de neige » s'est fondée sur l'accessibilité, d'une part, aux sites de prostitution et de rencontre, et d'autre part, aux mineurs sur les lieux. En effet, une bonne proportion de la collecte des données s'est faite sur les sites couverts par les paires éducatrices dans leur travail d'animation sur le terrain ou sur des sites qu'elles jugent sans trop de risques de violence pour les enquêteurs.
- Bien que la revue documentaire ait indiqué l'existence de prostitution de mineurs migrantes ou réfugiées de groupes ethniques tels que les Toua-

¹⁹ A Ouagadougou, gérants des parkings d'engins à deux ou quatre roues

²⁰ A Ouagadougou, vendeurs de rue itinérants qui portent leur étal en bandoulière devant eux.

regs, l'équipe d'enquête n'a pu avoir accès à ces cibles, pour insuffisance d'informations fiables sur leur localisation. L'inclusion dans l'échantillon aurait pu permettre d'approfondir plus les liens qui existent entre la mobilité et la prostitution des mineures dans la ville.

- Le nombre de jours de collecte de données de même que le nombre d'enquêteurs sur le terrain pour une ville de près de deux million d'habitants constituent une limite importante de cette étude.

De plus, il faut reconnaître que cette étude est représentative des mineures en situation de prostitution qui fréquentent les sites de prostitution et de rencontre, mais pas de ceux

en situation de domesticité, à l'école ou en apprentissage, dans les camps de réfugiés ou de déplacés qui sont aussi en situation de prostitution mais que l'on n'a pas pu atteindre dans le cadre de cette étude.

Ces limites n'affectent pas la qualité des données collectées auprès des mineures par l'utilisation d'une méthode quantitative. Cette étude comble non seulement le manque de données statistiques sur la prostitution des mineurs dans la ville, mais le questionnaire utilisé a également permis de couvrir des aspects sensibles et précédemment inexplorés de la prostitution des mineurs comme l'ont si bien reconnus les participants à l'atelier de cadrage et les acteurs clés interviewés dans le cadre de cette enquête.

2. Caractéristiques et ampleur de la prostitution des mineures

Cette section présente l'analyse des données concernant différents aspects sociaux et démographiques des filles mineures en situation de prostitution, leurs comportements sexuels

ainsi que l'histoire de leur vie sexuelle depuis le moment où elles ont commencé à pratiquer la prostitution.

2.1 Profil des mineures en situation de prostitution

Le *tableau 2* présente le profil des mineures en situation de prostitution, à travers certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques

impliquant des variables telles que l'âge, le statut de scolarisation, la situation matrimoniale et les occupations.

Tableau 2: Répartition des mineures de Ouagadougou en situation de prostitution selon leurs caractéristiques sociodémographiques

CARACTERISTIQUES	Effectif (N = 243)	Pourcentage
Age		
13 ans	2	0,8
14 ans	3	1,2
15 ans	20	8,2
16 ans	56	23,0
17 ans	162	66,7
Age moyen	16,5ans	
Statut de scolarisation		
Non scolarisée	56	23,0
Déscolarisée	124	51,0
Scolarisée	63	25,9
Niveau d'éducation scolaire		
Primaire	74	39,6
Secondaire	104	55,6
Supérieure	6	3,2
Ecole coranique	3	1,2
Situation matrimoniale		
Célibataire	223	91,8
Mariée	8	3,3
Divorcée/Séparée	4	1,6
En union libre	8	3,3
Activité principale		
Aucune	41	16,9
Elève/étudiante	16	6,6
Apprentie	14	5,8
Domestique	3	1,2
Serveuse de restaurant	22	9,1
Vendeuse ambulante	14	5,8
Prostituée	123	50,6
Autre	10	4,1
Ensemble	243	100,0

2.1.1 Age des mineures

L'âge moyen des mineures enquêtées à Ouagadougou est de 16 ans et demi, avec un minimum de 13 ans et un maximum de 17 ans. Plus de 2 enquêtées sur 3 ont 17 ans (66,7%) contre plus d'1 mineure sur 5 qui a 16 ans (23%). Il n'y a pas une différence significative entre l'âge moyen des mineures enquêtées à Ouagadougou et celui des enquêtés dans la cadre des études réalisées à Djougou et Malanville au Bénin et à Niamey au Niger, qui est de 16 ans.

2.1.2 Statut de scolarisation et niveau d'éducation scolaire des mineures

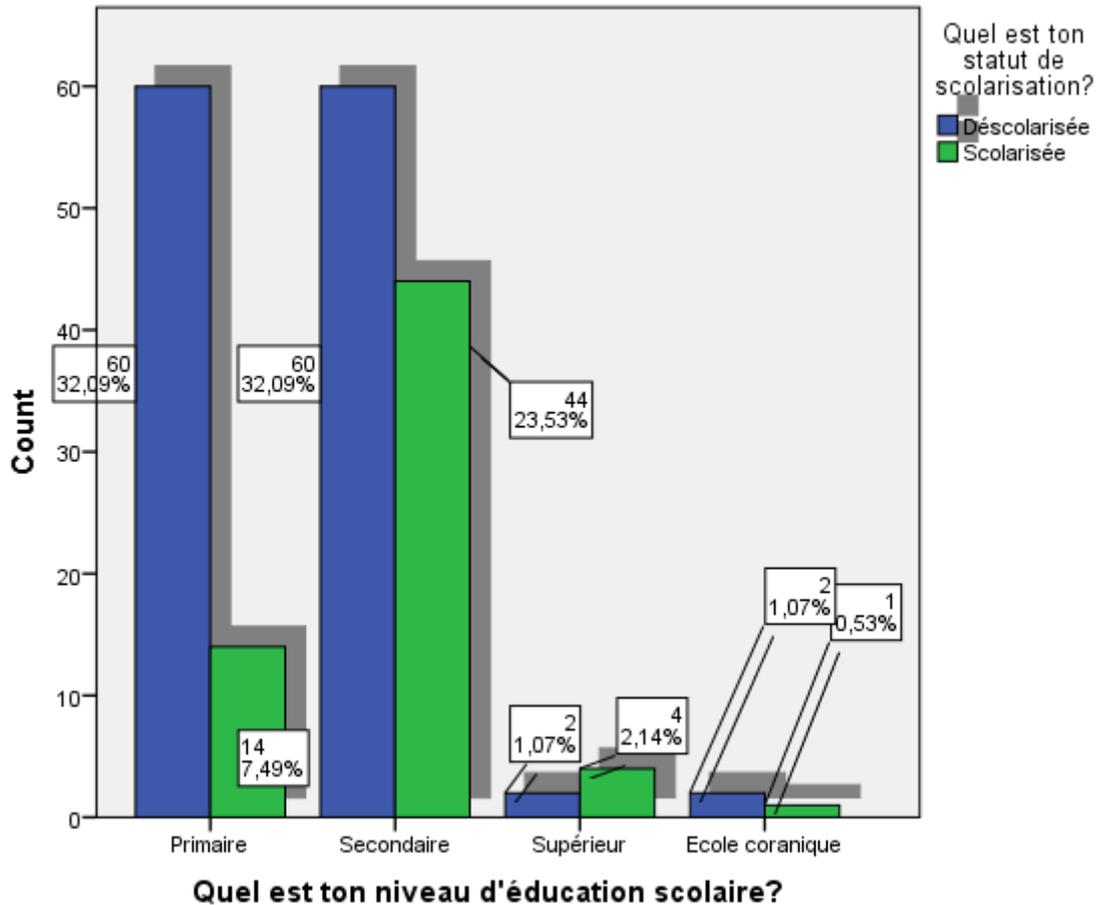
Plus de la moitié de l'effectif des enquêtées est déscolarisée (51%) contre environ 1 enquêtée sur 4 qui est scolarisée (25,9%) (*Tableau 2*). Ces résultats impliquent que plus de 7 mineures enquêtées sur 10 (77%) ont une fois été scolarisées si on considère l'ensemble des mineures déscolarisées et scolarisées. Par contre, les résultats de l'étude à Djougou et Malanville au Bénin révèle que plus de 8 mineures enquêtées sur 10 (83,9%) ont été une fois scolarisées contre sept sur 10 pour Niamey au Niger. Dans les trois cas d'étude, c'est la proportion des déscolarisées qui est la plus grande, suivie de près par celle des scolarisées. Dans son étude intitulée « *La prostitution dans la commune de Ouagadougou : cas des mineures de 14 à 17 ans* » réalisée en 2007, Marie-Paule Compaoré a également trouvé qu'une grande proportion de mineures

en situation de prostitution est déscolarisée et de niveau du cours primaire.

Ces proportions concordantes semblent montrer la tendance des mineures éduquées (déscolarisées et scolarisées) à pratiquer la prostitution en plus grand nombre que celles non-scolarisées. Comme représentées dans le *graphique 1*, les proportions des déscolarisées sont les plus élevées pour les niveaux de cours primaire et secondaire. Le constat qu'une large proportion des mineures en situation de prostitution est déscolarisée semble montrer les difficultés que les filles mineures éprouvent pour poursuivre leur éducation au-delà du niveau élémentaire à cause du poids socio-culturel et économique dans le contexte ouest-africain qui, selon Mme Compaoré (2007) les mettent dans des situations de vulnérabilité à l'exploitation sexuelle. Elle justifie aussi la forte proportion de mineures déscolarisées à travers ces études par l'absence d'un ou des deux parents d'une part, et d'autre part par l'incapacité des parents à soutenir les frais et les charges scolaires.

Alors que toutes ces observations paraissent infirmer des résultats d'études précédentes indiquant le manque d'éducation comme l'un des facteurs de risques de la prostitution des mineures, elles représentent une occasion de développer des interventions qui s'orientent vers les écoles dans le cadre de la lutte contre la prostitution des mineures et la sensibilisation des enfants sur leurs droits et sur la sexualité.

Graphique 1: Répartition des enquêtées selon le statut de scolarisation et le niveau d'éducation scolaire



La répartition des enquêtées selon leur nationalité et leur niveau d'éducation²¹ montre que 31,4% d'entre elles ayant le niveau du

²¹ « Niveau d'éducation scolaire » correspond ici aux niveaux et catégories d'école conventionnelle, incluant les cycles primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel. Il faut aussi inclure les formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat. Cette définition inclut aussi des écoles telles que les écoles bibliques ou coraniques.

Niveau primaire signifie du CP1 au CM2; niveau secondaire signifie formation de 6ème en terminale et formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat; et niveau supérieur veut dire formation universitaire avec BAC et plus.

cours secondaire sont originaires du Burkina Faso contre 20,7% du Nigeria (*Tableau 3*). Il faut souligner que 3,2% des mineures enquêtées ont le niveau universitaire (*Tableau 2*). Parmi elles, 2 mineures sur 3 proviennent du Nigeria (toutes déscolarisées), suivies par les Burkinabè (1,1%). Ces proportions révèlent une très forte migration, sinon un phénomène de traite significatif de mineures déscolarisées de niveau secondaire et supérieure du Nigeria vers Ouagadougou. Cette observation paraît se confirmer avec les données obtenues pour la variable *occupation principale* ci-après (*Tableau 4* ci-après). La tendance de ces résultats suggère que la mobilité parmi les mineures ressortissantes du Nigeria est liée à la pratique de la prostitution sous l'emprise de

proxénètes nigériens en réseaux très organisés qui les font venir du Nigeria pour les forcer à la prostitution. Des discussions que les consultants ont eues avec les enquêteurs lors

de différents débriefings subséquents à la collecte de données renforcent ces suppositions.

Tableau 3: Répartition (%) selon le niveau d'éducation scolaire et la nationalité

Quel est ton niveau d'éducation scolaire?	Quelle est ta nationalité ?							Total
	Béninoise	Togolaise	Nigériane	Burkinabé	Ghanéenne	Maliennne	Ivoirienne	
Primaire	---	1,1%	10,1%	25,5%	1,1%	0,5%	1,1%	39,4%
Secondaire	1,1%	0,5%	20,7%	31,4%	1,6%	---	0,5%	55,9%
Supérieur	---		2,1%	1,1%			---	3,2%
Ecole coranique	---	---	0,5%	1,1	---	---	---	1,6%
Total	1,1%	1,6%	33,5%	59,0%	---	---	---	100,0%

2.1.3 Situation matrimoniale des mineures

L'analyse de la situation matrimoniale des mineures en situation de prostitution révèle que 91,8% sont célibataires (*Tableau 2*). La proportion des enquêtées divorcées ou séparées (1,6%) paraît très faible et ne semble pas être cohérente avec celle de 9,1% des mineures enquêtées ayant déclaré avoir connu des antécédents de mariage forcé/précoce (voir *Tableau 15* plus loin). En 2005, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a indiqué qu'en moyenne, 32 à 65% des jeunes femmes (âgées entre 15 et 24 ans) en Afrique de l'Ouest et du Nord étaient mariées avant l'âge de 18 ans.²²

2.1.4 Activité principale des mineures

L'activité principale est l'occupation primaire d'un individu (rémunérée ou non) qui occupe la majeure partie de la journée et de la semaine de la personne. Si plus de la moitié de l'effectif des enquêtées (50,6%) déclarent la prostitution comme activité principale, bon nombre d'enquêtées ont une activité principale autre que la prostitution. Ce sont notamment des serveuses dans les restaurants et buvettes (9,1%), des élèves et étudiantes (6,6%), des apprenties (5,8%), des vendeuses ou marchandes ambulantes (5,8%) et des domestiques/aide-ménagères (1,2%).

Des préjugés récurrents sur la prostitution des filles mineures en Afrique de l'Ouest indiquent que ce sont souvent les serveuses de restaurants / bars, habituellement migrantes, qui sont plus fréquemment visibles dans la pratique de la prostitution. Mais la proportion de 9,1% des enquêtées qui sont serveuses comparée à toutes les autres proportions d'activité principale infirme ce préjugé. De même, aucune de celles ayant indiqué être serveuse (7%) n'est migrante (*Tableau 4*),

²² Cité dans ECPAT France - ECPAT Luxembourg, « *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger* », Janvier 2014, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

mais elles sont toutes ressortissantes du Burkina Faso, venant pour la plupart d'autres localités du pays. Néanmoins, ces résultats ne démentent pas totalement le constat dans la littérature qu'une forte proportion de filles serveuses de restaurants/bars se retrouvent en situation de prostitution pour diverses raisons incluant la précarité de leur activité principale et le harcèlement sexuel dont la plupart sont victimes de la part des clients de restaurants.

Selon M. Coulibaly, le fait de côtoyer quotidiennement les clients des bars augmente le risque d'exposition des serveuses, adultes comme mineures, à la prostitution.²³ Lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés, elles n'auraient d'autres alternatives que de se tourner vers les clients et finiraient, par conséquent, par s'offrir à plusieurs hommes pour compléter leur revenu ou pour subvenir à leurs besoins. Les clients peuvent aussi profiter de la situation financière précaire des serveuses pour abuser d'elles sexuellement. Les filles de bar sont de véritables proies pour les clients qui n'hésitent pas à leur offrir à boire et parfois de l'argent en espérant profiter d'elles sexuellement. Selon Zoungrana, cité dans Coulibaly (2010), les serveuses des débits de boissons sont tripotées, invitées par des clients à s'asseoir à une même table avant d'être « emportées » à la fermeture du débit de boissons. Certaines filles ont des relations intimes contre des gratifications financières ou des cadeaux qui leur permettent de satisfaire leurs besoins matériels et financiers. Il s'agit d'une stratégie de survie, un moyen de se mettre à l'abri du besoin matériel et financier.

²³ COULIBALY Aoua (2010), *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Kousa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou.

A l'instar des résultats sur l'activité principale des mineures à Ouagadougou, l'étude à Niamey révèle que 54% des mineures enquêtées déclarent la prostitution comme activité principale, ce qui contraste nettement avec les résultats obtenus dans les deux villes enquêtées au Bénin. En effet, une proportion infime de 1,5% des mineures enquêtées au Bénin affirment que la prostitution constitue leur activité principale. En revanche, alors que 39,5% des mineures enquêtées au Bénin se disent élèves/étudiantes, c'est seulement 7% de mineures enquêtées à Ouagadougou qui se retrouvent dans cette catégorie d'occupation. De ces données, il peut être déduit que la prostitution des filles mineures est observée de façon significative parmi la population scolaire des deux villes du Bénin en tant qu'activité secondaire, contrairement à Ouagadougou et à Niamey où la prostitution reste une activité primaire pour plus de la moitié des enquêtées.

Une proportion relativement élevée de 15,5% de mineures enquêtées (soit 41 des 243 participantes) a déclaré n'avoir aucune occupation principale, dont 10,2% d'enquêtées étant Burkinabè contre 5,3% originaires du Nigeria. Sur la base de la définition d'activité principale mentionnée ci-dessus, cette proportion est non seulement très élevée mais aussi invraisemblable. Il est possible que les mineures dans ce cas ne considèrent pas la prostitution comme une occupation principale mais plutôt comme une activité qu'elles ont probablement été contraintes à faire. Autrement dit, il se peut que ces mineures n'aient une autre activité que la prostitution mais du fait qu'elles ne se prostituent que de manière occasionnelle, elles ont la perception que ce n'est pas leur occupation principale. En effet, les mineures enquêtées originaires du Nigeria ne se retrouvent que dans deux catégories : *prostitution* et *aucune*, et ce en des proportions relativement élevées considérant

qu'elles constitueraient une infime partie des immigrants.

Les résultats selon la nationalité et l'occupation principale révèlent que la plus grande proportion de mineures ayant déclaré la prostitution comme occupation principale sont ressortissantes du Nigeria (24,2%) contre 23% pour les ressortissantes du Burkina (Ta-

bleau 4). Seules les mineures originaires du Burkina Faso se sont identifiées comme élèves/étudiantes (16, soit 6,6 % de l'effectif enquêtée). Cela implique que parmi les Nigérianes, les 10,1% du niveau primaire, les 20,7% du niveau secondaire et les 2,1% du niveau supérieur sont toutes déscolarisées (Tableau 3).

Tableau 4 : Répartition (%) des mineures selon l'activité principale et la nationalité

CARACTERISTIQUES		Quelle est ta nationalité ?							Total	
		Béni-noise	Togo-laise	Nigériane	Burkinabé	Ghanéenne	Maliennne	Ivoirienne		Autre
Quelle est ton activité principale ?	Aucune	0,4%	0,4%	5,3%	10,2%	0,4%				16,8%
	Elève/étudiante				7,0%					7,0%
	Apprentie				5,3%	0,4%				5,7%
	Domestique				1,2%					1,2%
	Serveuse de restaurant		0,8%		7,0%			1,2%		9,0%
	Vendeuse ambulante				5,7%					5,7%
	Prostituée	0,4%		24,2%	23,0%	1,2%	0,8%	0,4%	0,4%	50,4%
	Autres			0,4%	3,3%			0,4%		4,1%
Total		0,8%	1,2%	29,9%	62,7%	2,0%	0,8%	2,0%	0,4%	100,0 %

2.1.5 Environnement familial

Les données sur l'environnement familial des mineures en situation de prostitution sont appréhendées à travers les variables telles que le nombre d'enfants à charge, le nombre de personnes à charge, les gens avec qui les mineures enquêtées vivent et les raisons qui font qu'elles n'habitent pas avec leurs parents biologiques. Celles-ci sont présentées dans le *tableau 5*.

Il ressort de l'analyse des réponses des mineures qu'en dépit de leur jeune âge, 32,5% d'entre elles ont un enfant, et 6,6% ont deux enfants. Ceci implique que près de 4 mineures sur 10 (39,1%) sont des filles mères. Ces résultats suivent la tendance affichée par le recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 2006 dont les données indiquent des naissances pour des filles de moins de 15 ans. Les taux de fécondité pour les individus de 12, 13 et 14 ans sont respectivement de 1,6‰, 2,2‰ et 4,7‰ (INSD, 2009).²⁴ Ces taux relativement élevés de filles mères pourraient être liés à des antécédents de grossesses non désirées, de situations de mariage forcé/précoce ou d'abus sexuels. Ils pourraient également révéler un niveau élevé de rapports sexuels non protégés ou encore être un effet indirect de séparation précoce de mineures de leurs parents biologiques. Une preuve de ce manque d'amour parental est le fait que plus de 3 mineures enquêtées sur 10 (35,7%) vivent seules contre seulement 1 mineure sur 10 (10,2 %) vivant avec les deux parents et 7,4% des mineures vivant avec leurs conjoints. Par ailleurs, près d'1 mineure sur 4 (23,4%) vit avec une personne sans liens de parenté. Il faut noter qu'environ 8 enquêtées sur 10 ont déjà quitté leurs parents. Parmi celles qui ont déjà quitté leurs parents au moins une fois, 6,2% l'ont fait avant l'âge de 6 ans, et 18,1% entre 6 et 12

ans. Mais il faut observer que 34,3% des enquêtées ont déclaré vivre séparées de leurs parents par désir d'être indépendantes pour se prendre en charge tôt en dépit de leur jeune âge (*Tableau 5*).

En dépit de leur très jeune âge, bon nombre des mineures enquêtées assument des charges et responsabilités familiales. Ainsi, 50 mineures parmi les 95 filles-mères vivent avec leurs enfants. Cela suppose qu'en même temps qu'elles pratiquent la prostitution, elles doivent subvenir aux besoins élémentaires (nourriture, logement...) de leurs enfants et veiller à leur bonne éducation, et ce vraisemblablement seules, sans la présence du père des enfants pour les aider. Pour ces 50 filles, soit 20,3% de l'effectif total des enquêtées, la prostitution semble être une source majeure de revenus servant aux besoins de leurs familles. Par ailleurs, 95 enquêtées (39,1% de l'effectif total des mineures en situation de prostitution) ont d'autres membres de leur famille à leur charge. Parmi elles, 31,9% ont un membre de leur famille à leur charge, 29,8% ont deux membres de leur famille à leur charge et 13,8% ont trois membres de leur famille à leur charge (*Tableau 5*).

En dehors de la charge familiale de certaines mineures enquêtées, il est intéressant de constater qu'1 mineure sur 3 dans cette étude vit seule (35,8 %), hors tutelle des parents et sans aucun tuteur pour les canaliser dans leurs difficultés d'adolescence, une période importante de changements physiologiques et de formation de la personnalité. Ainsi, la probabilité qu'elles soient exploitées sexuellement est très grande car la période avant 18 ans est une période d'insouciance qui peut amener les mineures à prendre de gros risques. En plus du nombre élevé de mineures qui vivent seules, 1 mineure sur 4 (23,5%) vit avec une personne sans aucun lien de parenté. Ce résultat semble montrer que la plupart des mineures dans cette dernière catégorie

²⁴ INSD (2009), *Etat et structure de la population, RGPH 2006*, Ouagadougou, 156 p.

pourraient être incluses dans la proportion de mineures en situation de confiage. Avec seulement 1 mineure sur 10 vivant avec les deux parents, la majeure partie des mineures enquêtées s'est retrouvée très tôt sans la pro-

tection des parents, ce qui démontre une nouvelle fois que l'absence des parents est un facteur de vulnérabilité à l'entrée dans la prostitution.

Tableau 5: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leur environnement familial actuel

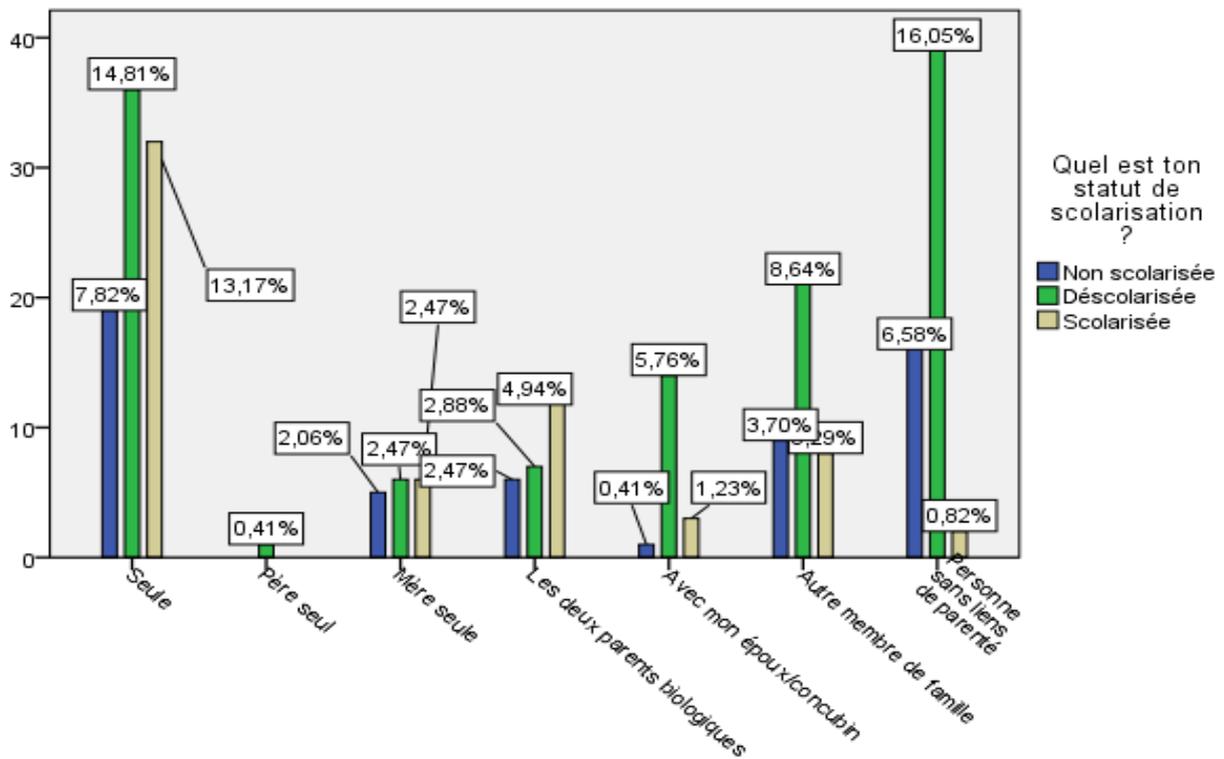
CARACTERISTIQUES	Effectif (N=243)	Pourcentage (%)
Combien d'enfants as-tu?		
0	148	60,9
1	79	32,5
2	16	6,6
Combien d'autres personnes de ta famille sont à ta charge ? (N = 94)		
1	30	31,9
2	28	29,7
3	13	13,8
4	12	12,8
5	2	2,1
6	4	4,3
7	4	4,3
8	1	1,1
Avec qui vis-tu en ce moment ?		
- Aucun (vit seule)	87	35,8
- Père seulement	1	0,4
- Mère seulement	17	7,0
- Deux parents biologiques	25	10,3
- Epoux/concubin	18	7,4
- Autre membre de la famille	38	15,6
- Personne sans liens de parenté	57	23,5
Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques ?²⁵		
- Désir d'indépendance	69	34,5
- Maltraitance auprès des parents	11	5,5
- Divorce des parents	15	7,5
- Décès de l'un ou des deux parents	30	15
- Mariage forcé	6	3
- Confiage	11	5,5
- Apprentissage/Scolarité	5	2,5
- Travail	63	31,5
- Autres raisons	27	14,8

²⁵ Cette variable est basée sur une question à choix multiples (QCM). Alors l'addition des proportions des modalités pour de telles variables dépasserait un total de 100%.

Le *graphique 2* montre que parmi les mineures vivant avec leurs deux parents biologiques, la majorité est scolarisée. Ces résultats semblent indiquer l'influence positive que la présence des parents biologiques ou des membres de la famille pourrait avoir sur la

scolarisation et le maintien des filles mineures à l'école. La proportion de mineures déscolarisées qui vivent avec d'autres membres de leur famille (8,64%) est nettement supérieure à la proportion des mineures scolarisées dans les mêmes conditions (3,29%).

Graphique 2: Répartition des mineures (%) selon la personne avec laquelle elles vivent et le statut de scolarisation



2.2 Pratique de la prostitution par les mineures

La pratique de la prostitution par les mineures est appréhendée à travers un certain nombre de variables au rang desquelles figurent:

- l'âge au premier rapport sexuel des mineures enquêtées,
- le temps passé dans la pratique de la prostitution,
- le nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire,
- le nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire,
- le nombre moyen d'heures de prostitution par jour ordinaire,
- le nombre moyen de passes par jour ordinaire,
- les périodes de prostitution.

2.2.1 L'âge au premier rapport sexuel

Le *tableau 6*, qui retrace les caractéristiques des mineures en situation de prostitution en fonction de leur âge actuel et de leur âge au premier rapport sexuel, révèle que le plus grand nombre d'enquêtées a eu son premier rapport sexuel à 15 ans (30,9%). L'âge moyen des enquêtées est de 16 ans et leur âge moyen pour les premiers rapports sexuels est de 13,8 ans. Ces résultats sur l'âge moyen et l'âge moyen des premiers rapports sexuels paraissent confirmer les données de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2010 d'où il ressort que 7,7% des filles de 15-19 ans ont eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans (INSD, 2012a).²⁶ Tenant compte de la proportion de 7,7% de l'enquête précitée et des données qui indiquent que 98% des enquêtées (238) de l'échantillon sont âgées de 15 à 17 ans, on peut affirmer que les mineures enquêtées ont une vie sexuelle relativement très précoce.

²⁶ INSD (2012a), *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples, MEF et ICF International, Ouagadougou*, 525 p.

Tableau 6: Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon leur âge actuel et l'âge au premier rapport sexuel

	A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel?									Total	Effectif
	10	11	12	13	14	15	16	17	NSP		
Quel âge as-tu ?											
13	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-	100,0	2
14	-	-	-	0,8	0,4	-	-	-	-	100,0	3
15	-	-	1,2	0,8	4,1	2,1	-	-	-	100,0	20
16	0,8	0,4	2,5	3,3	6,6	5,3	2,9	0,4	0,8	100,0	56
17	0,8	-	2,9	5,3	7,4	23,5	17,3	3,7	5,8	100,0	162
Ensemble	1,6	0,4	6,6	11,1	18,5	30,9	20,2	4,1	6,6	100,0	243

2.2.2 Temps passé dans la pratique de la prostitution

De l'observation du *tableau 7*, il se dégage que plus de la moitié des enquêtées est entrée dans la prostitution moins d'un an avant la date de l'étude. En effet, 124 des 243 mineures enquêtées ont moins de 12 mois de pratique de la prostitution contre 104 qui ont entre 12 et 35 mois d'expérience de la prostitution. Une quinzaine d'enquêtées âgées de 17 ans sont les seules à avoir plus de 36 mois de pratique de la prostitution. Parmi les 5 mineures âgées de moins de 15 ans, 4 ont entre

12 et 35 mois de pratique, ce qui implique qu'elles sont entrées en situation de prostitution très tôt. La moyenne du temps passé par les mineures en situation de prostitution enquêtées est de 20 mois. Cette durée moyenne de 20 mois dans la prostitution pourrait s'expliquer par le fait que les mineures n'ont pas la possibilité d'arrêter, soit parce qu'elles sont contraintes par une personne ou un réseau, soit parce qu'elles ne trouvent pas ou n'ont pas accès à des opportunités de sortie satisfaisantes pour elles.

Tableau 7: Répartition (effectif) des filles mineures en situation de prostitution selon le temps passé dans la prostitution et l'âge

Groupe d'âges	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution ?			Total
	Moins de 12 mois	12 - 35 mois	36 mois et plus	
Moins de 15 ans	1	4	0	5
15 ans	13	7	0	20
16 ans	36	20	0	56
17 ans	74	73	15	162
Ensemble	124	104	15	243

2.2.3 Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire

Par semaine ordinaire, il faut comprendre une période de 5 à 7 jours durant laquelle la fille mineure en situation de prostitution a effectivement proposé des actes sexuels à son rythme habituel. Le nombre moyen de jours de pratique de la prostitution par semaine est de 5 jours. La plupart des mineures (35,4%) pratiquent la prostitution durant 7 jours. Cette donnée reflète la proportion de plus de 50% des enquêtées qui ont déclaré qu'elles pratiquent la prostitution comme occupation principale. Comparée à la proportion obtenue pour les deux villes du Bénin par rapport aux mineures qui pratiquent la prostitution durant sept jours d'affilée (8,4%), celle de Ouagadougou révèle l'intensité de l'exploitation sexuelle des mineures à des fins commerciales dans cette ville. En effet, l'idée qu'une aussi grande proportion de mineures passent les sept jours de la semaine à proposer des actes sexuels, probablement par contrainte pour bon nombre d'entre elles, implique une forte implication des intermédiaires sur ces jeunes victimes et laisse supposer des effets négatifs sur la santé physique et mentale de ces mineures.

2.2.4 Nombre de clients pour une semaine ordinaire

Le nombre de clients par semaine traduit l'intensité de l'activité pour les enquêtées. Selon le *tableau 8*, environ 1 enquêtée sur 4 (24,4% par addition des proportions) a environ 5 clients par semaine contre 1 enquêtée sur 10 (11,6%) qui a entre 6 et 8 clients dans la même période de temps. Une proportion de 47,1% reçoit plus de 10 clients par semaine. Parmi celles-ci, 23,5% des mineures ont déclaré en avoir eu plus de 20. Par ailleurs, le nombre moyen de clients par semaine ordinaire pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est de 14.

Tableau 8: Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon leurs expériences sexuelles.

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Nombre moyen de jours de prostitution pour une semaine ordinaire		
▪ 0	13	5,3
▪ 1	11	4,5
▪ 2	16	6,6
▪ 3	33	13,6
▪ 4	17	7,0
▪ 5	44	18,1
▪ 6	23	9,5
▪ 7	86	35,4
Nombre approximatif de clients pour une semaine ordinaire		
▪ 0		
▪ 1	13	5,4
▪ 2	6	2,5
▪ 3	16	6,6
▪ 4	13	5,4
▪ 5	11	4,5
▪ 6	10	4,1
▪ 7	6	2,5
▪ 8	5	2,1
▪ 9	7	2,9
▪ 10	8	3,3
▪ Plus de 10	33	13,6
	104	47,1
Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire		
▪ 0	12	4,9
▪ 1	7	2,9
▪ 2	17	7,0
▪ 3	21	8,6
▪ 4	30	12,3
▪ 5	48	19,8
▪ 6	53	21,8
▪ 7	17	7,0
▪ 8	25	10,3
▪ 9	1	0,4
▪ 10	12	4,9
Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire		
▪ 1	13	5,3
▪ 2	37	15,2
▪ 3	51	21,0
▪ 4	50	20,6
▪ 5	23	9,5
▪ 6	26	10,7
▪ 7	6	2,5
▪ 8	6	2,5
▪ 9	8	3,3
▪ 10	15	6,2
▪ Plus de 10	6	2,4

2.2.5 Nombre moyen d'heures de prostitution pour un jour ordinaire

Par jour ordinaire, il faut comprendre une période de 24 heures dans laquelle la fille mineure en situation de prostitution a effectivement proposé des actes sexuels à son rythme habituel. Pendant un jour ordinaire, 21,8% des enquêtées pratiquent la prostitution pendant 6 heures en moyenne contre 19,8% pendant 5 heures en moyenne et 12,3% pendant 4 heures en moyenne. Une proportion de 10,3% propose des actes sexuels pendant une durée de 8 heures en moyenne. Il faut noter que 5% des mineures enquêtées travaillent en moyenne pendant 10 heures quotidiennement. Le nombre moyen d'heures d'offre de services sexuels par fille mineure en situation de prostitution est de 5 heures par jour. Par une addition des proportions, on remarque que près de 45% des enquêtées pratique la prostitution quotidiennement pendant au moins 6 heures en moyenne. Cette proportion n'est pas en déphasage avec la proportion de 50,4% des enquêtées qui pratique la prostitution comme activité principale, c'est-à-dire une occupation qui occupe la majeure partie de leur temps quotidien. Avec 9 mineures sur 20 pratiquant la prostitution pour une telle durée de temps quotidien et déjà durant 20 mois en moyenne, il serait nécessaire de développer des programmes d'assistance qui prennent en compte leurs besoins à long terme.

2.2.6 Nombre moyen de passes pour un jour ordinaire

41,5% des enquêtées ont moins de 3 rapports sexuels par jour et 28,3% peuvent avoir au moins 5 rapports sexuels par jour. Une proportion de 8,6% des enquêtées a 10 rapports sexuels et plus quotidiennement. Le nombre moyen de rapports sexuels parmi les mineures enquêtées est de 4 par jour avec un minimum de 2 et un maximum de 30 rapports par jour. Une fois encore ici, il est évident que les diverses proportions reflètent la tendance des données obtenues montrant la prostitution comme occupation principale pour une très grande proportion d'enquêtées.

2.2.7 Périodes de prostitution

Les périodes de prostitution des mineures enquêtées ne sont pas totalement fixes car certaines d'entre elles offrent des services sexuels aussi bien dans la journée que dans la nuit, voire le weekend, à plein temps ou encore de façon saisonnière en fonction des demandes de services de la période. A travers le *tableau 9*, on remarque que la nuit est la période de prédilection pour les mineures en situation de prostitution. En effet, 7 mineures sur 10 (69,5%) se prostituent la nuit contre seulement 8,2% le jour. Ce contraste peut s'expliquer par le fait que c'est surtout la nuit que les différents acteurs impliqués (mineures en situation de prostitution, clients, intermé-

diaires) peuvent se rencontrer de façon discrète. Comme mentionné dans la partie méthodologie, compte tenu des informations obtenues pour accéder à la cible primaire de cette enquête, les deux équipes d'agents enquêteurs ont travaillé tard dans la nuit pour collecter les données. La nuit paraît une période propice aussi bien pour les mineures en situation de prostitution qui se prostituent à plein temps (11,5%) que pour celles qui le font occasionnellement (4,1%), telles que les élèves et les apprenties. Ces dernières sont, *a priori*, occupées à suivre leurs formations en journée.

Tableau 9: Répartition des mineures (%) par rapport à la période habituelle de prostitution

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Habituellement quelles sont les périodes où tu te prostitues ? (QCM)		
• Jour	20	8,2
• Nuit	169	69,5
• Week-end	32	13,2
• Saisonnier	10	4,1
• Plein temps	28	11,5
• Occasionnellement	10	4,1

2.2.8 Contreparties reçues par les mineures

Lorsque des individus se retrouvent en situation de prostitution, c'est en contrepartie de rétributions en nature et/ou en espèce. Dans cette situation, une enquêtée peut à la fois être payée en espèce (argent) ou en nature (cadeaux) ou bien recevoir les deux modes de paiement en fonction du client. Selon les données du *tableau A3* en annexe, on remarque que la rétribution numéraire est la plus sollicitée par les enquêtées car presque toutes (98,7%) ont déclaré être payées en espèce tandis qu'1 enquêtée sur 3 (33,2%) est rétribuée en nature. Une proportion de 4,1% des enquêtées a déclaré avoir reçu des contreparties en services et en faveurs.

Selon les données du *tableau 10*, qui affiche la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel, on remarque que 50,4% d'entre elles gagnent moins de 5000 FCFA²⁷ par passe et en espèce. Elles sont 22,1% à gagner entre 5000 FCFA et 10000 FCFA et 23,8% à percevoir entre 10000 FCFA et moins de 20000 FCFA. Par contre, seulement 3,8% engrangent plus de 20000 FCFA par passe. Il en ressort qu'une fille mineure en situation de prostitution reçoit en espèce une somme moyenne de 5675 FCFA (soit 8,66€) après un acte sexuel.

²⁷656FCFA = 1€.

En outre, en considérant la question sur les contreparties en nature et services, à laquelle 84 mineures enquêtées ont répondu, le *tableau 11* montre que plus d'1 mineure sur 5 (22,6%) a déclaré avoir reçu des biens d'une valeur estimative de moins de 10000 FCFA en équivalent monétaire. En partant du même principe d'estimation en espèce des contreparties en nature, il se dégage que 3 mineures sur 10 (31%) ont reçu entre 10000 FCFA et 50000 FCFA et, moins de 3 mineures sur 10 ont eu entre 50000 et 100000 FCFA par acte sexuel. Par contre, juste 6% des 84 mineures ayant reçu des contreparties en nature ont déclaré avoir des biens d'une valeur estimative de plus de 250000 FCFA. Les contreparties en nature et service fréquemment mentionnés par les enquêtées incluent motocyclette, tablettes, postes TV, téléphones portables, voyages par avion, location de maisons de luxes, paiement de frais de formation, etc.

A partir de ces données, il peut être inféré que la contrepartie pour les passes ne repose pas sur des standards prédéfinis, mais plutôt en fonction des possibilités matérielles et financières de chaque « client ». Une remarque importante sur les montants reçus ou les estimations faites des contreparties en nature reçues à Ouagadougou est qu'ils sont exponentiellement plus élevés que ceux relevés au Bénin où la plupart des mineures enquêtées ont déclaré avoir reçu des contreparties n'excédant pas 10 000 FCFA.

Tableau 10 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon le coût moyen d'un rapport sexuel

MODALITE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Moins de 5 000 (7,63€)	121	50,4
De 5 000 (7,63€) à moins de 10 000 (15,25€)	53	22,1
De 10 000 (15,25€) à moins de 20 000 (30,50€)	57	23,8
20 000 (30,50€) ou plus	9	3,8
Total		240

Tableau 11 : Répartition (%) des mineures sur la base d'une estimation financière des contreparties reçues en service, nature ou faveur

MODALITE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Moins de 10 000	19	22,6
De 10000 à moins de 50 000	26	31,0
De 50000 à moins de 100 000	23	27,4
100000 à moins de 250 000	11	13,1
250 000 ou plus	5	6,0
Total	84	100,0

L'estimation de gain mensuel moyen des mineures pratiquant la prostitution à plein temps²⁸ peut être faite sur la base des données sur les contreparties reçues par les mineures pratiquant la prostitution à plein temps (*tableau 12*), et une estimation des revenus moyens par mois avec les moyennes des données obtenues des trois variables suivantes :

- le montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel par les mineures se prosti-

²⁸ Le choix des mineures ayant indiqué qu'elles pratiquent la prostitution à plein temps se justifie par le besoin de trier dans l'échantillon seulement les participantes qui s'adonnent à la pratique de la prostitution en tant qu'activité principale occupant tout leur temps dans la semaine. Pour plus de réalisme, l'estimation est faite sur la base de 5 jours au lieu de 7 pour tenir compte des normes usuelles de nombre de jours de travail considéré.

tuant à plein temps (4500 FCFA soit 6,85 euros),

- le nombre moyen de passes par jour ordinaire pour ces mineures (7,93),
- le nombre de jours moyen pendant lesquels elles se prostituent en un mois (20, soit 5 jours par semaine).

Le gain journalier moyen pour une mineure en situation de prostitution à plein temps est de 36 000 FCFA (54,87€), ce qui implique un gain hebdomadaire moyen de 180 000 FCFA (soit 274,39 euros). L'estimation du gain mensuel moyen dans les mêmes conditions est de 720 000 FCFA (soit 1098 euros) par mois. Seule 28 mineures se retrouvent dans la catégorie de celles qui pratiquent la prostitution à plein temps.

Tableau 12 : Estimation de gain des mineures en situation de prostitution à plein temps

MODALITE	Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? (N =28)	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne ? (N = 28)
Moyenne	4 500 FCFA (soit 6,87€)	7,93
Minimum	1000 (soit 1,53€)	0
Maximum	15000 (soit 22, 9€)	30

D'un autre côté, l'estimation du revenu mensuel moyen peut être faite sur la base de la moyenne des revenus journaliers, du nombre de passes par jour et par semaine de tout l'échantillon, selon les données suivantes :

- le montant moyen reçu en espèce par rapport sexuel (5675 FCFA, soit 8,65 €) (*tableau A4* en annexe),
- le nombre moyen de passes par jour ordinaire (3,95),
- le nombre moyen de jours de prostitution par semaine ordinaire (4,81)

Sur la base de ces données, le gain journalier moyen pour une mineure en situation de prostitution enquêtée est estimé à 22 416 FCFA (soit 34,17 €) et le gain hebdomadaire moyen à 107 822 FCFA (soit 164,36 €). Par extrapolation, la moyenne estimative du gain mensuel est de 431 288 FCFA (soit 658 euros). Pour information, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Burkina est de 32.218 FCFA (soit 49,11€) par mois.²⁹

Malgré les estimations dans les deux cas de figure, il est difficile de tirer une conclusion car d'une part, cela ne tient pas compte des contreparties reversées aux intermédiaires et d'autre part, les moyennes utilisées pour cette estimation peuvent cacher des variations importantes qu'il faudrait d'abord contrôler pour une analyse fiable des revenus obtenus dans la pratique de la prostitution par les mineures à Ouagadougou. Aussi, les déclarations des enquêtées sur les montants ou désignations des contreparties reçues sont probablement biaisées et ne reflètent peut-être pas la réalité, surtout que ces données sont très différentes de celles obtenues au Bénin et au Niger.

Ceci dit, cela montre que la pratique de la prostitution peut générer d'importants volumes d'argent et qu'il sera essentiel de prendre en compte ce facteur dans la recherche de stratégie de sortie de prostitution pour les filles.

²⁹ Voir [Salaires Minima Interprofessionnels Garantis \(S.M.I.G\) au Burkina - Burkinapmepmi.com - le portail des PME / PMI au Burkina Faso](#)

2.2.9 Stratégies de contact avec les clients

A Ouagadougou, la prostitution n'est pas pratiquée de la même façon par toutes les mineures qui s'y adonnent. Les formes de prostitution sont extrêmement variées et les mineures reprennent les pratiques des prostituées adultes. Il y a par exemple *les trotteuses*, qui sont généralement des filles fai-

sant des allées et venues sur des axes bien déterminés à la recherche de clients, et les *racoleuses*, qui sillonnent les alentours des grands bars, maquis, chambres de passe et hôtels, dans lesquels elles sont parfois employées comme serveuses, pour rencontrer la clientèle. L'identification des mineures en situation de prostitution requiert, selon Mme Compaoré (2007), des stratégies d'initiés.

Tableau 13 : Répartition (%) des mineures selon les stratégies utilisées pour trouver des clients

MODALITE	EFFECTIF (N= 243)	POURCENTAGE
Comment le contact s'établit-il avec les partenaires pour négocier tes services sexuels ? [QCM]		
Les partenaires m'abordent sur mon lieu de travail	167	68,4
Contacts téléphoniques enregistrés dans des hôtels et motels	39	16,0
Adresses mises dans des journaux locaux	0	0,0
Sites internet de rencontres	12	4,9
Racolage	38	15,6
Par un intermédiaire, souteneur ou petit ami	14	5,7
Exhibition physique sur les lieux publics et trottoirs	45	18,4
Tours des bars, boîtes de nuits et vidéo clubs	73	29,9
Je remorque les partenaires sur ma moto	4	1,6
Tours sur les parcs véhicules gros porteurs	6	2,5
Autre	10	4,1

Les résultats de la présente étude montrent que dans la plupart des cas, les enquêtées sont abordées par les « clients » sur les sites de prostitution, les lieux de travail ou les lieux de formation tels que les abords des marchés, les centres d'apprentissage ou les bars où travaillent les serveuses. 3 enquêtées sur 10 font le tour des bars, boîtes de nuits et vidéo clubs à la recherche de leur clientèle.

D'autres modes de contact avec les clients se font à travers des exhibitions physiques sur les lieux publics et trottoirs (18,4%), le fait de déposer leurs coordonnées, voire leur photo dans des hôtels et motels (16%) et surtout par racolage (15,6%). 4,9% d'enquêtées rencontrent leurs clients sur des sites internet comme le montre le *tableau 13*.

2.2.10 Lieux des passes

Plusieurs lieux peuvent être utilisés pour les passes. Selon les résultats du *tableau 14*, 8 mineures sur 10 (79%) rencontrent leurs clients dans des chambres de passe contre 1 mineure sur 4 (25,1%) qui se prostitue dans

des maisons closes ou bordels. 4 mineures sur 10 (42%) utilisent des hôtels. Les résultats montrent aussi qu'1 mineure enquêtée sur 3 se prostitue dans des résidences privées, privilégiant ainsi des endroits plus personnels et discrets.

Tableau 14 : Répartition (en %) des mineures selon les lieux habituels de rencontre avec les clients potentiels

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Habituellement, où retrouves-tu tes clients ? [QCM]		
- Chambre de passe	192	79,0
- Maison close/bordel	61	25,1
- Maison privée	81	33,3
- Hôtel de grande classe	50	20,6
- Hôtel/motel de basse classe	52	21,4
- Abords des lieux de loisirs	24	9,9
- Abords des places publiques	7	2,9
- Parking véhicules gros porteurs	5	2,1
- Abords des marchés ou gares	5	2,1
- Salons de massage	3	1,2
- Clubs de striptease	2	0,8
- Autre	3	1,2

2.3 Facteurs de vulnérabilité à l'entrée et à la pratique de la prostitution

Divers facteurs influencent la situation de prostitution des filles mineures. Ils sont relatifs à la famille, à la situation de la mineure elle-même, et à l'environnement social.³⁰ Les premiers facteurs relatifs à la famille incluent l'absence de figures parentales, les situations de famille déstructurée, le manque de communication entre parents et enfants, l'affaiblissement des réseaux familiaux et communautaires, le fait d'avoir été témoin ou victime de violence domestique, et les antécédents d'abus sexuels au sein de la famille. Les seconds facteurs, quant à eux, impliquent les conditions des enfants liées à la vie dans la rue, à leur expulsion ou exclusion de l'école, aux grossesses et maternités précoces parmi les filles, aux antécédents d'abus de drogues et d'alcool, et à l'ignorance de leurs droits. Les facteurs relatifs à l'environnement social incluent, pour leur part, le travail ou la vie dans des milieux à risque, la pression négative des pairs, la pratique de la prostitution dans l'entourage de l'enfant, la tolérance envers la prostitution au niveau communautaire ou national, et l'insuffisance dans l'application des lois relatives à la protection des enfants.

2.3.1 Situations sociales vécues avant l'entrée dans la prostitution

Le lien entre des antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution est très fort, sans être systématique. Des recherches montrent que les abus sexuels constituent un facteur de vulnérabilité majeur pour l'entrée en prostitution des filles mineures.³¹ En Afrique, les enfants victimes

d'abus sexuels sont souvent stigmatisés, ce qui d'une part limite le soutien social à leur disposition, et d'autre part les rend plus vulnérables à la prostitution. Les données de l'étude présentées dans le *tableau 15* montrent que certaines des situations vécues peuvent constituer des facteurs de vulnérabilité des mineures enquêtées face à la prostitution.

Les résultats de la présente étude montrent que plus d'1 enquêtée sur 4 (27,6%) a été dans des situations d'abus sexuels/viol avant son entrée en prostitution. Avec une telle proportion d'enquêtées ayant connu des antécédents d'abus sexuels, on pourrait penser que la société dans laquelle ces mineures vivaient ou vivent actuellement est tolérante, non seulement par rapport aux violences sexuelles dont les mineures sont victimes, mais aussi par rapport à leur pratique de la prostitution.

Aussi, malgré leur jeunesse, plus de 3 enquêtées sur 10 (30,9%) ont connu des grossesses non désirées avant même de se retrouver en situation de prostitution. Cela suppose des conséquences telles que des avortements provoqués avec tous autres effets négatifs corollaires, l'abandon de l'école, et certainement un nombre élevé de filles mères, considérant que près de 4 enquêtées sur 10 ont au moins un enfant (*Tableau 5*). Le fait d'avoir un enfant précocement oblige la mineure à chercher des ressources pour subvenir à ses besoins et ceux de son enfant, sans compter qu'elle court le risque d'être renvoyée de la maison par ses parents. Ces circonstances constituent un facteur important de sa vulnérabilité à l'entrée dans la prostitution.

³⁰ ECPAT France & ECPAT Luxembourg, 2014 ; Compao-ré, 2007.

³¹ Voir Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois*, January, 2008 ; ECPAT

France & ECPAT Luxembourg, 2014 ; et CIPCRE, 2009.

Pour M. Coulibaly (2010), la migration pour le travail devient décisive pour les filles mères devant pourvoir seules aux besoins de leurs enfants. La majorité des filles mères abandonnent alors la garde de leurs enfants aux parents (notamment la mère ou la tante) restés dans la localité d'origine. Selon Oppong (1988), la naissance d'un enfant hors mariage est un déshonneur, un acte reprobé dans la plupart des sociétés. Par conséquent, plusieurs filles mères sont abandonnées à elles-mêmes sans aucun soutien financier et matériel en provenance des parents et du père de l'enfant. Le nombre de mères célibataires qui doivent subvenir seules à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants augmente dans un contexte où les liens traditionnels avec la famille diminuent.³²

La plupart des mineures enquêtées ne bénéficient pas d'une protection adéquate dans le cadre familial. Selon les données du *tableau 5*, seulement 1 mineure sur 10 vit avec ses deux parents. La majeure partie des enquêtées s'est retrouvée très tôt sans la protection des parents, ce qui désigne l'absence des parents comme un facteur de vulnérabilité à l'entrée dans la prostitution. En effet, une famille déstructurée perd les atouts pour jouer son rôle de première cellule protectrice des enfants qui, de ce fait, en sont négativement affectés. De telles situations fragilisent l'équilibre psychologique et affectif de l'enfant et le rend vulnérable à toute forme d'abus et d'exploitation. Par ailleurs, selon les données du *tableau 15*, 13,6% des mineures ont connu des antécédents de confiage avant de se retrouver en situation de prostitution, tandis qu'une proportion similaire a été aideménagère (ou domestique) avant de se lancer dans la prostitution. Ces données semblent indiquer que bon nombre des enquêtées ont

vécu des situations d'enfants placés à un âge précoce. Cela implique que des mineures enquêtées ont été très tôt séparées de leurs familles et ont vite développé des mécanismes de survie qui ont abouti à la pratique de la prostitution. Les antécédents de situation de confiage peuvent également avoir comporté des expériences d'abus sexuels qui ont favorisé l'entrée dans la prostitution.

Les résultats présentés dans le *tableau 15* montrent aussi que près d'1 mineure sur 10 (9,1% des enquêtées) a été en condition de mariage forcé/précoce avant son entrée dans la prostitution. Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives sur le futur des mineures dans cette catégorie. Comme le montrent ECPAT France et ECPAT Luxembourg dans leur guide « *Comprendre les violences sexuelles* », les filles ayant été forcées à se marier tôt sont beaucoup plus exposées à la violence conjugale prolongée. En effet, le mariage précoce est souvent lié à l'abandon des épouses, laissant les jeunes filles dans la pauvreté extrême tout en accroissant le risque qu'elles soient forcées d'entrer dans la prostitution pour survivre.

Le fait que 18,1% des enquêtées aient déclaré l'indépendance précoce comme situation sociale vécue avant l'entrée en prostitution semble suggérer que certaines enquêtées blâment leur parents d'avoir failli à leurs obligations de protection et d'éducation. En outre, il est évident que la proportion de 19,8% par rapport à la modalité « *autres* » est trop élevée mais cela se justifie par une trentaine d'autres réponses distinctes données par les mineures enquêtées qui ne se retrouvaient pas dans les 12 catégories de modalités prévues. Ces réponses auraient pu être recodées en une demi-douzaine d'autres modalités qui auraient alors alourdi inutilement le nombre des modalités. Les modalités supplémentaires auraient inclus : la maltraitance, le rapt, l'aventure, les influences des proches, le

³² OPPONG, C. 1988. « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », in TABUTIN, D. –*Population et société en Afrique au sud du Sahara*. Paris (FR): l'Harmattan, pp. 421-440.

divorce des parents, le rejet des autres (moquerie) et le décès d'un parent.

Au total, les proportions relativement élevées de cas de situations sociales de violence et d'exploitation ayant précédé la pratique de la

prostitution chez les mineures enquêtées indiquent peut-être une certaine insuffisance de politique sociale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le contexte socioculturel de cette étude.

Tableau 15 : Répartition (en %) des mineures selon les situations sociales vécues avant d'être en situation de prostitution

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
As-tu vécu une ou certaines des situations suivantes avant de devenir prostituée ? (QCM)		
- Mariage forcé/précoce	22	9,1
- Abus sexuel/viol	67	27,6
- Grossesse non désirée	75	30,9
- Confiage à un parent/proche	33	13,6
- Guide de mendiant/ Mendiant	--	--
- Domestique	33	13,6
- Déplacée conflit/catastrophe naturelle	8	3,3
- Liberté précoce	44	18,1
-Autres	48	19,8

2.3.2 Raisons de la poursuite de la pratique de la prostitution

A l'instar des facteurs de vulnérabilité, plusieurs raisons ont été fournies par les enquêtées pour expliquer leur poursuite de la pratique de la prostitution. Au nombre de ces raisons, on peut citer le soutien qu'elles apportent à leurs parents (34,2%), le fait de disposer de moyens pour s'acheter des biens non essentiels tels que des téléphones, des ordinateurs, et des I-Pad (32,5%), de pouvoir payer leur loyer, nourriture et diverses factures (25,5%), de pouvoir soutenir leurs enfants (23%), mais également de pouvoir se prendre en charge face au désengagement de leurs parents (23%) (Tableau 16).

La proportion de la modalité « *autre* » (14%) concerne des réponses qui n'ont pas pu être recodées selon les modalités existantes. Ces réponses incluent la pauvreté, l'influence des proches, le rejet du groupe, la moquerie, l'avortement, etc. Parmi elles, on peut citer la pression du groupe comme étant un facteur qui pousse certaines mineures à la prostitution. Ceci veut dire que celles qui craignent d'être la risée de leurs pairs ou d'être mises à l'écart du groupe, se sont vues contraintes de « faire comme les autres » en se prostituant.

Tableau 16 : Répartition (en %) des mineures selon les raisons de poursuite de la pratique de la prostitution

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Pour quelles raisons continues-tu de te prostituer ? [QCM]		
- Désengagement des parents	56	23,0
- Décès de l'un ou des deux parents	38	15,6
- Soutien aux parents	83	34,2
- Soutien aux enfants	56	23,0
- Echapper aux effets du mariage précoce	11	4,5
- Payer études	8	3,3
- Payer loyer/nourriture/facture	62	25,5
- Acheter des biens (téléphone, etc.)	79	32,5
- Explorer sexualité/Par amusement	18	7,4
- Activité à heure de travail flexible	1	0,4
- Activité très rentable	26	10,7
- Forcée par un souteneur ou tuteur	4	1,6
- Remboursement de dette	10	4,1
-Autres	34	14,0

2.4 Profil des clients et types d'actes sexuels demandés

Les réflexions portant sur le profil des clients des mineures en situation de prostitution prennent en compte leur âge, les actes sexuels qu'ils sollicitent ordinairement et leur sexe.

De fait, comme présenté dans le *tableau 17*, près de 3 clients sur 10 que rencontrent les mineures sont âgés de moins de 20 ans. Plus de 8 clients sur 10 ont entre 20 et 39 ans, tandis que près de 5 sur 10 ont entre 40 et 59 ans. Les plus âgés (5,3%) ont 60 ans et plus, alors que les plus jeunes n'ont souvent que 20 ans (29,5%). Par ailleurs, seulement 1,3% des mineures ont des rapports sexuels avec des

personnes de même sexe, c'est-à-dire avec des filles/femmes. Ces mineures seraient soit homosexuelles, soit bisexuelles.

Le type d'actes sexuels offerts par les enquêtées est le plus souvent à la demande du « client ». Pour la totalité des mineures, les rapports sexuels « conventionnels » sont les plus pratiqués. En effet, il ressort du *tableau 17* que toutes les enquêtées pratiquent l'acte sexuel avec leurs clients. Parmi elles, 2 enquêtées participent à la réalisation de films pornographiques, 1 fait du striptease dans des clubs et 2 autres escortent des étrangers et des touristes (0,8%).

Tableau 17 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les actes sexuels pratiqués et quelques caractéristiques des clients

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Quels types de services sexuels te demande-t-on ? [QCM]		
- Acte sexuel	243	100,0
- Réalisation de films pornographiques	2	0,8
- Striptease dans des clubs	1	0,4
- Escorte d'étrangers et touristes	2	0,8
-Autre	3	1,2
Habituellement, quelle est la tranche d'âge de tes clients ? [QCM]		
- Moins de 20 ans	71	29,2
- 20 à 39 ans	214	88,1
- 40 à 59 ans	117	48,1
- 60 ans et plus	13	5,3
- NSP	12	4,9
Sexe des clients [QCM]		
- Hommes	240	98,8
- Femmes	3	1,3

2.5. Profil et rémunération des intermédiaires dans la prostitution des mineures

Dans la chaîne des acteurs intervenant dans le domaine de la prostitution, apparaissent les intermédiaires. Ce sont des individus qui facilitent à un moment donné le processus de recrutement, de déplacement, de placement ou d'exploitation sexuelle de l'enfant à des fins commerciales. Les intermédiaires jouent un rôle très important en tant qu'interface entre les mineurs en situation de prostitution et les clients.

2.5.1 Caractéristiques des intermédiaires dans la prostitution des mineures

Avec la présence d'intermédiaires lors des transactions avec les clients, une enquêtée gagne logiquement moins financièrement qu'une autre n'ayant pas recours à eux. D'un autre côté, sans ces intermédiaires, il est souvent plus difficile pour les filles mineures de trouver des clients ou un site pour les passes, et la probabilité de violence contre elles pourrait également être plus élevée.

Ouédraogo S.D. a aussi identifié un autre groupe de mineures en situation de prostitution exploitées à Ouagadougou, celui des « petites filles », dont l'âge est compris entre 14 et 18 ans. Ces « petites filles » sont hébergées le plus souvent par une femme burkinabè d'un certain âge qui vit de leur prostitution. Dans ce groupe, une femme peut héberger une dizaine de filles qui doivent contribuer aux charges domestiques avec un apport financier quotidien ; elle peut procurer en retour une certaine protection.

Les résultats de l'étude révèlent que des intermédiaires prennent une certaine part des contreparties reçues par 107 (44%) des 243 mineures de l'échantillon. Les gérants de sites

de prostitution (43,9%) et les souteneurs / protecteurs (48,6%) constituent la plus grande partie de ces intermédiaires (*tableau 18*). Selon Coulibaly, les mineures qui exercent le travail de serveuse seraient plus exposées à la prostitution.³³ Elles sont plus convoitées par rapport aux travailleuses majeures. Les clients réclament auprès des employeurs et des intermédiaires le recrutement d'autres jeunes filles lorsqu'ils ont assez vu les anciennes. Les jeunes filles jouent alors un rôle capital dans les bars. D'une part, elles permettent d'augmenter les recettes car leur présence attire la clientèle qui consomme plus de boissons en leur compagnie, et d'autre part, elles donnent une certaine notoriété aux bars qui deviennent les plus réputés. C'est pourquoi les gérants de bars n'hésitent pas à embaucher les jeunes filles.³⁴

Le fait que beaucoup de mineures en situation de prostitution aient été séparées très tôt de leurs parents biologiques les rend plus vulnérables à l'exploitation sexuelle par des intermédiaires, bien que les parents (3,7%) et les autres membres de la famille (3,7%) constituent aussi une proportion relativement faible de ces intermédiaires. Au Bénin, les données de l'étude indiquent même une assez forte implication des parents biologiques et d'autres membres de famille qui constituent respectivement 29,2% et 22,9% des principaux bénéficiaires de la prostitution des mineures contre 25% pour les responsables de

³³ COULIBALY Aoua (2010), *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou.

³⁴ Ibid.

sites de prostitution et 16,5% pour les souteneurs/protecteurs.

Ces données, notamment pour ceux concernant les responsables des sites de prostitution et les souteneurs, montrent le rôle central d'intermédiation joué par ces individus dans la prostitution des mineures. Une proportion de 34,6% des 107 mineures ayant recours à des intermédiaires ont déclaré qu'ils les aident à trouver des clients. Pour 56,1% des mineures, les intermédiaires ont pour rôle de

les protéger. Pour une proportion de 43,9% des mineures concernées, les intermédiaires se chargent de leur fournir des lieux de passe. Selon les intermédiaires interviewés dans le cadre de cette enquête, les relations existant entre les mineures en situation de prostitution et eux-mêmes varient selon les modalités suivantes : relations entre « protégée et tuteur / souteneur / protecteur », relations entre « serveuse de bar et employeur », relations entre « locataire et propriétaire », et relations entre « amie et petit ami ».

Tableau 18 : Répartition (en %) des mineures en situation de prostitution selon les caractéristiques de leurs intermédiaires

CARACTERISTIQUES	EFFECTIF (N=243)	POURCENTAGE
Est-ce qu'un intermédiaire reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ?		
- Non	136	56,0
- Oui	107	44,0
Qui est cet intermédiaire qui reçoit tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ?	(N=107)	
▪ Responsable de site de prostitution	47	43,9
▪ Mon/ma patron(ne) de formation	9	8,4
▪ Parent	4	3,7
▪ Autres membres de famille biologique	4	3,7
▪ Membre famille d'accueil	3	2,8
▪ Petit ami	6	5,6
▪ Souteneur/protecteur	52	48,6
▪ Autre	7	6,8
Quel rôle spécifique cet intermédiaire joue-t-il dans le cadre de tes services sexuels ?	(N=107)	
- Aider à trouver des clients	37	34,6
- Protéger la mineure	60	56,1
- Fournir un lieu de passe	47	43,9
-Autre	9	8,4
Quel pourcentage de tes rémunérations l'intermédiaire prend-t-il ?	(N=107)	
▪ Moins de 25%	51	49,0
▪ Environ 25%	33	31,7
▪ Environ 50%	11	10,6
▪ Environ 75%	3	2,9
▪ Plus de 75%	6	5,8

Pour 8 mineures concernées sur 10, les intermédiaires perçoivent une part ne dépassant pas 25% des rémunérations, tandis que pour 1 mineure sur 10, cette part est de 50% (*Tableau 18*). Seulement 6% des mineures remettent plus de 75% de leurs gains à des intermédiaires. Contrairement aux résultats du Bénin où certains intermédiaires ne perçoivent rien des mineures, à Ouagadougou, tout intermédiaire reçoit une rétribution financière pour un quelconque rôle qu'il ou elle pourrait avoir dans l'exploitation sexuelle des mineures. La majeure partie des gains des mineures en situation de prostitution, soit plus de 70%, revient ordinairement aux proxénètes ou souteneurs.³⁵ Selon AB (43 ans), tenancier de bar à la Patte d'Oie, une fille en situation de prostitution sous sa tutelle lui verse 3 000 FCFA par jour. Il a sous sa tutelle 5 filles en situation de prostitution dont 3 sont des mineures âgées de 16 à 17 ans. Quant à BC, 29 ans, un autre intermédiaire qui gère un site de prostitution à Kouritenga, le montant qui lui est versé sur son site est de 1 000 FCFA par passe. 24 femmes sont en situation de prostitution dans son établissement, dont 2 mineures. Ces dernières ont entre 16 et 17 ans. Selon les intermédiaires interviewés, les rétributions journalières des enquêtées sont souvent réparties entre leur famille, leurs petits amis et leurs protecteurs.

³⁵ Voir CIPCRE, 2009; Jessica Ashley, *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois*. Illinois Criminal Justice Information Authority, January 2008; Jody Raphael & Brenda Myers-Powell, *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*. DePaul University, College of Law, April 2009.

2.5.2 Analyse des perceptions des intermédiaires responsables de sites de prostitution

Profil des intermédiaires

3 intermédiaires ont été interviewés dans le cadre de cette enquête. Ils sont de sexe masculin, ont entre 29 et 45 ans et sont tous Burkinabè. Deux sont des tenanciers de restaurants/bars et le troisième est gérant d'un site de prostitution.

Recrutement des mineures

BC (29 ans, intermédiaire à Kouritenga) a l'habitude de faire venir les filles du Nigeria. 18 filles seraient déjà passées par lui. Les filles lui sont envoyées par le biais d'un homme d'affaire nigérian. Selon les entretiens avec les intermédiaires, les transactions pour obtenir des filles ressortissantes des pays voisins impliquent plus de 2 personnes. Ci-dessous quelques propos des intermédiaires interviewés.

« J'ai eu de bonnes relations avec les premières filles que j'ai eues, et à leur retour d'un voyage dans leur pays elles reviennent avec d'autres filles plus jeunes. Aussi, des amis nigériens m'amènent des filles à travers leurs copines » A B., 43 ans.

« Je traite avec un nigérian qui m'amène les filles autant que je lui demande mais il surveille ces filles avec moi pour qu'elles ne fuient pas. » B.C., 29 ans.

Provenance des mineures

Il ressort des entretiens que les mineures en situation de prostitution qui travaillent avec ces intermédiaires sont, pour la plupart, des ressortissantes du Nigeria, du Ghana ou de la région du Centre-Nord du Burkina Faso. Le plus souvent, le transport des filles se fait voie

terrestre pour une durée de 24 à 72 heures de route.

Rémunération des intermédiaires

Les résultats des entretiens montrent qu'un intermédiaire tenancier d'un bar/restaurant perçoit en moyenne entre 1000 FCFA et 3000 FCFA par passe chez une mineure en situation de prostitution qu'il exploite sur son site, soit pour le paiement des chambres de passe, soit pour son rôle de « démarcheur », soit pour les deux.

Nombre de mineures en situation de prostitution sur les sites

Les résultats des entretiens indiquent qu'en moyenne, dans une période d'un mois, 18 travailleuses du sexe et 6 mineures sont en situation de prostitution dans les restaurants/bars gérés par les intermédiaires. En moyenne, 3 mineures sont en situation de prostitution sur les sites par jour. Selon les 3 intermédiaires, les mineures sont présentes sur un site pour une période de 3 à 8 mois. Selon AB (43 ans, intermédiaire à la Patte d'Oie), au cours des 12 derniers mois, il a fait venir à Ouagadougou entre 50 et 60 filles (adultes et mineures) dont il n'a ni connaissance des parents, ni contact avec ces derniers.

Relations entre les mineures en situation de prostitution et les intermédiaires

Les 3 intermédiaires interviewés disent avoir des relations d'employeur-serveuse avec les mineures travaillant pour eux. Il faut remarquer que les intermédiaires travaillent plus avec des filles mineures qui viennent d'autres pays et qui, pour la plupart, sont déscolarisées. Le « service minimal » offert aux filles par les intermédiaires dès leur arrivée à Ouagadougou est l'hébergement, juste le temps pour elles de se trouver leur propre logement, et des préservatifs. Selon Coulibaly, l'appréciation des relations des mineures avec les gérants de bars dépend d'une part de ces serveuses et d'autre part du comportement des employeurs/gérants. Souvent, les tenanciers maintiennent des relations professionnelles avec les travailleuses de bar, et la plupart seraient satisfaits des services des serveuses mineures, qu'ils trouvent disponibles, accueillantes et serviables.³⁶

³⁶ Coulibaly, 2010, *ibid.*

2.6 Indications sur l'existence de garçons mineurs en situation de prostitution et leur profil

La prostitution des mineurs concerne aussi bien les filles que les garçons. Il a été demandé aux enquêtées si elles connaissaient des garçons de moins de 18 ans en situation de prostitution à Ouagadougou. En dépit des multiples efforts déployés, un seul garçon mineur a pu être identifié grâce aux démarches personnelles d'un agent enquêteur.

Mais, ce mineur n'a pas été pris en compte dans l'analyse des données étant donné qu'il a refusé de répondre au questionnaire de l'étude. Il a préféré un entretien informel sur son expérience de mineur en situation de prostitution. Le résumé de cet entretien est présenté dans l'encadré ci-dessous :

Jordi [pseudonyme] est un garçon mineur de 16 ans. Il est élève en classe de seconde dans un lycée de la ville. Il vit dans une villa située dans une zone résidentielle après avoir été renvoyé de la maison familiale par ses parents quand ces derniers ont découvert ses penchants homosexuels. En effet, Jordi ne tient de rapports sexuels qu'avec des partenaires de même sexe que lui. Il affirme avec fierté n'avoir aucune attirance pour le sexe féminin.

Depuis plus d'un an, Jordi avait un seul partenaire sexuel au moment de l'étude. D'un certain âge, ce dernier est une autorité politique très influente du pays, dit-il. En réalité, le statut d'élève de Jordi n'est qu'une couverture pour détourner l'attention de son entourage dans le quartier où il réside. Il reconnaît se sentir très ennuyé à l'école où il ne cesse d'avoir des problèmes d'indiscipline. Malgré son jeune âge, Jordi ne manque de rien sur le plan matériel pour mener une vie très aisée. En effet, il reçoit tout ce dont il a besoin par l'homme qui l'entretient en échange de rapports et actes sexuels. Par exemple, la villa que Jordi occupe lui a été offerte par cet homme avec qui il est souvent en voyage hors du pays. Mais, il est parfois difficile pour Jordi de cacher à ses camarades de quartier et d'école son homosexualité, et par conséquent le type de relations qu'il entretient avec ce partenaire qui pourrait avoir l'âge de son père.

Le cercle restreint des amis de Jordi est surtout constitué de filles mineures homosexuelles. Il paraît fier d'exhiber sur sa tablette des enregistrements pornographiques de ces filles lors d'ébats amoureux entre elles pour confirmer ses propos. Il prétend connaître d'autres mineures homosexuelles dans la ville. Jordi déclare avoir connaissance d'une association d'homosexuels dans la ville mais son partenaire ne souhaite pas qu'il rejoigne ce groupe. Il a quand même des camarades mineurs qui en sont membres.

Jordi ne regrette pas d'être homosexuel et se sent fier de l'être. « Je ne me plains pas du tout. Je vis pleinement ma vie. Rien au monde ne me ferait changer cette vie. Je ne pense pas me marier un jour », dit-il. Mais ce sont les jugements de son entourage et le statut sociopolitique de son partenaire qui l'empêchent de s'afficher pleinement.

Contrairement aux filles, les garçons en situation de prostitution sont dans un milieu assez fermé avec un système de réseau qui les protège au maximum. Il est à noter que, pour les besoins de la présente enquête, un contact avait été établi avec un réseau homosexuel impliquant des mineurs en situation de prostitution, mais compte tenu des exigences financières des responsables du réseau, la participation des mineurs n'a pas été obtenue. Parmi les enquêtées ayant connaissance de garçons mineurs en situation de prostitution (6% de l'effectif total), 80,0% pensent que ces gar-

çons ont des rapports sexuels avec d'autres garçons ou des hommes, contre 40,0% qui pensent aussi que ce sont avec des filles ou des femmes. Les enquêtées pensent qu'on peut retrouver des garçons de moins de 18 ans en situation de prostitution dans certains « points chauds » de Ouagadougou. Il faut noter que le degré de clandestinité qui caractérise la pratique de la prostitution par des garçons mineurs à Ouagadougou semble plus élevé qu'à Niamey. En effet, 13 mineurs font partie de l'échantillon enquêté à Niamey.

3. Mobilité des mineures en situation de prostitution

Parmi près de 214 millions de migrants dans le monde en 2013 figurent des millions d'enfants de moins de 18 ans qui se déplacent à l'intérieur même de leur pays ou hors des frontières nationales, accompagnés ou non de leurs parents.³⁷ Au niveau mondial, les migrants représentent une proportion importante des personnes en situation de prostitution. Mais peu de travaux ont étudié en profondeur les liens entre la migration et les facteurs de vulnérabilité à l'entrée dans la prostitution. Toutefois, des études sur la migration des mineurs s'accordent à souligner la plus grande vulnérabilité des filles migrantes à l'exploitation sexuelle.³⁸ Dans ce sens, il faut noter que la plupart des migrants mineurs en Afrique de l'Ouest sont des filles (53,6 %).³⁹

Les motivations des jeunes filles pour migrer sont multiples et relèvent de différents facteurs économiques, sociaux et culturels. Les facteurs qui poussent les femmes et les filles à prendre le risque de migrer illégalement incluent l'accroissement de l'insécurité économique, l'augmentation des risques de chômage et de pauvreté, les possibilités restreintes de migration légale et la résurgence des pratiques discriminatoires traditionnelles à l'égard des femmes.⁴⁰ Qualifiées de population mobile, les travailleuses du sexe et les mineures en situation de prostitution ont

l'habitude de migrer après quelques mois passés dans une localité.⁴¹ Outre le changement de résidence, elles effectuent également de fréquentes migrations temporaires ou en alternance entre leurs domiciles et différentes localités à l'intérieur ou hors de leurs pays de résidence, ou même entre plusieurs quartiers de la même ville. La mobilité des mineures en situation de prostitution peut être explorée à travers les quatre points suivants : les lieux d'origine et de résidence des mineurs en situation de prostitution, les caractéristiques des sites de prostitution et la mobilité des mineures, l'âge au premier départ de la famille et les principales raisons de changement de lieu de résidence des mineures, et l'analyse des liens entre la mobilité et la situation de prostitution des mineurs.

³⁷ O.I.T., *Labor migration: Protecting the rights of migrant workers in Jordan*, 2013. www.ilo.org/global/lang-en/index.htm

³⁸ Voir Projet «Mobilités» (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p.; et COULIBALY Aoua, *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 2010.

³⁹ Observatoire ACP sur les Migrations, *La migration des filles mineures en Afrique de l'Ouest: Le cas du Sénégal*. Dossier d'information ACPOBS/2012/DI05, 2012.

⁴⁰ COULIBALY (2010), *ibid.*

⁴¹ *Idem.*

3.1 Lieux d'origine et de résidence des mineures en situation de prostitution

Pendant longtemps, la prostitution à Ouagadougou a été considérée comme une affaire d'étrangères venues principalement du Ghana, du Togo et du Nigeria pour gagner de l'argent au Burkina Faso. De nos jours, cette tendance a fait place au phénomène de prostitution de filles mineures autochtones, bien que l'on retrouve de plus en plus de filles venant de pays francophones voisins tels que le Togo et la Côte d'Ivoire qui ont été traversés par des crises tant économiques que politiques depuis le début des années 2000.

Les résultats de cette étude montrent ainsi que la plupart des enquêtées sont des ressortissantes burkinabè. Elles représentent en effet 62,6% des mineures enquêtées ; viennent ensuite les nigérianes, qui représentent 29,6% de l'échantillon (*tableau 19* et *figure 2*). Les mineures d'autres pays, à savoir le Benin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali, représentent un total de 7,4% de l'échantillon.

Tableau 19: Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon la nationalité

Quelle est ta nationalité ?	Effectif	Proportion (%)
Bénoise	2	0,8
Ivoirienne	5	2,1
Togolaise	3	1,2
Nigériane	73	30
Burkinabé	152	62,6
Ghanéenne	5	2,1
Malienne	2	0,8
Autre	1	0,4
Total	243	100

Les communes de résidence des enquêtées avant de venir à Ouagadougou sont aussi variées. De façon générale, on note, à travers le *tableau A2* en annexe, que ces communes se trouvent aussi bien au niveau du Burkina Faso

que hors des frontières nationales avec des villes d'origine comme Abidjan (Côte d'Ivoire), Bamako et Ségou (Mali), Cotonou (Bénin), Edo State et Lagos (Nigeria) et Koumassi (Ghana).

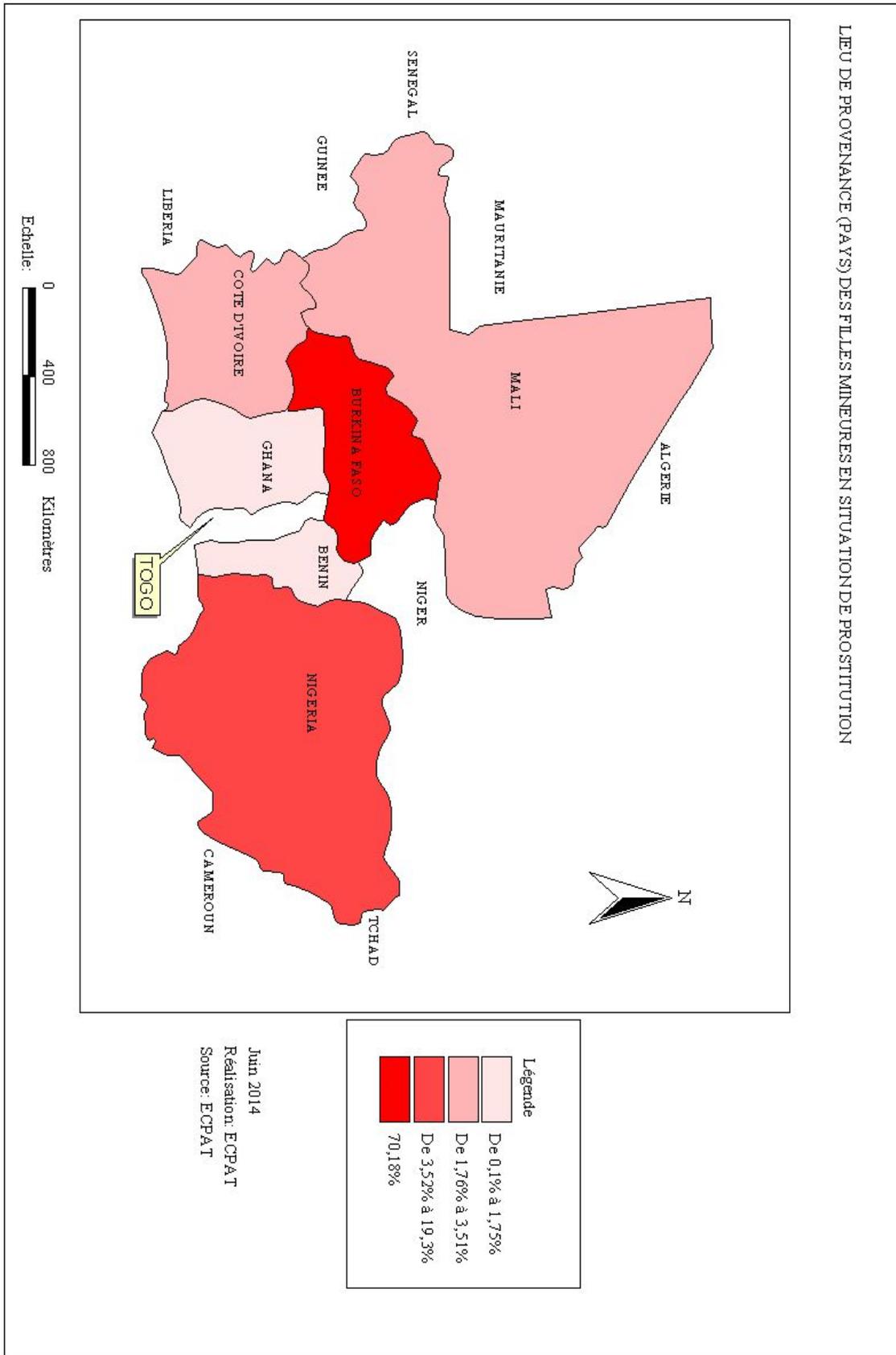


Figure 2 : Lieux de provenance (pays) des filles mineures en situation de prostitution à Ouagadougou.

3.2 Caractéristiques des sites de prostitution et mobilité des mineures

Où trouver les mineures en situation de prostitution à Ouagadougou ? Pour Compaoré M. P. K. (2007), les mineures en situation de prostitution se retrouvent principalement au niveau des grandes artères de la ville de Ouagadougou comme les avenues Kwamé N’Krumah, Nelson Mandela et Yennenga, mais aussi au niveau des espaces publics tels que le théâtre populaire. Généralement, les heures d’activités commencent pour elles à partir de 20h pour se terminer autour de 2h du matin. Les grandes artères ne sont pas les seuls lieux potentiels de cette activité. Les mineures en situation de prostitution peuvent également être retrouvées au niveau de certaines buvettes jumelées à des chambres de passe. Pour cette dernière catégorie d’espace, l’identification des mineures n’est pas aisée.

En 2001, une cartographie des sites de prostitution à Ouagadougou a été réalisée pour le compte du Projet Sida 2.⁴² Il ressort de cette cartographie qu’il existerait 108 sites potentiels de prostitution de mineurs répartis dans 18 secteurs de la ville. La plupart de ces sites se trouvent au centre-ville, d’autres sont dans les périphéries de Ouagadougou et aux abords des gares routières.

Par ailleurs, la cartographie du risque et de la vulnérabilité des adolescents et jeunes dans les villes de Ouagadougou, Koudougou, Boromo, Pô, Koupela et Pouytenga réalisée en 2011 par ATUJB,⁴³ dénombre au total 521 zones à risque de vulnérabilité face aux infections sexuellement transmissibles (IST) et au VIH/SIDA dans la ville de Ouagadougou avec une localisation géographique très précise selon le secteur d’habitation.⁴⁴ Tous ces sites sont des espaces potentiels où l’on peut retrouver la population cible. La majeure partie des sites enquêtés dans le cadre de la présente étude proviennent de cette cartographie.

⁴² Projet SIDA 2 (2001), *Cartographie des sites de prostitution de la ville de Ouagadougou et informations diverses sur la prostitution. Ouagadougou.*

⁴³ ATUJB (2011), *Ibid.*

⁴⁴ Cette localisation géographique est faite selon l’ancien découpage administratif de la ville de Ouagadougou.

Les enquêtées ont été réparties en fonction de leurs arrondissements de résidence (*tableau 20*). La plupart d'entre elles résident dans l'arrondissement de Bogodogo (31,3%), puis de Baskuy (22,2%), Boulmiougou (17,6%), Nongr Massom (12,3%) et Sig-Nonghin (4,5%). Une proportion non moins importante

d'enquêtées (11,5%) n'est pas arrivée à localiser son arrondissement de résidence. Enfin, la répartition des enquêtées selon l'arrondissement de résidence est le reflet de la répartition des « points chauds » de la ville de Ouagadougou telle que présentée par ATUJB (2011).

Tableau 20: Répartition spatiale des mineures en situation de prostitution selon leur arrondissement de résidence

ARRONDISSEMENTS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Baskuy	54	22,2
Bogodogo	76	31,3
Boulmiougou	43	17,6
Nongr Massom	30	12,3
Sig Nonghin	11	4,5
NSP	28	11,9
Total	243	100

Les sites identifiés et enquêtés sont catégorisés en deux à savoir les sites de rencontre et les sites de prostitution. Les sites de rencontre sont des lieux de rendez-vous, d'échanges ou de négociation entre les clients potentiels et les mineures en situation de prostitution, tels que les places et lieux publics, les parkings de véhicules gros porteurs, les boîtes de nuit, les vidéo clubs, les ateliers de couture. Les sites de prostitution sont des lieux qui sont utilisés par les mineures pour proposer des actes sexuels, comme les buvettes, les bars, les auberges, les hôtels/motels.

Selon les résultats des repères GPS collectés lors de la phase du terrain, c'est dans le 2^{ème} arrondissement que le phénomène de prostitution des mineurs est plus prévalent, avec une concentration de 31,9% des mineurs qui y sont sexuellement exploitées (*Figure 3*). Vient ensuite les arrondissements 1, 6 et 11 avec entre 12 et 15% des mineurs en situation de prostitution. On remarque que la prostitution des mineurs est plus concentrée dans le centre-ville de Ouagadougou. Certains des sites sont à la fois des sites de prostitution et de rencontre.

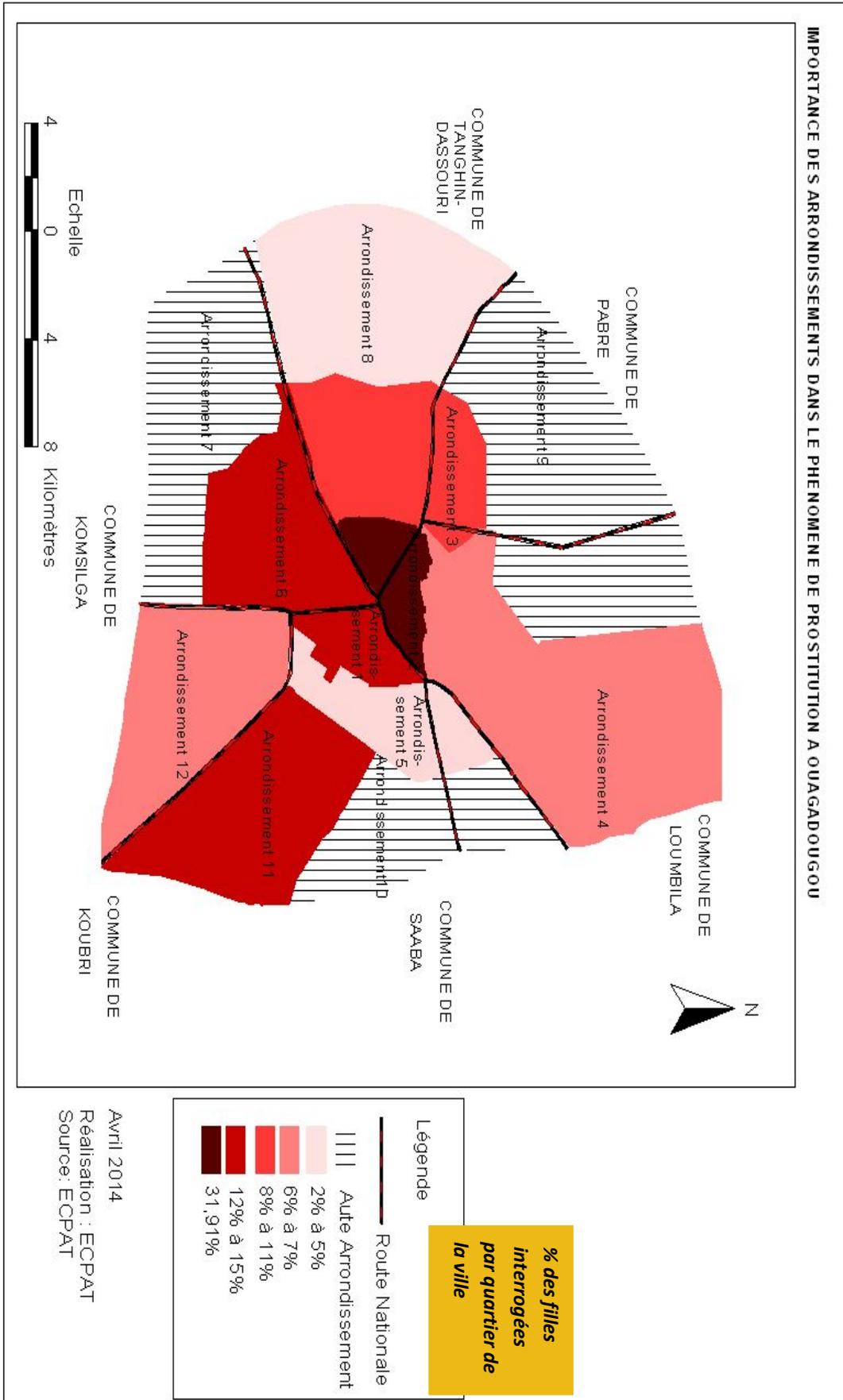


Figure 3 : Importance des arrondissements dans le phénomène de prostitution

3.3 Age au premier départ de la famille et principales raisons de changement de lieu de résidence des mineures

Selon le Projet *Mobilités*, la mobilité des enfants comprend aussi bien des risques et des opportunités de développement personnel.⁴⁵ Ainsi, pour un certain nombre d'entre eux, la mobilité peut s'avérer être une expérience positive. Mais pour les plus vulnérables, et en particulier dans des pays où la protection légale est absente ou insuffisante, ils représentent des candidats idéaux à l'exploitation. Pour analyser la mobilité des mineures en situation de prostitution dans le cadre spécifique de Ouagadougou, les points suivants ont été explorés : l'âge de la mineure en situation de prostitution au premier départ de sa famille, les principales raisons de changement de lieu de résidence et certains indices caractéristiques de la mobilité des mineures.

3.3.1 L'âge au premier départ de la famille

Le *tableau 21* montre la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon le changement ou non de résidence au cours des 6 dernières années avant l'étude et l'âge où elles ont quitté leur famille. Les données du tableau montrent que 14,4% des mineures résidant à Ouagadougou ont quitté leur famille pour la première fois entre l'âge de 6 et 12 ans, ce qui correspond à l'âge de scolarisation au cours primaire. La proportion la plus élevée (29,6%) est celle des mineures qui ont quitté leurs parents lorsqu'elles avaient entre 13 et 15 ans contre 26,3% qui les ont quitté à un âge supérieur ou égal à 16 ans. Dans certains contextes, cela peut correspondre à une

volonté d'aller rechercher des ressources financières pour assurer son indépendance ou préparer sa vie conjugale future. Par exemple, suite à une étude effectuée sur 52 filles migrantes de la région de Djenné (Mali), BOUJU lie la constitution du trousseau de mariage à l'émigration urbaine.⁴⁶ La plupart des mères étant dans l'impossibilité de le constituer, elles laissent leurs filles travailler en ville afin d'y participer.

Approximativement 2 mineures sur 10 (20,6%) n'ont jamais quitté leur famille alors que 8 mineures sur 10 (79,1%) se sont séparées de leur famille avant leurs 12 ans, ce qui indique que la séparation précoce des mineures de leurs familles avant leurs 12 ans serait un facteur important dans la vulnérabilité des mineures à l'entrée dans la prostitution.

⁴⁵ Projet «Mobilités» (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p.

⁴⁶ BOUJU, J. (2008), Violence sociale, anomie et discordance normative. La trajectoire migrante. Le cas des « 52 » de la région de Djenné (Mali)», *Le bulletin de l'APAD*, n° 27-28, *Violences sociales et exclusions. Le développement social de l'Afrique en question*. <http://apad.revues.org/document2983.html>.

Tableau 21 : Répartition (%) des mineures selon le changement ou non de résidence au cours des 6 dernières années et l'âge au 1er départ de la famille

MODALITE	Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois pour aller résider ailleurs ?						Total	Effectif
	Jamais quitté la famille	Moins de 6 ans	6 à 12 ans	13 à 15 ans	16 à 17 ans	NSP		
Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de résidence au moins une fois au cours de ces 6 dernières années ?								
Oui	1,2	2,1	4,9	13,6	15,2	0,4	37,4	91
Non	19,3	2,9	9,5	16	11,1	3,7	62,6	152
Total	20,6	4,9	14,4	29,6	26,3	4,1	100	243

3.3.2 Principales raisons de changement de lieu de résidence

En ce qui concerne les motivations des 90 enquêtées ayant migré au cours des 6 dernières années, plus de 4 sur 10 (42,2%) justifient leur arrivée à Ouagadougou par le besoin de travailler (tableau 22). Cette proportion est renforcée par celle des mineures qui déclarant être arrivées à Ouagadougou parce que de tierces personnes leur ont promis du travail (23,3%). Non seulement cette dernière proportion est très élevée mais elle indique aussi qu'1 mineure migrante sur 4 dans cette

étude est victime de traite. Sur la base du total des proportions de mineures qui ont migré pour chercher du travail et celles qui sont venues en ville sur la base de fausses promesses (75%), il apparaît que 3 mineures en situation de prostitution sur 4 qui ont migré ont été dupées. Il transparaît également de ces résultats que les motivations principales qui sous-tendent le changement de lieu de résidence de la plupart des mineures en situation de prostitution ne sont pas prioritairement liées à la prostitution.

Tableau 22 : Raison principale de changement de lieu de résidence antérieur pour aller dans la ville actuelle

MODALITE	EFFECTIF (N=90)	POURCENTAGE
Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de résidence antérieur pour venir dans cette ville ?		
Décision de migrer pour chercher du travail	38	42,2
Manque de soutien des parents	7	7,8
Pour rejoindre un membre de ma famille	5	5,6
Pour continuer mes études	3	3,3
Pour apprendre un métier	2	2,2
Pour aider aux activités domestiques/ économiques	3	3,3
Fuyant la maltraitance des parents	1	1,1
Fuyant un mariage forcé	2	2,2
Un intermédiaire a donné de l'argent à mes parents	2	2,2
Une tierce personne m'a promis du travail	21	23,3
Autre	6	6,7

L'exploration du lien entre les variables *confiage* et *changement de résidence des mineures dans les six dernières années* nous montre que sur les 5% de mineures enquêtées étant en situation de confiage, 3% ont

changé de résidence dans les 6 dernières années (Tableau 23). Sur la base de ces résultats, on ne pourrait dire que la situation de confiage justifie la migration des mineures en situation de prostitution.

Tableau 23 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon leur situation de confiage et leur changement de résidence au cours des six dernières années

MODALITE		Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de résidence (commune/ville) au moins une fois au cours de ces 6 dernières années		Total (N=243)
		Oui	Non	
Confiage	Oui	3,0%	2,5%	5,5%
	Non	40,0%	54,5%	94,5%
Total		43,0%	57,0%	100,0%

3.4 Caractéristiques des intermédiaires dans la migration de mineures

Comme mentionné précédemment, 23,3% des 90 mineures ayant migré vers Ouagadougou sont arrivées dans la ville suite aux promesses de tierces personnes pour leur trouver du travail (Tableau 22). Parmi ces tierces personnes, il y a des membres de leur famille (11%), des habitants de la localité d'origine de la mineure (14,8%), des personnes originaires de sa localité et vivant ailleurs dans le pays (3,7%), et des personnes originaires de sa localité et vivant à l'étranger (18,5%). Il faut noter que 4 sur 10 mineures ayant migré (40,7%) ignorent l'identité des intermédiaires qui les ont amenées à Ouagadougou. Cette dernière proportion est calculée sur la base des 27 mineures qui ont répondu à la question ayant rapport au profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration sur Ouagadougou. Pour les enquêtées qui ont migré par le biais de tierces personnes, 71,4% ont des connaissances sur la traite d'autres enfants par le biais des mêmes intermédiaires (Tableau 24).

Dans son article intitulé « *Zoom sur les réseaux de prostitution de Ouagadougou* »⁴⁷ Ouédraogo S.D. mentionne un groupe de Nigérianes venues pour la plupart à Ouagadougou par l'intermédiaire de certains de leurs compatriotes vivant dans la ville. Le plus souvent, ces filles se retrouvent à Ouagadougou dans l'espoir de transiter vers l'Europe ; mais une fois arrivées, elles sont contraintes de se prostituer, non seulement pour rembourser l'intermédiaire qui a assuré leur voyage jusqu'à Ouagadougou, mais aussi pour assurer de nouveau leurs frais de retour au pays (réalisant qu'elles n'iront jamais en Europe). Dans la plupart des cas, les intermédiaires essaient de maintenir ces filles victimes sous un contrôle rigide, et les regroupent en petit nombre pour qu'elles se surveillent les unes les autres. Cela impliquerait que ces filles mineures sont sous la coupe de réseaux de traite.

⁴⁷<http://ouaga-ca-bouge.net/Quelques-reseaux-de-prostitution-a-du-13-janvier-2014>.

Tableau 24 : Répartition des mineures selon le profil des intermédiaires ayant joué un rôle dans leur migration

Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville ?		
MODALITE	EFFECTIF (N = 27)	POURCENTAGE
Membre de ma famille	3	11,1
Habitant de ma localité	4	14,8
Originaire de ma localité vivant ailleurs dans le pays	1	3,7
Originaire de ma localité vivant à l'étranger	5	18,5
Une personne que je ne connaissais pas	11	40,7
Autre	3	11,1
Total	27	100,0

3.5 Analyse des liens entre mobilité et situation de prostitution des mineures

Le *tableau 25* montre la répartition des mineurs en situation de prostitution le nombre de quartiers, de villes ou de pays où ils ont pratiqué la prostitution.

Sur le premier point, 69,5% des mineures sont exploitées sexuellement dans un seul quartier de Ouagadougou, tandis que 11,1% le sont dans 2 quartiers contre 11,5% dans 3 quartiers et 6,1% dans 4. Sur le second point, 6,3% des mineures ont déclaré avoir été en situation de prostitution dans une autre ville du Burkina contre 4,9% qui l'ont été dans deux

autres villes et 1,2% dans trois autres villes du pays. Enfin, 16 mineures enquêtées (6,8%) ont déclaré avoir été en situation de prostitution dans un autre pays avant d'arriver à Ouagadougou (4 mineures en Côte-d'Ivoire, 2 au Ghana, 2 au Mali et 8 au Nigeria).

Ces résultats démontrent une grande mobilité des mineures en situation de prostitution à Ouagadougou. Ils montrent aussi que, malgré leur jeune âge, plus d'1 mineure sur 10 a été en situation de prostitution dans d'autres villes du Burkina ou dans un autre pays.

Tableau 25: Répartition des mineures en situation de prostitution selon leur mobilité pour offrir leurs services sexuels

VARIABLES	Valeur (%)	Effectif	Valeur (%)	Effectif	Valeur (%)	Effectif	Valeur (%)	Effectif
	1 Quartier		2 Quartiers		3 Quartiers		4 Quartiers	
Quelles sont les quartiers de cette ville où tu fais le même travail ?								
TOTAL	69,5	169	11,1	27	11,5	28	6,1	15
	1 Ville		2 Villes		3 Villes		4 Villes	
Cite la ou les villes de ce pays où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci								
TOTAL	6,3	15	4,9	12	1,2	3	-	-
	1 Pays		2 Pays		3 Pays		4 Pays	
Cite le ou les pays dans lesquels tu as offert des services sexuels avant de venir dans ce pays-ci.								
TOTAL	6,8	16	-	-	-	-	-	-

4. Santé et Sécurité des mineures en situation de prostitution

La prostitution des mineurs engendre des effets négatifs sur le bien-être et l'équilibre de l'enfant. Ces divers effets incluent les problèmes de santé liés aux blessures des violences physiques ou sexuelles, les infections ou maladies sexuellement transmissibles (IST/MST) incluant la contraction du VIH/SIDA, ou la grossesse et les complications connexes pour les filles. Les effets sur la santé mentale et les séquelles émotionnelles peuvent aller de la dépression, du sentiment de culpabilité et de honte, à la perte de confiance en soi, en passant par la perte d'amour-propre et divers autres symptômes causés par le stress. Ainsi, eu égard à son caractère clandestin et déguisé, la prostitution pose d'importants problèmes de santé et de sécurité pour les mineures qui la pratiquent.

Par ailleurs, l'épidémie du VIH/SIDA peut constituer un facteur favorisant l'exploitation de jeunes filles mineures, car elles sont considérées comme moins susceptibles d'avoir la maladie et seraient plus faciles à persuader pour avoir des rapports sexuels non protégés.⁴⁸ Ensuite, des mineures sont souvent obligées de se prostituer afin de subvenir à certains besoins essentiels. Les résultats de la présente étude montrent que 4 mineures sur 10 pratiquent la prostitution parce qu'il y a

un défaut de prise en charge de la part des parents. Cependant, plus de 3 mineures sur 10 justifient leur persistance dans la prostitution pour acquérir des biens non essentiels (*Tableau 16*). Ce dernier point semble montrer l'insouciance de certaines enquêtées sur les conséquences de la pratique de la prostitution sur leur santé et leur vie sociale.

Fort de ce constat, cette section explore trois aspects importants liés aux effets de la pratique de la prostitution par les mineures enquêtées, à savoir les perceptions des risques et conséquences de la prostitution, la prévalence d'IST/MST et de violences dans la pratique de la prostitution et les stratégies de prévention et de protection que les mineures utilisent.

⁴⁸US Department of State. *Country Reports on Human Rights Practices - 2004*.

4.1 Perceptions par les mineures des risques et conséquences de la prostitution

84,5% des filles mineures en situation de prostitution enquêtées perçoivent les risques d'infections et de maladies sexuellement transmissibles (IST/MST) qu'elles encourent tandis que 66,3% d'entre elles se disent conscientes des risques de grossesses non désirées comme l'indique le *tableau 26*. Les risques d'agressions et de viols sont men-

tionnés par 41,2% des mineures. Les risques liés aux rafles et harcèlements de la police sont évoqués par 28% des mineures enquêtées alors que ceux relatifs au rejet de la famille/communauté sont évoqués par 16,9% des mineures. Par contre, 6,6% des mineures ne semblent pas conscientes des risques liés à la pratique de la prostitution.

Tableau 26 : Répartition des mineures en fonction de leurs connaissances des situations de risques sanitaires et autres liés à la prostitution

MODALITE	EFFECTIF (N = 243)	POURCENTAGE
Selon toi, quels sont les risques et les conséquences liés à la pratique de cette activité sur ta santé ? [QCM]		
Infection et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST/SIDA)	205	84,5
Grossesse non désirée	161	66,3
Agression/viol	100	41,2
Rafle et harcèlement de la police	68	28
Rejet par la famille/communauté	41	16,9
Ne sais pas	16	6,6

4.2 Prévalence d'IST/MST dans la pratique de la prostitution et stratégies de prévention et protection

S'il est vrai que la plupart des enquêtées citent de façon systématique les infections et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST), reconnues comme des infections à haut risque, on devrait s'attendre à ce que la protection de soi et du partenaire devienne un comportement systématique parmi les mineures enquêtées. Il a donc été demandé aux enquêtées si elles adoptent des comportements élémentaires de protection, no-

tamment via l'utilisation de préservatifs. Le *tableau 27* présente la répartition des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence d'utilisation des préservatifs lors des passes. Plus de 9 enquêtées sur 10 utilisent *toujours* des préservatifs (91,8%) avec leurs clients. Elles sont 10 (4,1 %) à les utiliser *souvent*. Par contre 8 (3,3%) mineures n'en font usage que *parfois* contre 1 (0,4%) qui en fait *rarement* usage.

Tableau 27 : Répartition des filles mineures en situation de prostitution selon la fréquence d'utilisation de préservatifs et la contraction d'IST/MST

MODALITE	As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST dans ta vie ?		Total %	Effectif
	Oui	Non		
Quelle est ta fréquence d'utilisation de préservatifs avec tes clients ?				
Toujours	25,1	74,9	100,0%	223
Souvent	30,0	70,0	100,0%	10
Parfois	37,5	62,5	100,0%	8
Rarement	100,0	0,0	100,0%	1
Jamais	100,0	0,0	100,0%	1
Ensemble	25,9	74,1	100,0%	243

De la proportion des filles mineures en situation de prostitution qui n'utilisent pas toujours les préservatifs (20 sur 243), 25% (5) le font volontairement. En revanche, 35% (7) y

sont contraintes suite au refus de leurs clients et 40% (8) pour le fait qu'elles ne disposent pas de préservatifs (*Tableau 28*).

Tableau 28 : Répartition (%) des filles mineures en situation de prostitution selon les raisons de la non utilisation systématique des préservatifs avec leurs clients

Pourquoi n'utilises-tu pas toujours de préservatifs avec tes clients ?				Total
	Je ne veux pas	Refus du partenaire sexuel	Pas de préservatifs à ma disposition	
Effectif	5	7	8	20
Pourcentage	25,0	35,0	40,0	100,0

Tandis qu'à Ouagadougou, 9 mineures sur 10 (91,8%) utilisent *toujours* les préservatifs, il faut souligner qu'à Niamey, au Niger, ce sont 11 mineurs enquêtés [filles et garçons] sur 20 (55,1%) qui utilisent toujours des préservatifs contre seulement 1 enquêtée sur 4 (24,9%) à Malanville et Djougou au Bénin.

Le manque d'information sur les lieux où l'on peut se procurer des préservatifs peut expliquer, en partie, la non utilisation de cette méthode élémentaire de prévention parmi le

taux de 8% des mineures enquêtées qui n'utilise pas toujours des préservatifs. C'est pourquoi il est important d'explorer la connaissance des enquêtées par rapport aux lieux où elles peuvent s'approvisionner en préservatifs. Selon le *tableau 29*, les lieux les plus cités par les mineures sont la boutique/kiosque (81,9%), la pharmacie (39,9%) et le centre de santé local (14,4%). Il faut observer que 3,7% des mineures enquêtées déclarent ne pas savoir où trouver des préservatifs.

Tableau 29 : Répartition des enquêtées selon leur connaissance des lieux où l'on peut se procurer des préservatifs.

MODALITE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Où peux-tu te procurer des préservatifs/condoms quand tu en as besoin ? (QCM)		
Boutique/Kiosque	199	81,9
Pharmacie	97	39,9
Centre de santé local	35	14,4
ONG/Association	24	9,9
Par le biais d'ami(es)	18	7,4
Centre de planning familial	16	6,6
Restaurant/Hôtel	15	6,2
Ne sait pas	9	3,7
Distributeur automatique	0	0,0

L'exploration des moyens et stratégies par lesquels les mineures enquêtées obtiennent des préservatifs a montré que 75,3% d'entre elles les achètent tandis que 16,0% en achè-

tent et en reçoivent gratuitement. Il faut remarquer que 2,9% des mineures enquêtées ont admis ne pas savoir comment s'en procurer (*Tableau 30*).

Tableau 30 : Répartition des mineures selon les stratégies d'obtention de préservatifs

Comment te procures-tu les préservatifs dont tu as besoin ?					
	En les achetant	En les recevant gratuitement	En les achetant et en les recevant gratuitement	Ne sait pas	Total
EFFECTIF	183	14	39	7	243
POURCENTAGE	75,3	5,8	16,0	2,9	100,0

Les résultats présentés dans le *tableau 27* montrent que 25% des 223 mineures qui utilisent *toujours* des préservatifs ont contracté des IST/MST. Par ailleurs, on constate que 70% de celles qui font *souvent* usage de préservatifs n'ont jamais été infectées contre 30% qui l'ont été une fois. Pour ce qui est des mineures qui n'en font usage que *parfois*, 62,5% n'ont jamais été infectées contre 37,5% qui l'ont été une fois. En ce qui concerne celles qui utilisent *rarement* les préservatifs, elles ont toutes contracté des IST/MST, tout comme celles qui n'utilisent *jamais* de préservatifs. Ces résultats confirment tout raisonnement objectif qui veut que le nombre de mineures utilisant seulement par moment les préservatifs et ayant été une fois infectées soit supérieur à l'effectif de celles infectées, mais qui en font *toujours* usage.

Ces résultats mènent à réfléchir car la probabilité de contracter le VIH/SIDA au sein de la population des mineures en situation de prostitution est très élevée. En effet, selon Bambara, les préjugés sur le VIH/SIDA peuvent constituer un facteur encourageant la

prostitution des jeunes filles séropositives.⁴⁹ Le VIH/SIDA occasionne le désespoir chez les jeunes filles atteintes. Ces dernières peuvent croire qu'elles n'ont plus rien à recevoir de la vie. Cette conviction peut animer chez elles un découragement voire un désir de vengeance en passant par la prostitution pour transmettre à des personnes saines le virus du SIDA. L'auteur pense donc qu'il peut exister un lien entre la question du VIH et la problématique de la prostitution. L'existence de cette maladie chez une personne peut amoindrir sa motivation à se protéger. Ainsi, le fait que cette étude montre une forte proportion de mineures ayant contracté des IST/MST parmi celles ne portant pas toujours de préservatifs présente un cas alarmant de probabilité de propagation insidieuse du VIH/SIDA.

Parmi les filles infectées une fois dans leur vie par les IST/MST (54 mineures sur les 243), 33,3% sont allées à l'hôpital, 29,5% dans un centre de santé au niveau local, 20,4% ont recouru à l'automédication et 5,6% se sont

⁴⁹ Bambara Y. C. (2011), La prostitution des jeunes filles mineures à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, Rapport de mémoire, Faculté des études supérieures de l'Université Laval.

dirigés vers une ONG/association pour recevoir des soins médicaux. Une proportion de 9,3% a avoué ne s'être rendue nul part pour recevoir des soins contre la maladie contractée. Le *tableau 31* ci-dessous donne un aperçu de ces données.

Une telle situation est assez préoccupante dans la mesure où, mal prises en charge, les infections sexuellement contractées peuvent évoluer vers des formes cliniques sévères dont la prise en charge efficace peut s'avérer difficile pour la victime, avec de fortes probabilités que sa santé sexuelle et reproductive en garde des séquelles à vie.

Tableau 31 : Répartition des mineures ayant contracté une fois des IST/ MST en fonction des recours pour des soins médicaux

Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?		
MODALITE	EFFECTIF	PROPORTION (%)
Automédication	11	20,4
Centre de santé local	16	29,5
Hôpital	18	33,3
ONG/Association	3	5,6
Pas reçu de soins pour cela	5	9,3
Autre	1	1,9
Total	54	100,0

Au-delà de la protection contre les IST/MST, qui devient un enjeu crucial pour les mineures au regard des risques encourus, la prévention des grossesses non désirées est tout aussi importante. Elles ne sont que 25,9% (60 sur 243) à déclarer recourir à des méthodes contraceptives autres que le préservatif (pilules, injections, stérilets, etc.) (Graphique 3). Dans cette proportion de 25,9%, 7 mineures sur 10 en font constam-

ment usage. Le *tableau 32* fait mention de ces données. Le fait que seulement 1 mineure sur 4 utilise d'autres méthodes contraceptives que les préservatifs semble indiquer que la probabilité de grossesses non désirées, et par conséquent les avortements, serait très élevée parmi ces mineures. Pour rappel, 32,5% des mineures enquêtées ont 1 enfant, et 6,6% ont 2 enfants.

Graphique 3 : Répartition des mineures selon qu'elles utilisent des méthodes contraceptives autres que le préservatif

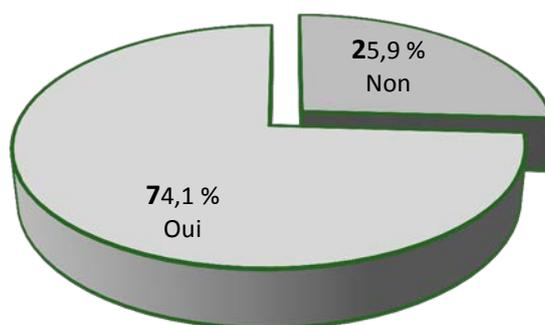


Tableau 32 : Répartition des mineures qui utilisent une méthode contraceptive autre que le préservatif selon la fréquence d'utilisation

Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le préservatif (pilules, injections, stérilets, etc.) ?		
Modalité	Effectif	Pourcentage
Toujours	42	70,0
Souvent	11	18,3
Parfois	6	10,0
Rarement	1	1,7
Total	60	100,0

Test de VIH/SIDA

Parmi les 205 mineures qui ont fait le test de dépistage du VIH/SIDA, 32% l'ont fait au cours des trois derniers mois tandis que 29,3% l'ont fait durant le semestre dernier et

17,3% au cours des 9 derniers mois. Par contre, 14,7% ont fait le test durant les 12 derniers mois et 6,7% au-delà de cette période. Le *tableau 33* présente ces résultats.

Tableau 33 : Répartition des mineures ayant fait leur test de dépistage du VIH/SIDA en fonction de la période du test

Si oui, quand as-tu fait le test de VIH/SIDA pour la dernière fois ?		
	EFFECTIF	POURCENTAGE
Il y a moins de 3 mois	100	32,0
Entre 3 et 6 mois	69	29,3
Entre 6 mois et 9 mois	20	17,3
Entre 9 et 12 mois	9	14,7
Il y a plus de 12 mois	7	6,7
Ensemble	205	100,0

Pour celles qui n'ont jamais fait le test de dépistage du VIH/SIDA (38 mineures), 26,3% ont déclaré que c'est par peur de savoir si elles étaient infectées, 23,7% ne savent pas où s'adresser pour le faire et 50% ne trouvent pas cela nécessaire (*Tableau 34*). La crainte de

se savoir malade, l'ignorance d'un lieu de dépistage et l'insouciance sont donc des éléments déterminants dans la non réalisation du test de dépistage du VIH/SIDA chez les mineures en situation de prostitution enquêtées dans la ville de Ouagadougou.

Tableau 34 : Répartition de mineures n'ayant pas fait le test de dépistage du VIH/SIDA en fonction des raisons évoquées.

Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?	EFFECTIF	POURCENTAGE
Par peur de savoir que je suis peut-être infecté(e)	10	26,3
Manque d'argent pour demander le test	0	0,0
Ne sais pas où aller pour le test	9	23,7
Pas nécessaire/ Se sent en bonne santé	19	50,0
Total	38	100,0

Par comparaison, 205 des 243 mineures enquêtées à Ouagadougou ont déclaré avoir fait le test de dépistage du VIH/SIDA (*Tableau 35*) contre 108 sur les 261 mineures enquêtées à Djougou et Malanville au Bénin et 131 sur les 205 enquêtées à Niamey au Niger. Les résultats de Ouagadougou au sujet des taux de protection avec préservatifs et de tests de VIH/SIDA effectués semblent être l'effet positif d'une série de campagnes agressives organisées au Burkina Faso par les pouvoirs publics et les ONG depuis 1997 pour lutter contre l'expansion alarmante du VIH/SIDA. En effet, selon un rapport du Secrétariat permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles, la prévalence (nombre de personnes atteintes) du VIH est passée de 7,17 % en 1997 à 4,2 % en fin 2002, situant le Burkina Faso parmi les pays les plus affectés de l'Afrique de l'Ouest.⁵⁰ Toutefois, grâce à la

⁵⁰ Voir Conseil National de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles, Secrétariat permanent (2005). *Cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles 2006-2010*, cite dans Bambara Y. C. (2011), *La prostitution des jeunes filles mineures à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso*, Rapport de mémoire, Faculté des études supérieures de l'Université Laval.

conjugaison des efforts de l'État burkinabè, des ONG et des partenaires techniques et financiers, le taux de prévalence chez les adultes de 15 à 49 ans au Burkina Faso est descendu à 1.0% [0.8% - 1.1%] en 2012.⁵¹

Statut de scolarisation et test de VIH

Le *tableau 35* analyse également le statut de scolarisation des mineures par rapport à la réalisation du test de VIH. Parmi les 56 mineures non scolarisées de la ville, 40 (71,4%) ont fait leur test de dépistage du VIH contre 16 (28,6%) qui ne l'ont pas fait. Parmi les 124 déscolarisées de la ville, 108 (87,1%) ont fait leur test de dépistage du VIH contre 16 (22,9%) qui ne l'ont pas fait. Ces statistiques sont respectivement de 57 (90,5%) contre 6 (9,5%) parmi les 63 mineures scolarisées de la ville. On peut en déduire qu'à Ouagadougou, plus le statut de scolarisation des mineures en situation de prostitution est élevé, plus elles ont tendance à faire le test de dépistage du VIH/SIDA.

⁵¹ Voir ONUSIDA (2012), Estimations VIH et SIDA. <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/burkinafaso/>

Tableau 35 : Statut de scolarisation et test de VIH

Quel est ton statut de scolarisation ?	As-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?		TOTAL
	OUI	NON	
Non scolarisée	40	16	56
Déscolarisée	108	16	124
Scolarisée	57	06	63
Total	205	38	243

Toutes les structures de santé enquêtées ont accueilli des filles mineures en situation de prostitution au cours des 5 années précédant l'étude. Ces filles se rendent dans les structures de santé pour avoir des informations (50,0%), pour se procurer des méthodes contraceptives (35%) et pour se faire soigner des blessures suite aux agressions sexuelles (15%). Les résultats montrent que 50% des structures de santé disposent de spécialistes pour la prise en charge des IST/MST (dont le VIH/SIDA) et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment).

Sur la base de ces résultats, on pourrait penser que les mineures victimes de la prostitution bénéficient des structures de santé d'une assistance pouvant assurer leur réinsertion sociale. Mais, les perceptions des mineures enquêtées sur le niveau d'assistance reçue semblent montrer que les structures n'arrivent pas à atteindre la majeure partie des mineures en situation de prostitution. Cela pose un problème de stratégies d'accès à cette population très mobile et peu visible.

4.3 Prévalence de la violence dans la pratique de la prostitution et stratégies de protection

4.3.1 Les violences subies par les mineures

Plusieurs filles mineures en situation de prostitution ont déclaré avoir été victimes de violences physiques de la part de leurs clients (Tableau 36). A ce propos, 16,5% d'entre elles estiment que leurs clients sont *souvent* violents contre 10,3% qui affirment qu'ils le

sont *parfois*. Près de 6 mineures sur 10 (55,6%) ont déclaré avoir *rarement* subi des violences de la part de leurs clients et 17,6% affirment n'avoir *jamais* subi de violence de la part de leurs clients. L'attitude de ces clients non violents peut être induite par la crainte de devoir s'expliquer avec les intermédiaires.

Tableau 36 : Répartition des mineures selon la fréquence de violence physique et pécuniaire de leurs clients

MODALITE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Est-ce qu'il arrive que tes clients soient violents avec toi ?		
Oui, souvent	40	16,5
Oui, parfois	25	10,3
Oui, rarement	135	55,6
Non, jamais	43	17,6
Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe ?		
Oui, souvent	53	21,8
Oui, parfois	56	23,0
Non, jamais	134	55,2
Ensemble	243	100,0

La violence envers les mineures en situation de prostitution n'est pas que physique. Elle est aussi liée au refus des clients de payer les passes, comme pour 21,8% des filles à qui cela arrive *fréquemment*. Elles sont 23% à subir *parfois* le refus de rémunération de la part de leurs clients, alors que 55,2% n'ont *jamais* vécu cette situation.

La violence physique subie par les mineures n'est pas que l'apanage de leurs clients. Elle peut être également infligée par les membres de la communauté de résidence des mineures, comme c'est le cas pour 41 enquêtées (16,9% de l'effectif total). En revanche, 202 mineures (83,1%) avouent n'avoir jamais subi de violence de la part des membres de leur communauté (Tableau 37).

Tableau 37 : Proportion des mineures ayant été victimes de violence de la part des membres de leur communauté

Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais ?			
	Oui	Non	Total
EFFECTIF	41	202	243
POURCENTAGE	16,9	83,1	100,0

4.3.2 Recours pour secours en cas de violences lors des passes

Pour faire face aux diverses formes de violences liées à la pratique de la prostitution, les mineures victimes utilisent diverses voies de recours. En cas de violence, 38% des mineures ont recours à la police ou à la gendarmerie. Elles sont 12% à recourir aux agents de sécurité privée proches du lieu d'agression et 2 sur 10 (20%) à solliciter l'aide d'un parent (9,5%), d'un souteneur ou d'un

petit ami (10,5%). Les structures d'assistance et de protection des enfants (ONG, Centre d'action sociale, organisations religieuses, etc.) ne sont, quant à elles, sollicitées que par 12% des filles enquêtées. Par ailleurs, près de 2 filles sur 10 (18%) ne recourent à aucune structure ou personne en cas de violence (Tableau 38). Le recours en cas de violence s'appuie donc tendanciuellement sur des structures formelles ou des agents y relevant.

Tableau 38 : Répartition (en %) des mineures selon le recours en cas de violence subies lors des passes sexuelles

En cas de violence à quelle agence ou à qui as-tu recours ? [QCM] (N=243)	Proportion (%)
Police/Gendarmerie	38,0
Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression	12,0
Parents	09,5
Souteneurs/petit amis	10,5
Structures d'assistance et de protection des enfants	12,0
Aucun recours	18,0

Protection des mineures face à des clients violents

Les 3 intermédiaires gérants de sites de prostitution enquêtés sont conscients des violences auxquelles les mineures travaillant sur leurs sites peuvent être confrontées. Ils leur proposent donc des conseils de précaution à prendre pour éviter d'être victimes de violence.

Relations des intermédiaires de sites de prostitution avec la police

2 des 3 intermédiaires enquêtés ont indiqué que les activités dans leurs restaurants-bars sont suivies périodiquement par la police qui opère des visites inopinées. Toutefois, contrairement aux villes enquêtées au Bénin, il n'y a pas, selon les intermédiaires, de registre mis à la disposition de la police donnant des indications sur l'identité des des mineures,

leurs âges, leurs dates d'arrivée et de départ, leurs fréquences de visites médicales, etc., à Ougadougou.

De plus, l'analyse des entretiens avec les responsables de la gendarmerie et de la police montre que, même si elles sont victimes d'abus ou de violences sexuels, les mineures en situation de prostitution sont réticentes à porter plainte auprès des forces de défense et de sécurité publique. Pour celles qui le font parfois, c'est essentiellement pour dénoncer les hommes qui veulent avoir des rapports sexuels avec elles contre leur volonté. Ordinairement, selon les responsables enquêtés, dans le cas d'une plainte d'une fille mineure en situation de prostitution victime d'agression sexuelle, les forces de défense et de sécurité procèdent d'abord au retrait de la mineure du milieu de danger, à des interpel-

lations des acteurs cités, et font appel au service d'action sociale pour l'audition publique. Ensuite, elles les orientent vers des structures spécialisées telles que Keogo ou d'autres ONG pour la prise en charge psychosociale et médicale de la mineure, et interpellent les parents avec la collaboration d'un centre d'action sociale en vue de les responsabiliser, comme c'est le cas au Bénin dans les deux villes où l'enquête a eu lieu.

Contrairement au Bénin où les intermédiaires enquêtés ne se sentent pas vraiment menacés, ceux de Ouagadougou ont peur des forces de sécurité suite à leurs différentes actions sur le terrain. Par exemple, selon le juge Djeneba Sawadogo interviewé dans le cadre de cette étude⁵², au cours des cinq dernières années, le tribunal des enfants de Ouagadougou a traité au moins dix cas de prostitution de mineures et pour tous les cas ayant impliqué des intermédiaires, cela a abouti à l'arrestation de ces derniers.

La majorité des structures de santé enquêtées n'a pu fournir des informations sur le nombre de cas de violences sexuelles pris en charge au cours des 5 dernières années. Selon les responsables de structures de santé interviewés, leurs personnels n'ont pas reçu de formations spécifiques en matière de prise en charge des cas de violences sexuelles, bien qu'elles disposent de spécialistes en la matière. Ces structures éprouvent ainsi des difficultés pour offrir des services adéquats à l'endroit des mineurs en situation de prostitution victimes de violences physiques.

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures par rapport à des cas d'agressions et d'abus sexuels sur les mineures, les contributions des structures de santé enquêtées consistent ordinairement en l'identification et le suivi des mineures vic-

times, l'appui technique à certaines structures, l'accueil, l'évaluation des dommages sur les mineures, les examens gynécologiques, la référence des cas avérés vers un centre d'action sociale, la mise à disposition pour le dépistage des IST et la prise en charge médicale des mineures.

⁵² Magistrat au tribunal des enfants de Ouagadougou. Entretien effectué le 21 février 2014.

5. Perceptions par les mineures de voies de sortie de la prostitution

Pour le développement de programmes d'intervention au profit des mineures en situation de prostitution, il paraît important de tenir compte des besoins exprimés par ces dernières, et ce aussi bien dans la phase préparatoire des programmes qu'à l'étape de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Cette manière de procéder peut augmenter les chances de succès des programmes. C'est pourquoi, dans le cadre de cette étude, il a été jugé important d'analyser les perceptions des mineures enquêtées sur leurs besoins et d'explorer leur intention de renoncer à la pratique de la prostitution.

5.1 Perceptions des ressources d'assistance des mineures en situation de prostitution

25% des enquêtées (60 mineures) ont eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants (ONG, centre social, brigade, etc.). Comme mentionné dans le *tableau 39*, 7 mineures sur 10 (71,7%) pensent que ces structures peuvent leur apporter du soutien à travers des conseils d'orientation.

« Ce que moi je cherche, c'est des gens qui peuvent m'écouter sans me critiquer et me donner des conseils. Par exemple, il y a mes amies qui ne se protègent pas malgré l'existence du Sida et moi j'ai peur

d'attraper ce problème un jour si l'on ne m'aide pas. Mais je ne sais où aller. Quand on va même à la police, ils se moquent de nous quand on raconte qu'un client nous a volées ou tapées », explique une enquêtée de 16 ans.

Plus de la moitié de l'effectif des mineures (53,3%) pensent que les structures d'assistance peuvent les aider à se prendre en charge et à abandonner la prostitution. En revanche, près de 2 filles sur 8 (23,3%) estiment n'avoir pas besoin de collaborer avec de telles organisations.

Tableau 39 : Répartition des mineures ayant eu des contacts avec des structures de protection des enfants selon l'utilité perçue de ces structures

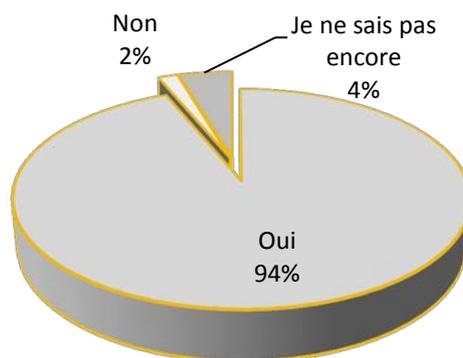
Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours ? [QCM]		
MODALITE	EFFECTIF (N= 243)	PROPORTION
Soutien à travers des conseils d'orientation	43	71,7
Aider à sortir de la prostitution et se prendre en charge	32	53,3
Pas besoin de la collaboration avec ces structures	14	23,3
Aucune espérance de ces structures	20	33,3
Ces structures ne répondent pas à mes besoins	10	16,7

5.2 Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution

Le *graphique 4* montre que presque toutes les mineures enquêtées (93,8%) ont l'intention d'abandonner un jour la prostitution. 4,5% d'entre elles sont indécises par rapport à leur avenir dans cette pratique, tandis que 1,6% reste déterminée à poursuivre cette activité. La proportion de mineures indécises pourrait s'expliquer par le fait que certaines ne voient pas forcément la

prostitution comme une contrainte, ou encore sont pessimistes par rapport à l'existence de voies de sortie pouvant les aider à remplacer le revenu qu'elles trouvent grâce à la prostitution. D'autres facteurs peuvent également justifier cette indécision.

Graphique 4 : Répartition (%) des mineures en situation de prostitution selon leur intention d'abandonner la prostitution



Parmi les mineures qui projettent de renoncer à la pratique de la prostitution (228 mineures sur les 243), 41,4% posent comme condition l'éventualité de se marier avec un homme qu'elles aiment. Celles qui posent comme condition la recherche d'un autre travail représentent une proportion de 61% contre 14,2% pour qui l'abandon de la prostitution dépendra de leur réunification avec leur famille. Pour 31,8% des mineures, bénéficier d'une assistance pour entreprendre une activité génératrice de revenus pourrait les amener à abandonner la prostitution, alors que 18% des filles souhaitent recevoir de l'aide sociale ou faire partie d'une famille

d'accueil. Ces proportions constituent ainsi un plaidoyer direct des mineures pour que les structures appropriées puissent venir à leur secours.

Le *tableau 40* ci-dessous présente les aspirations des mineures pour leur futur bien-être et leur réhabilitation ou réinsertion sociale. Dans leurs commentaires libres, plus de la

moitié de l'effectif des enquêtées demandent de l'assistance, avec une fréquence très élevée de l'utilisation du mot *aide* dans leurs déclarations.

Tableau 40 : Répartition des mineures en situation de prostitution selon les voies de sortie du travail de sexe

MODALITE	EFFECTIF (N=243)	PROPORTION (%)
A quelles conditions pourrais-tu abandonner un jour cette activité ? [QCM]		
Que je me marie avec un homme que j'aime	99	41,4
Que je trouve un autre travail	146	61,1
Que je reçoive une assistance économique	76	31,8
Que je reçoive une assistance sociale	44	18,4
Que j'arrive à rembourser mes dettes	10	4,2
Que je trouve un ménage d'accueil	45	18,8
Que ma famille me reprenne à la maison	34	14,2
Autres	26	10,9
Avec qui as-tu une fois discuté de ton souhait d'avoir des conseils ou de l'aide pour abandonner le travail de sexe ?⁵³ [QCM]		
Avec un ami	105	43,9
Aucune personne	95	39,7
Avec un membre de ma famille	33	13,8
Avec un agent de service social	26	10,9
Avec un dirigeant religieux	16	6,7
Avec mon petit ami/souteneur/protecteur	37	15,5
Avec une professionnelle de sexe adulte	22	9,2
Autres	17	7,1

⁵³ Cette terminologie est utilisée dans le questionnaire pour que les mineures comprennent la question. ECPAT France et ECPAT Luxembourg ne perçoivent pas la prostitution des mineurs comme un travail.

Le *tableau 40* indique aussi que près de la moitié (44%) des enquêtées ont déjà discuté au moins une fois avec une amie de leur besoin de conseils ou d'aide pour abandonner la prostitution contre 40% qui n'ont discuté de cette possibilité avec personne, et 14% qui en ont discuté avec un membre de leur famille.

On relève ainsi un manque de cadre d'écoute qui assure la confidentialité et le respect de la dignité des mineurs, tel qu'illustré par la faible proportion des mineurs enclins à discuter avec des assistants sociaux (11%), tandis que plus de 30 mineures (12%) se plaignent du manque de pôle d'écoute pour discuter de leur situation de prostitution. A travers leurs commentaires, elles sont nombreuses à sou-

haïter que les services sociaux cherchent à les écouter et à leur porter assistance par rapport aux difficultés qu'elles endurent dans cette situation. Ceci invite à la recherche d'approches d'interventions appropriées en faveur de cette population.

« Je veux seulement un peu d'aide pour sortir de cette situation car je n'ai jamais cru qu'un jour j'allais me prostituer pour vivre et aller à l'école. Je veux passer mon Brevet mais c'est dur pour moi sans un secours », explique une mineure de 17 ans.

« Je souhaite que l'organisation pour laquelle vous travaillez pour l'enquête-là m'aide à payer ma formation de couture et à ouvrir mon atelier. Sinon, je ne sais pas si quelqu'un peut vraiment m'aider dans ma famille », dit une autre participante du même âge.

« Je veux avoir des conseils pour économiser l'argent que je trouve maintenant pour faire le petit commerce. Parce que moi je ne veux pas continuer cette vie car j'ai honte. Mes parents ne savent même pas que je suis dans cela », déclare une mineure de 16 ans.

Pour 10% des enquêtées, d'autres conditions peuvent également contribuer à l'abandon de la prostitution, comme la mise en place de mesures d'accompagnement des parents avec la création d'AGR, ou le fait d'allouer des ressources financières pour assurer leur transport afin de retourner dans leur localité ou leur pays d'origine.

Ainsi, l'exploration d'approches alternatives à la prostitution des mineures exige la participation active des mineures elles-mêmes. Une telle démarche peut permettre de développer des programmes ou interventions qui répondent adéquatement aux besoins de la population concernée. Bon nombre des mineures enquêtées (80) ont formulé divers souhaits divers pour sortir de la prostitution.

Quoique la majeure partie des mineures enquêtées perçoivent les risques de violence liés à la pratique et que certaines aient été victimes de violence, la plupart d'entre elles ne sont pas membres d'une association ou groupe organisé quelconque (85,2%) contre 14,8% qui le sont (36 enquêtées). Selon les mineures membres d'une association, les activités que ces groupes développent vont dans le sens de l'entraide et de la solidarité (75%), la sensibilisation sur les IST/MST (47,2%) et la défense des droits des membres (41,7%) (Tableau 41).

Tableau 41 : Répartition des enquêtées membres d'une association selon les activités menées par leurs associations d'appartenance

Activités	Effectifs (N = 36)	Pourcentage
Défense des droits des membres	15	41,7
Entraide/Solidarité	27	75,0
Sensibilisation sur les IST/MST	17	47,2
Autre	2	5,6

Parmi les groupes de mineures en situation de prostitution que Ouédraogo S.D. (2014) a identifié, 4 pourraient être assimilés à des associations d'entraide et de solidarité. Ces groupes sont les suivants :

- Le groupe des *Bobolaises* qui comprend des filles venues de la ville de Bobo-Dioulasso, la deuxième grande ville du pays, pour pratiquer la prostitution. Ce groupe est complexe car la plupart des filles sont libres de mener leur activité à l'insu de leurs parents et loin de leurs connaissances. Derrière ce groupe se trouve souvent une « tantie », une femme d'un certain âge, généralement une ancienne travailleuse du sexe, qui facilite la migration des mineures vers Ouagadougou et leur « intégration » dans le milieu prostitutionnel.
- Le groupe des serveuses dans les boîtes de nuits et les maquis ; ce sont souvent des filles qui se regroupent par nationalité ou par provenance ethnique.
- Le groupe des étudiantes qui est difficilement détectable. Dans ce groupe, une seule étudiante peut être entretenue par plusieurs personnes de catégories socio-professionnelles différentes (étudiants, commerçants, fonctionnaires, agent de sécurité, etc.).
- Le groupe des jeunes filles Ouagalaises qui sont rentrées dans la prostitution par la complicité de leurs camarades et sous l'influence des effets de la grande ville.

Ces groupes informels ne pourraient être considérés comme des associations régies par des normes prédéfinies. Néanmoins, le simple fait de faire partie d'un club ou d'un rassemblement de personnes qui ont des origines communes ou qui partagent des traits similaires de vie sociale peuvent renforcer chez les mineures enquêtées l'idée d'un cercle de protection et de sécurité sur lequel elles peuvent compter au moment opportun.

6. Réponse nationale à la prostitution des filles mineures

L'étude des liens de la prostitution avec la mobilité des enfants implique non seulement une exploration de la situation de prostitution des mineurs, mais également une analyse de l'arsenal législatif, juridique et institutionnel qui concourt à la protection des enfants, et surtout un aperçu des ressources structurelles au niveau local, national et international qui répondent à leurs besoins.

Cette section se focalise sur deux grands points : d'abord, le contexte juridique et institutionnel par rapport à la problématique de l'étude ; ensuite les programmes et ressources des acteurs clés qui contribuent à une protection appropriée des mineurs victimes d'ESEC au Burkina Faso en général, et à Ouagadougou en particulier.

6.1 Contexte juridique et institutionnel de l'étude

6.1.1 Le cadre juridique international

Au niveau international les principaux textes qui protègent les enfants sur les questions liées à la prostitution sont :

- **La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Burkina Faso le 26 janvier 1990.**

Cette convention énonce les droits qui doivent être respectés pour que les enfants puissent développer tout leur potentiel, être à l'abri de la faim et du besoin, et être protégés de la négligence et des mauvais traitements dont l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La Convention voit l'enfant en tant qu'individu et membre d'une famille et d'une communauté, et lui reconnaît des droits qui correspondent à son âge et à sa maturité. En envisageant ses droits de cette façon, la Convention englobe tous les aspects de la vie de l'enfant.

- **La Charte africaine des droits de l'enfant conclue en juillet 1990 à Addis-Abeba, et ratifiée par le Burkina Faso en 1992.**
- **Le Protocole facultatif sur la vente d'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.**

Ce protocole a été ratifié par le Burkina Faso le 31 mars 2006. En le ratifiant, le Burkina Faso s'engage à harmoniser les lois nationales avec le contenu de ce protocole concernant les thématiques abordées. En début d'année 2012, le gouvernement burkinabè a envoyé des réponses écrites à une liste de questions du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à prendre en considération avec le rapport initial du Burkina Faso. Cependant, à l'issue de l'examen de ce rapport, le comité s'est préoccupé de l'arrestation d'enfants soupçonnés de racolage, en application de l'article 428 du Code pénal, lors d'opérations effectuées par la police municipale. Il s'est également préoccupé des informations fournies par l'État partie qui indiquent que les enfants impliqués dans des actes de prostitution sont passibles de poursuites et de sanctions pénales, à moins qu'il soit établi qu'ils sont victimes de la traite ou d'exploitation. En conséquence, il a fortement recommandé au pays de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les enfants exploités à des fins de prostitution soient considérés comme des victimes et ne soient pas soumis à des poursuites et des sanctions pénales, et de modifier son Code pénal en ce sens afin d'inscrire ces principes dans sa législation.

- **La Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ratifiée en mai 2001.**

C'est le texte fondamental le plus récent en matière de travail des enfants en ses formes les plus inacceptables et inadmissibles. Selon cette convention, les pires formes de travail sont définies comme :

- ✓ toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes ou le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés,
 - ✓ l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques,
 - ✓ l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants,
 - ✓ les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.
- **Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies sur la Criminalité Transnationale Organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) ratifié par le Burkina le 19 février 2002 ;**
 - **La Déclaration de Stockholm et son plan d'action (1996) sur la lutte contre l'ESEC.**

Selon les termes de cette déclaration, il s'agit de développer des actions afin de protéger les droits des enfants, en particulier l'application de la Convention relative aux

droits de l'enfant et d'autres instruments pertinents, en vue de mettre fin universellement à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Toutes ces conventions renforcent les dispositifs juridiques de protection contre l'exploitation sexuelle des enfants au niveau national. En dehors des instruments internationaux, pour faire face aux pires formes de travail des enfants, et pour la promotion des droits des enfants, le Burkina Faso a fait des efforts de développement d'une politique sociale qui se situe à deux niveaux principaux : juridique et institutionnel.

6.1.2 Le cadre juridique national

Au niveau national, les différents textes en vigueur et en lien avec la lutte contre l'ESEC sont :

- **la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso**, qui interdit le travail des enfants, notamment dans ses pires formes dont la prostitution impliquant des mineurs.
- **la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.** Cette loi a remplacé et abrogé la loi n°038-2003/AN du 31 juillet 2003 portant définition et répression du trafic d'enfant(s). Elle permet d'assurer une protection des victimes de traite à des fins sexuelles et de réprimer les trafiquants et leurs complices.
- **le décret 2014/428/PRES du 19 mai 2014 promulguant la loi n011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des mineurs et de la pornographie mettant en scène les enfants.** Dans son article 3, cette loi stipule clairement que « *La vente d'enfants, la prostitution des*

enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont interdites au Burkina Faso ». Elle constitue l'outil juridique le plus important qui adresse de façon très spécifique la vente d'enfants et surtout la prostitution des enfants et toutes les formes de pornographie mettant en scène des enfants. Elle fait des enfants impliqués des victimes et les dégage de toute responsabilité pénale, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette nouvelle loi corrige les imperfections du code pénal de 1996 dont l'article 423 définit la prostitution comme étant « *le fait pour une personne de l'un ou de l'autre sexe de se livrer habituellement à des actes sexuels avec autrui moyennant rémunération. Est puni d'un emprisonnement de 15 jours à deux mois et d'une amende de 50 000 à 100 000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque se livre habituellement à la prostitution par racolage sur la voie publique* ». D'une part, une telle disposition ne protégerait pas spécifiquement les mineurs. D'autre part, elle requiert le fait de se livrer « habituellement » à la prostitution, alors que ce critère de fréquence ne devrait pas être pris en compte pour qualifier l'infraction.⁵⁴ En outre, contrairement à la définition contenue à l'article 2 du Protocole facultatif, l'infraction n'est constituée que si la victime a reçu une rémunération en échange d'activités sexuelles, ce qui n'inclut pas les autres formes d'avantage, comme les biens matériels ou bonnes notes à l'école qu'un enfant pourrait recevoir de la part de l'abuseur à la place d'une rémunération. On peut conclure qu'il y a

une véritable avancée dans la protection des mineurs victimes de prostitution.

- **le décret n°2009-365/PRES/PM/MTSS /MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.** Ce texte dont l'élaboration a connu la participation de tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants au niveau national a le mérite d'indiquer, par secteur d'activité, les types de travaux interdits aux enfants.
- Le **Code pénal de 1996** dont les dispositions punissent les infractions connexes à la prostitution des mineurs tels que le viol, les mariages forcés (article 376), les attentats aux mœurs (article 410 à 416), le proxénétisme (article 424). Est considéré comme proxénète et puni d'un emprisonnement de un à trois ans et d'une amende de 300 000 à 900 000 francs, quiconque sciemment :
 - ✓ aide, assiste ou protège la prostitution d'autrui ou le racolage en vue de la prostitution ;
 - ✓ partage le produit de la prostitution d'autrui ou récolte des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
 - ✓ vit en concubinage avec une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
 - ✓ étant en relation habituelle avec une ou plusieurs personnes se livrant à la prostitution, ne peut justifier des ressources correspondantes à son train de vie ;
 - ✓ embauche, entraîne ou entretient, même avec son consentement, une personne en vue de la prostitution ou la livre à la prostitution ou à la débauche ;

⁵⁴ ECPAT International et ABSE (2012), *Rapport alternatif sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, P4

- ✓ fait office d'intermédiaire à un titre quelconque entre les personnes se livrant à la prostitution ou à la débauche et les individus qui exploitent ou rémunèrent la prostitution ou la débauche d'autrui.

Enfin, le gouvernement a signé des accords de coopération bilatéraux sur la traite des enfants transfrontalière avec la République du Mali et la République de Côte d'Ivoire, ainsi que l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, signé par neuf pays de la sous-région (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Nigeria, Togo, Mali, Niger).

6.1.3. Cadre institutionnel

Selon les informations contenues dans les *Réponses écrites du gouvernement du Burkina Faso au Comité des droits de l'enfant (2012)*, la protection des enfants victimes de traite, de vente, de prostitution ou de pornographie et leur prise en charge au Burkina Faso se fait conformément aux principes directeurs pour la protection des enfants victimes de traite en Afrique de l'Ouest et du Centre.⁵⁵ Toute victime est prise en charge sans discrimination et dans le respect de sa dignité dans un centre de transit sur le plan alimentaire, psychosocial, sanitaire et juridique et retourné en famille. La protection consiste à assurer à l'enfant victime un traitement holistique qui intègre : une prise en charge médicale ; une prise en charge psy-

chologique et psychosociale ; une médiation familiale ; un placement spécialisé s'il y a lieu ; un renforcement des capacités de l'enfant pour lui garantir un avenir à travers la formation scolaire ou professionnelle. Les enfants victimes identifiés bénéficient d'un accompagnement des services sociaux. Des possibilités de réinsertion leur sont offertes notamment à travers la scolarisation, la formation professionnelle ou la mise en œuvre d'une activité génératrice de revenus en tenant compte de leur intérêt supérieur.

Le plan d'action national consolidé de lutte contre la traite et les violences faites aux enfants a été élaboré et couvre la période de 2008 à 2011. L'objectif général du plan d'action est de lutter contre la traite et les violences sexuelles faites aux enfants au Burkina Faso. Il met l'accent sur la traite qui prend en compte la vente d'enfants et l'exploitation sexuelle des enfants qui inclue la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants. Pour faciliter la dénonciation des violences faites aux enfants, le Burkina Faso a lancé officiellement le 13 septembre 2011, un numéro vert : **80 00 11 52**. En 2012, ce numéro est passé à trois chiffres, le **116**, le rendant plus facile à retenir par les enfants.

Dans le sens d'une meilleure prise en charge de la question du travail des enfants et de ces pires formes, il a été créé, en juillet 2006, au sein du Ministère du Travail et de la Sécurité, une Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants et ses pires Formes (DLTE) et au sein du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, en 2007, la Direction de la Protection et la Lutte contre les Violences faites aux Enfants (DPLVE), devenue Direction de la Lutte contre les Violences faites aux Enfants (DLVE) en 2013. L'action concertée de ces deux Directions concourt à l'élimination des pires formes de travail des enfants au Burkina Faso.

⁵⁵ Comité des droits de l'enfant (2012), *Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Liste des questions à prendre en considération du rapport initial du Burkina Faso, adopté par le Comité à son groupe de travail pré-session pour les soixante et unièmes et soixante-deuxièmes sessions (18-22 juin 2012)*. Additif, Réponses écrites du gouvernement du Burkina Faso, 14p.

6.2. Programmes et interventions organisationnels

La présente étude a exploré les activités et contributions des structures institutionnelles et organisationnelles par rapport à la protection des mineurs victimes d'exploitation sexuelle en général et de prostitution en particulier.

6.2.2. Activités et collaboration des structures en réponse à la prostitution des mineurs

Institutions publiques

Les 2 institutions publiques ayant participé à l'enquête sont composées d'un centre d'action sociale et d'un département ministériel.

Domaines d'intervention et activités

Dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution, les institutions publiques mènent diverses activités. Au nombre de ces activités on peut citer : la sensibilisation, l'assistance légale, l'éducation / scolarisation, l'apprentissage / formation professionnelle et le renforcement des compétences des acteurs de la lutte contre les violences sexuelles.

Des entretiens, il ressort que la sensibilisation et l'éducation / scolarisation constituent les principales activités que mènent ces structures avec une proportion de 29% dans chaque cas. Viennent ensuite l'assistance légale (14%), l'apprentissage/formation professionnelle (14%) ainsi que le renforcement des compétences des acteurs de lutte contre les abus sexuels (14%). Il y a une certaine évidence que ces structures procèdent également à la sensibilisation des acteurs clés (les intermédiaires de traite, les gendarmes, les agents de la police, le personnel des ONG)

sur les droits des enfants et les lois sur la traite des enfants et sur la violence faite aux filles. Elles participent au renforcement des capacités des acteurs de terrain (assistants sociaux, ONG, acteurs judiciaires). La plupart des structures publiques se sont véritablement penchées sur les questions de protection des mineurs de façon récente (il y a environ 5 ans).

Les résultats des entretiens avec les structures publiques ont révélé que ces dernières ont connaissance des dispositifs légaux mis en place par les instances de préservation des droits des enfants pour lutter contre la question de l'exploitation sexuelle des mineurs au Burkina Faso.

En ce qui concerne les facteurs limitant le succès de ces structures dans la mise en œuvre de leurs activités, on peut citer le manque de moyens matériels et financiers, l'influence de la religion, les difficultés d'accès aux mineurs victimes pour leur porter assistance et la non responsabilisation des parents comme courroie de transmission dans l'éducation sexuelle des enfants.

Collaboration

Il est remarquable que la quasi-totalité de ces institutions travaillent en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, et ce pour les activités suivantes :

- collaboration avec d'autres institutions et ONG qui interviennent dans la lutte contre la traite et la prostitution des mineurs ;
- organisation de séances de sensibilisation à l'endroit des acteurs (intermédiaires de traite, gendarmes, police et ONG) ;

- sensibilisation sur les droits des enfants, la traite des enfants et les violences faites aux filles ;
- renforcement des capacités des acteurs clés (assistants sociaux, ONG, acteurs judiciaires, etc.).

Dans la ville de Ouagadougou, les structures publiques travaillent en collaboration avec divers partenaires tels que : AMPO, UNICEF, la Croix Rouge, l'association Pugsada. Par ailleurs, ces structures enquêtées travaillent également en collaboration avec d'autres services et agences de l'Etat comme : la police, le tribunal, le ministère de l'action sociale et le ministère de la justice.

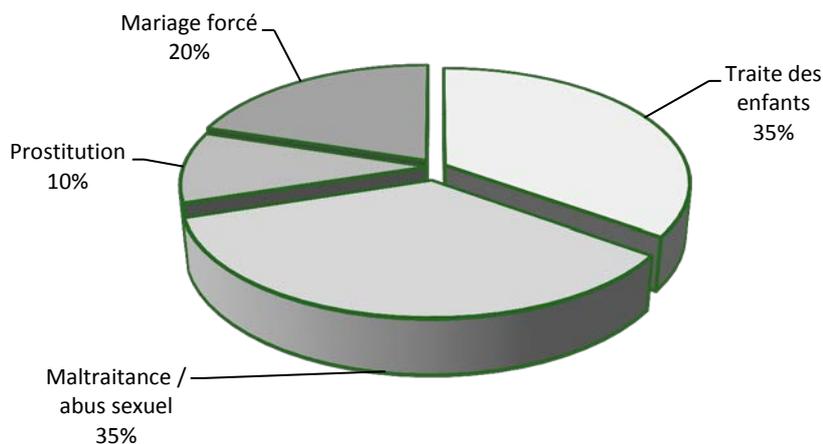
Structures des forces de défense et de sécurité

Des responsables de 3 structures de forces de défense et de sécurité publique ont été interviewés dans le cadre de cette enquête : un commissariat de police de la ville de Ouagadougou, une compagnie de gendarmerie de la ville et la Brigade régionale de la protection de l'enfance de Ouagadougou.

Domaines d'intervention et activités

Le *graphique 5* ci-après présente les proportions des types de violences et d'exploitations sexuelles à l'encontre des enfants pour lesquels les 3 structures de forces de défense et de sécurité enquêtées ont fait des interventions. Les cas de maltraitance/abus sexuel et de traite d'enfants ont des proportions similaires de 35% contre 10% de cas de prostitution. 2 des 3 structures disposent d'un service spécifique dédié aux enfants victimes de violence.

Graphique 5 : Répartition (%) des types de violences/exploitation sexuelle contre les enfants pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont fait des interventions



Seuls les membres du personnel d'une des structures a reçu des formations spécifiques sur l'audition des mineurs victimes d'ESEC dans les 5 dernières années. La plupart des formateurs étaient des juristes et des consultants provenant des ONG Terre des Hommes et Keogo.

2 des structures des forces de défense et de sécurité interviewées ont déclaré que les mineures en situation de prostitution ne sont pas détenues, contrairement aux clients ou proxénètes qui les exploitent. Certaines des difficultés rencontrées par les structures de défense et de sécurité sont présentées dans le *tableau 42*.

Tableau 42 : Difficultés rencontrées par les structures des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'ESEC

Types de difficultés	Spécifications
Sur le plan matériel et technique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ difficultés de détection des cas de violence liés à l'ESEC ✓ insuffisance de moyens d'investigation ✓ rareté de cas qui aboutissent à un procès
Sur le plan de collaboration avec la population	<ul style="list-style-type: none"> ✓ réticence des populations à dénoncer les cas d'abus ou violences sexuels des mineurs ✓ désengagement des parents de mineurs victimes
Sur le plan d'accueil et prise en charge des victimes d'ESEC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ manque de centres d'hébergement pour les mineures récupérées ou qui ont échappé à leurs exploiters.

Collaboration

Les 3 structures des forces de défense et de sécurité ont toutes des expériences de collaboration dans le cadre de traitement de cas d'ESEC. Elles travaillent avec tout type d'organisations pouvant aider dans la prise en charge des enfants :

- Les ONG et associations (Terre des Hommes, ATUJB, Keogo, ADEP, APA, SOS village d'enfants, Association de défense des droits des enfants, etc.) ;
- Les services déconcentrés de l'état et les autorités municipales (Ministère de la justice, Centres d'action sociale, etc.) ;
- Les structures de confessions religieuses (SIM : une institution protestante, etc.).

Selon les enquêtes de ces structures, la collaboration de la police avec les ONG est cruciale pour le partage de l'information, le référencement, la prise en charge des mineurs, leur réinsertion et la procédure judiciaire. De façon spécifique, cette collaboration consiste en un partage d'informations et à la prise en charge des enfants.

Structures de santé

Les 2 structures de santé enquêtées sont un centre de santé communale et une structure qui intervient dans la santé sexuelle dénommée PAMAC.

Domaines d'intervention et activités

Les principaux domaines d'intervention des 2 structures de santé enquêtées sont : les services de santé sexuelle, les services de soins de base et les services de santé publique. Ces structures sont opérationnelles et ont en moyenne une dizaine d'années d'activités. Aucune des 2 structures ne dispose d'un service psychosocial et de counseling, mais elles ont accueilli des filles mineures en situation de prostitution dans les cinq années avant l'étude. Ces filles se rendent dans les structures de santé pour avoir des informations sur les IST/MST (50%), pour se procurer des méthodes contraceptives (35%) et pour se faire soigner des blessures suite aux agressions sexuelles (15%). Les structures de santé enquêtées font payer leurs prestations aux filles, toutefois à un montant forfaitaire. Aussi, 1 des 2 structures dispose de spécialistes pour la prise en charge des IST, du SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment).

Collaboration

Les 2 structures collaborent avec des ONG et associations, et des structures de service public pour des activités liées à la protection des enfants. Les ONG avec lesquelles elles ont collaboré incluent : RAJS-jeunes, BUR-KASO-filles déménagées, et AED-paires adolescentes infectées par le VIH, et des services et agences de l'Etat comme les centres d'action sociale. Par contre, 1 des 2 structures a indiqué n'avoir jamais collaboré avec d'autres structures sur des cas de filles mineures en situation de prostitution, tandis que l'autre a indiqué l'avoir parfois fait.

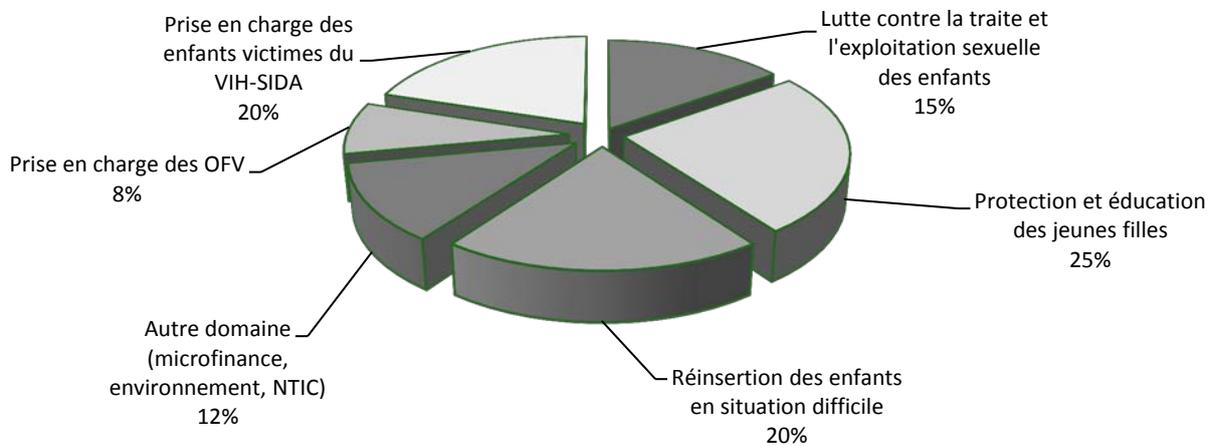
ONG et Associations

Au cours de l'enquête de terrain, des responsables de 5 ONG et associations intervenant dans la protection des enfants et l'assistance aux filles mineures victimes d'ESEC ont été interviewés.

Domaines d'intervention et activités

Chacune des ONG et associations intervient dans plusieurs des principaux domaines d'intervention suivants : la protection et l'éducation des filles (25%), la réinsertion des enfants en situation difficile (20%), la prise en charge des enfants victimes du VIH-SIDA, la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants (15%) (Graphique 6).

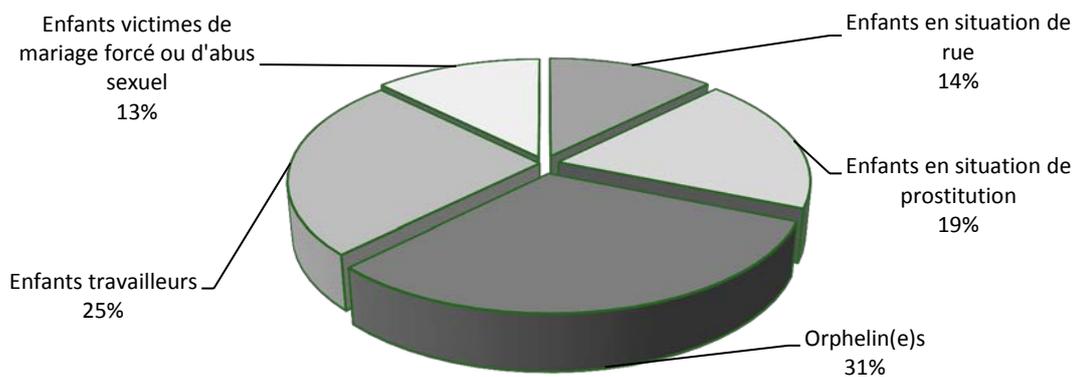
Graphique 6 : Répartition (en %) des ONG et associations sur la base de leurs domaines d'activités



La durée moyenne d'exercice d'activités de ces ONG et associations est de 14 ans. Elles travaillent pour la plupart avec des enfants qui travaillent (26%), des enfants en situation

de prostitution (23%), des orphelins (23%), des enfants en situation de rue (13%) et les mineures victimes de mariage forcé (5%) (Graphique 7).

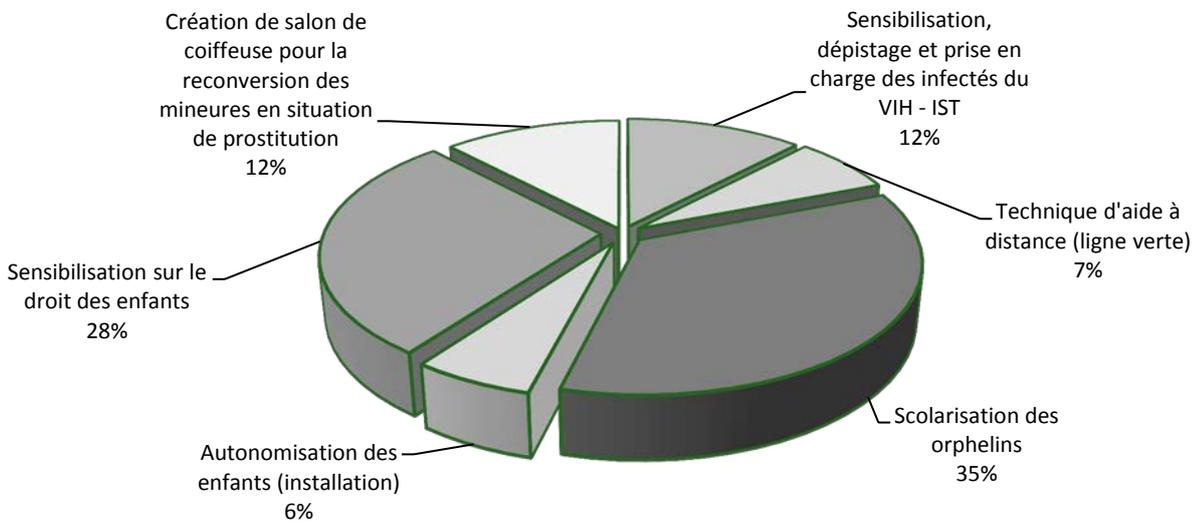
Graphique 7 : Répartition (%) par catégories d'enfants avec qui les ONG travaillent



Au cours des 5 dernières années avant l'étude, les ONG et associations enquêtées ont exécuté plusieurs types de projets d'assistance ou de protection à l'enfance. La plupart de ces projets concernent la scolarisation des orphelins (35%), la sensibilisation sur les droits des enfants (28%) et la création de salons de coiffure pour la reconversion des mineures en situation de prostitution (12%) (Graphique 8).

sation des orphelins (35%), la sensibilisation sur les droits des enfants (28%) et la création de salons de coiffure pour la reconversion des mineures en situation de prostitution (12%) (Graphique 8).

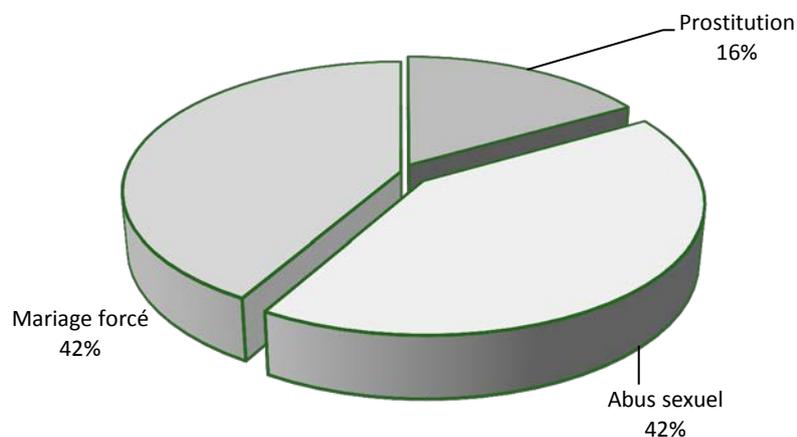
Graphique 8 : Répartition (%) des structures selon les types de projets d'assistance ou de protection des enfants réalisés



Les types d'exploitation sexuelle des enfants pour lesquels ces ONG et associations ont fait des interventions spécifiques incluent : le

mariage forcé (42%), les abus sexuels des enfants (42%) et la prostitution (16%) (Graphique 9).

Graphique 9 : Répartition (%) des ONG selon les types d'interventions exécutées



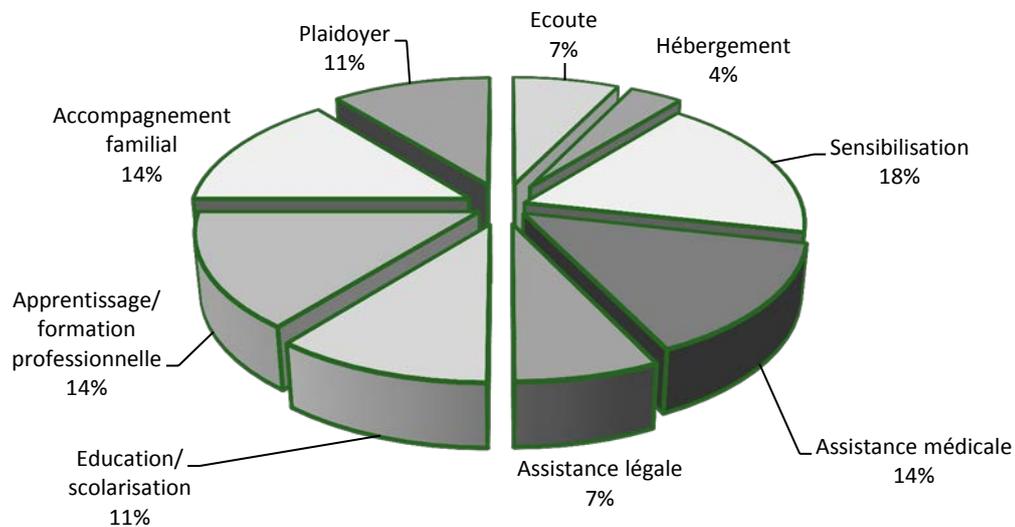
Par rapport aux cas d'ESEC reçus, les interventions faites par les ONG et associations peuvent être résumées dans la série d'actions suivantes :

- Accueillir, écouter et assister les victimes ;
- Assurer la prise en charge psychosociale (sanitaire, hébergement, vestimentaire, restauration) ;
- Procéder à la réinsertion socioprofessionnelles de ces mineurs ;
- Assurer la prise en charge médicale ;

Tel que le montre le *graphique 10*, les activités menées par la quasi-totalité de ces structures dans le cadre de la prévention, la pro-

tection et/ou la réinsertion des enfants victimes d'exploitation sexuelle sont principalement la sensibilisation (18%), l'assistance médicale (14%), l'apprentissage/formation professionnelle (14%) et l'accompagnement familial (14%). Sur la base de ces résultats, on pourrait penser que les enfants ou filles mineures victimes de la prostitution bénéficient grâce à ces structures d'un encadrement pouvant assurer leur réinsertion sociale. Mais les données sur les mineures enquêtées montrent que les structures d'assistance n'arrivent pas à atteindre ou assister la majeure partie des mineures en situation de prostitution.

Graphique 10 : Répartition (%) des types d'activités menées par les ONG et Associations à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle



Toutes les ONG ayant participé aux entretiens ont connu des réussites, parmi lesquelles :

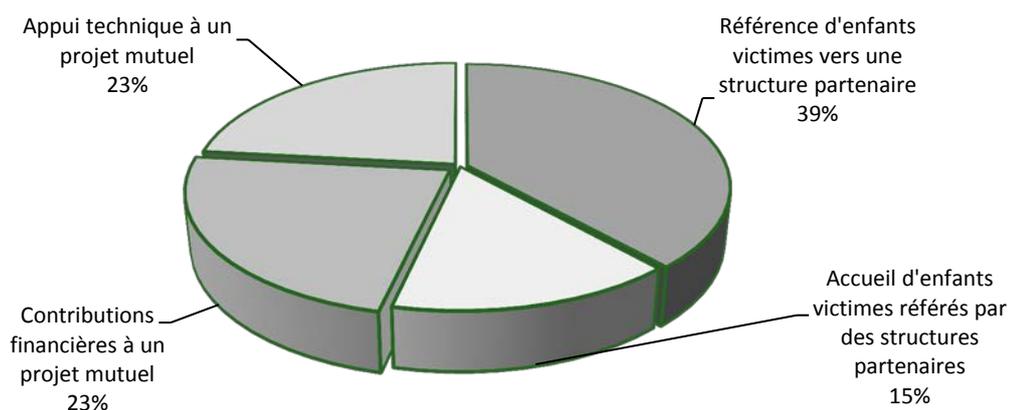
- Réinsertion socioprofessionnelle de mineures retirées de la prostitution ;
- Réinsertion socioprofessionnelle des mineures victimes d'abus sexuels ;
- Poursuite des auteurs de violence sexuelle ;
- Prise en charge médicale des mineures et réintégration dans leur famille ;
- Indépendance économique de mineures précédemment en situation de prostitution par des assistances à leur formation socioprofessionnelle et des appuis à des activités génératrices de revenus.

Collaboration

Les contributions des ONG et associations enquêtées dans le cadre de collaborations inter-organisationnelles consistent souvent à référer les enfants victimes vers une structure partenaire (38%), à contribuer financièrement à un projet mutuel (23%), à appuyer

techniquement un projet mutuel (23%) ou à accueillir des enfants victimes référés par des structures partenaires (15%) (*Graphique 11*). Chaque ONG participant à cette étude a collaboré avec en moyenne 3 autres organisations et agences pour des activités de protection ou d'assistance aux enfants victimes d'exploitation sexuelle. Il s'agit des structures telles que le CIJER, le PAMAC, le RAJS, le CICDOC, le RAPPED, le PAP/SIDA, BAPS/96, l'AIDECITY, l'UNICEF, Terre des hommes, COBUFADE, Association des femmes juristes, Esther, FAWE, etc. Les entretiens révèlent une forte collaboration au sein des ONG et associations dans l'exécution de leurs activités et programmes. Elles travaillent aussi en collaboration avec des services et agences de l'Etat pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, tels les centres de l'action sociale, le Ministère de la jeunesse, le Ministère de l'Action Sociale, le Ministère de la santé, etc. Les ONG et associations collaborent également avec diverses structures de confessions religieuses.

Graphique 11 : Répartition (%) des types de contributions spécifiques des ONG et associations dans le cadre de la collaboration avec d'autres structures



Les résultats de l'étude montrent que les ONG et associations qui ont participé à l'entretien sont membres de l'un ou l'autre de plusieurs réseaux associatifs/coalitions nationaux majeurs qui œuvrent dans le cadre de la protection des enfants CIJER (60% des

ONG sont membres) et RSDPF (40% des ONG sont membres). Sur la base des résultats des entretiens, on peut dire que CIJER et RSDPF sont 2 des groupes d'organisations qui paraissent jouer un rôle de leaders pour des initiatives ou projets d'assistance aux mi-

neurs en situation vulnérable à Ouagadougou.

Il existe également d'autres formes d'organisations au travers desquelles les structures de lutte contre la prostitution des mineurs entretiennent des rapports de collaboration. Il s'agit notamment du Réseau services institutionnels de protection des enfants (SIP) et du Réseau de Protection des Enfants de Ouagadougou.⁵⁶ Le SIP regroupe des structures publiques (services de sécurité, de santé, de l'action sociale, du travail), et des associations et ONG. Dans son plan d'action, ce réseau met l'accent sur les études en matière de violence contre les enfants, l'élaboration d'un protocole de prise en charge des enfants victimes, la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de l'enfant et l'organisation de rencontre grand public à travers des conférences publiques et des interventions dans les médias. Le Réseau de Protection des Enfants de Ouagadougou couvre la ville de Ouagadougou avec ses 5 arrondissements et villages environnants. Il compte en son sein plus de 50 membres. En 2011, ce réseau a publié un répertoire de ses membres au profit de tout acteur et partenaire intervenant dans la zone. Il vise à faire connaître les différents services de protection, leurs mandats, les opportunités et ressources à saisir pour une meilleure prise en charge des enfants vulnérables, à risques ou victimes d'exploitation, de traite ou maltraitance. Les initiatives de collaboration entre les ONG démontrent l'importance de collaboration entre structures pour répondre de façon adéquate aux besoins complexes des mineures victimes d'ESEC.

En conclusion, dans la lutte contre la prostitution, il paraît difficile qu'une action isolée et cloisonnée apporte des résultats probants. Une collaboration intersectorielle est nécessaire. Sur le terrain, les différentes structures intervenant dans le domaine de la prostitution à Ouagadougou, à savoir les organisations de la société civile, les structures internationales et les structures étatiques interviewées dans le cadre de cette étude le démontrent à travers des rapports de collaboration soit à travers des réseaux, soit par des rapports individuels inter-structurels. Mais le constat fait à partir des propos des interviewés laisse entrevoir des insuffisances dans cette collaboration au regard de la rareté des cadres de concertation et le manque de moyens pour prendre en charge convenablement les enfants en situation de prostitution.

⁵⁶ Réseau de protection des enfants de Ouagadougou, *Répertoire des membres*.

6.3. Limites de la réponse nationale à la lutte contre la prostitution des mineurs

L'analyse des données montre que non seulement le problème de prostitution des mineurs est très prévalent dans la ville, mais surtout que les réponses apportées par les structures d'assistance ne couvrent pas tous les besoins des cibles également touchées par une forte mobilité.

Selon les interlocuteurs des structures intervenant dans le domaine de la lutte contre la prostitution des mineures interviewés, les défis peuvent se résumer à :

- la déresponsabilisation des parents face au phénomène de prostitution de leurs enfants,
- l'insuffisance de moyens matériels et humains pour mettre en œuvre des activités proposées,
- la faible collaboration de certaines familles d'accueil où certaines filles ont été placées,
- la forte mobilité des mineurs en situation de prostitution,
- la faible collaboration entre toutes les structures,
- l'absence de données statistiques actualisées et exhaustives,
- un déficit dans le suivi des actions du fait de l'absence d'un mécanisme de suivi et évaluation,
- l'importance de l'emprise des proxénètes sur les mineurs qui de ce fait n'osent pas toujours porter plainte contre eux,
- la peur de porter plainte pour les parents et les mineurs, due aux agissements des intermédiaires.

Sur le plan juridique, le défi majeur reste l'application des textes et conventions au internationales auxquelles le Burkina Faso a souscrit en vue de protéger les enfants en situation de vulnérabilité (traite, commerce, prostitution, etc.).

Au niveau national, des lois existent mais leur application reste insuffisante. Par exemple, la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant sur la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées comporte une série de mesures visant à protéger l'identité ainsi que la vie privée des victimes et des témoins impliqués dans des procédures judiciaires. Son article 21 stipule que les juridictions de jugement peuvent ordonner le huis clos et peuvent prendre toutes les mesures utiles à la protection de l'identité et de la vie privée des victimes. Et, lorsque les victimes sont mineures, les enfants peuvent se faire assister devant les juridictions d'instruction et de jugement par l'avocat de leur choix ou commis d'office. Cependant, dans la pratique, les enfants victimes n'ont pas systématiquement accès à un avocat commis d'office. Ceci constitue un défi à relever. De même, l'article 22 de cette même loi prévoit la possibilité pour les victimes de traite de solliciter leur maintien sur le territoire à titre temporaire ou permanent. Mais les conditions d'octroi d'une telle mesure ne sont aucunement exploitées et on continue d'observer les retours en famille systématiques des enfants victimes.

Par ailleurs, la prise en charge psychosociale des enfants victimes d'exploitation sexuelle ou de traite est assurée par des structures de la société civile ou des structures étatiques telles que le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN). Cependant, les services proposés ne répondent pas spécifiquement aux besoins des enfants victimes d'exploitation sexuelle ou de traite.

Recommandations

Au regard des différents résultats obtenus, et afin de définir des propositions d'actions efficaces, concrètes et complètes, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit des structures étatiques, des Organisations

de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers et des acteurs qui œuvrent à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et plus spécifiquement la prostitution des mineurs.

Prévenir la prostitution des mineurs :

Information et sensibilisation

- ✓ Informer et sensibiliser le grand public sur les droits de l'enfant et sur l'ESEC.
- ✓ Informer et sensibiliser les enfants et jeunes sur leurs droits et sur les dangers liés à l'ESEC.
- ✓ Renforcer les capacités des enfants et des jeunes sur les techniques d'autoprotection par des méthodes ludiques et participatives (ex : création de clubs de jeunes, formation de pairs éducateurs, etc).
- ✓ Informer et sensibiliser les parents et les communautés sur les dangers liés à l'ESEC et les risques liés à la mobilité précoce des enfants afin de renforcer leur vigilance et responsabilité parentale.
- ✓ Donner aux enfants et aux parents des informations concrètes sur le signalement de cas d'ESEC et les structures de prise en charge.
- ✓ Promouvoir le dialogue familial entre parents et enfants, notamment sur les questions de sexualité, de violences sexuelles et de santé reproductive.
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la prévalence de la prostitution chez les mineurs élèves.
- ✓ Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à destination du grand public

sur les facteurs favorisant l'entrée en prostitution des mineurs (les grossesses non désirées, etc.).

- ✓ Impliquer les leaders communautaires, religieux et coutumiers dans la lutte contre la prostitution.
- ✓ Former les journalistes sur la problématique de l'ESEC et sur l'utilisation des données concernant les victimes et constituer un réseau de journalistes spécialisés sur la thématique, afin de communiquer des informations justes et préventives sur l'ESEC.

Prise en charge des publics vulnérables ou exposés

- ✓ Veiller à l'application effective de la gratuité scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, notamment dans l'enseignement post-primaire.
- ✓ Proposer des formations professionnelles adaptées (courtes, faible coût, etc) pour les jeunes afin de leur assurer une insertion économique et sociale réussie.
- ✓ Mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants et jeunes fortement exposés aux risques (enfants en situation de rue, enfants en situation de mobilité, etc.).

- ✓ Mettre en place des centres d'écoute et d'orientation pour les mineurs qui rencontrent des difficultés scolaires, familiales et font face à d'autres vulnérabilités.
- ✓ Accompagner les familles démunies afin que les parents puissent garantir une protection effective de leurs enfants, notamment à travers des activités génératrices de revenus incluant une formation, un accompagnement psychosocial, etc.
- ✓ Assurer une prise en charge spécifique des filles mères et de leurs enfants.
- ✓ Développer un dispositif de prise en charge des mineurs victimes d'abus sexuels.
- ✓ Mettre en place des centres d'accueil transitoire pour les mineurs vulnérables en migration ou en déplacement.

Renforcement des pratiques

- ✓ Appuyer des structures étatiques et des ONG pour des formations spécifiques sur l'ESEC au profit des différents acteurs de protection des enfants.
- ✓ Renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs (approfondir les connaissances sur la question de l'ESEC et sur la prise en charge des mineurs victimes, mettre à leur disposition un cadre de référencement, etc.).

Protéger les mineurs en situation de prostitution :

Protection et assistance

- ✓ Informer les mineurs en situation de prostitution sur les risques liés à la pratique de la prostitution, les structures d'aide et les lieux de dépistage du VIH/SIDA, avec les lieux d'approvisionnement en préservatifs gratuits ou payants.
- ✓ Répertorier les centres de santé de référence pour la prise en charge médicale des mineurs en situation de prostitution dans chaque département du pays, afin de proposer une meilleure orientation et prise en charge des victimes.
- ✓ Assurer des visites médicales des mineurs en situation de prostitution, et des

visites régulières aux mineurs hospitalisés.

Protection et prise en charge

- ✓ Créer ou renforcer les solutions d'accueil et de prise en charge des mineurs en situation de prostitution (orientation vers des centres étatiques existants, appui psycho-social, réunification familiale, formation professionnelle, etc)
- ✓ Accompagner les enfants victimes dans leur prise en charge sanitaire et alléger le dispositif d'accès au certificat médical, document essentiel à la poursuite de l'action judiciaire.

- ✓ Développer des stratégies de réintégration familiale des mineurs en situation de prostitution.
- ✓ Développer le mécanisme des familles d'accueil (création d'un répertoire de familles volontaires, etc).
- ✓ Développer des stratégies de sortie de la prostitution adaptée aux profils des victimes (formations professionnelles courtes, activités génératrices de revenus, suivi spécifique pendant et après les phases de réinsertion).
- ✓ Développer des stratégies et des mesures spécifiques pour une prise en charge holistique des enfants des mineurs en situation de prostitution : juridique (acte de naissance, certificat de nationalité, etc.), accompagnement psychosocial (accueil, hébergement, médiation, recherche de paternité), sanitaire et toxicologique (effets des drogues utilisées comme somnifères sur les enfants), éducative, etc.

Renforcement des pratiques

- ✓ Mettre à jour de manière régulière la cartographie des sites de prostitution, afin de mieux cibler les interventions de terrain.
- ✓ Proposer des formations au personnel de la gendarmerie, de la police et de la justice sur les législations spécifiquement liées à la lutte contre l'ESEC, sur les procédures d'identification et de référencement des victimes.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des agents des forces de l'ordre et de sécurité des modules sur l'écoute et l'audition des mineurs victimes et leur prise en charge.
- ✓ Intégrer dans les curriculums de formation des travailleurs sociaux des modules sur l'écoute des victimes et leur prise en charge et un module sur les problématiques de l'ESEC.
- ✓ Elaborer un guide à l'usage de la police qui reprend les différentes législations et les procédures applicables aux mineurs.

Pour des actions concertées et efficaces :

Renforcement du système législatif et de son application

- ✓ Mener des plaidoyers auprès d'autres partenaires financiers et techniques pour renforcer les ressources affectées à la lutte contre l'ESEC.
- ✓ Accroître les ressources financières allouées aux Brigades régionales de protection des enfants (BRPE) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.
- ✓ Avoir un plan d'action national de protection des mineurs et/ou accompagner

les structures étatiques pour intégrer la problématique de l'ESEC dans les plans nationaux de protection de l'enfance.

- ✓ Vulgariser les textes de lois relatifs à la traite et à l'exploitation sexuelle des enfants.
- ✓ Faire appliquer les lois punissant les coupables d'abus ou d'harcèlement sexuels à l'encontre de mineurs.
- ✓ Appliquer de manière effective toutes les dispositions juridiques et réglementaires relatives à la prostitution des mineurs.

Renforcer la coopération et la coordination entre les structures

- ✓ Mettre en place un cadre de concertation impliquant les différents acteurs intervenant dans la lutte contre la prostitution des mineurs.
 - ✓ Renforcer le dispositif pour le contrôle des passages de mineurs en zones transfrontalières.
 - ✓ Renforcer les services d'appel téléphonique d'assistance gratuits et autres mécanismes de détection et de signalement de cas de violences sexuelles dont sont victimes les mineurs.
- ✓ Renforcer la coopération et la communication inter-états entre les forces de défense et de sécurité par rapport à la lutte contre l'ESEC.
 - ✓ Contribuer à une large diffusion du rapport de la présente étude auprès des partenaires afin d'aider à mieux comprendre le phénomène et de partager les recommandations.
 - ✓ Instaurer au niveau des partenaires techniques et financiers un système de suivi et d'évaluation des programmes d'assistance et de protection des mineurs en situation de prostitution.

Conclusion

L'étude visait à identifier les critères de vulnérabilité des mineurs en situation de mobilité face aux risques de prostitution, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre la prostitution des mineurs à Ouagadougou. Quoique basée sur un échantillon non représentatif de toute la population des mineures en situation de prostitution de la ville, cette étude a permis d'explorer le profil et les liens de la mobilité des mineures sur les sites de prostitution et de rencontre enquêtés.

Les résultats montrent que la recherche du travail, et non la prostitution, est le facteur déterminant de la mobilité des mineures enquêtées. C'est plutôt par la suite que la prostitution s'est imposée. Bien que 6 mineures sur 10 soient des ressortissantes burkinabè et 3 sur 10 des ressortissantes nigérianes, il faut noter la représentation, même si infime, d'au moins 5 autres pays de l'Afrique de l'Ouest dans l'échantillon enquêtée. Les Nigérianes, toutes déscolarisées, semblent avoir été presque toutes victimes de traite transfrontalière à des fins d'exploitation sexuelle. Elles représentent une large proportion des enquêtées qui ont déclaré avoir eu de fausses promesses d'offres d'emploi. Les communes ou villes de résidence des mineures enquêtées avant leur déplacement sur Ouagadougou sont diverses et incluent certaines au Burkina Faso (plus de 15) et d'autres dans plus de 5 pays voisins.

La mobilité des mineures pour la pratique de la prostitution est également illustrée par les mouvements des enquêtées entre les différents quartiers de Ouagadougou. Aussi il faut noter qu'1 enquêtée sur 10 a des expériences de pratique de prostitution dans au moins une autre ville du Burkina tandis qu'1 mineure sur 15 a connu de telles expériences dans un autre pays avant de migrer au Burkina.

Toutefois, la mobilité des mineurs ne concerne pas seulement les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, mais aussi les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours.⁵⁷ Ainsi, les données de l'enquête par rapport à l'âge auquel les mineures ont quitté leurs parents pour la première fois et leur changement de résidence au cours des 6 années avant l'étude ont permis d'explorer les possibles impacts de la séparation des mineures de leurs parents et des mouvements migratoires dans les facteurs de vulnérabilité à la pratique de la prostitution. Les résultats révèlent que 9 mineures sur 10 ont quitté leurs parents ou du moins ne résident pas dans le même lieu qu'eux. Aussi, une grande proportion de mineures a connu sa première séparation des parents avant l'âge de 12 ans, une période cruciale où l'enfant devrait bénéficier de la protection et du support de ces derniers. Par ailleurs, 1 mineure sur 3 (38%) a changé de lieu de résidence (commune/ville) au moins 6 fois au cours des 6 dernières années. Cette dernière donnée indique que l'histoire de mobilité de bon nombre des enquêtées va au-delà de leur expérience dans la prostitution. Ainsi, on peut dire que la condition de mobilité dans laquelle se sont retrouvées les mineures enquêtées est plutôt créée par des facteurs antécédents à leur entrée en prostitution. Les résultats par rapport au confiage indiquent que beaucoup d'enquêtées ont vécu des situations d'enfants placés. Toutes ces données révèlent que la mobilité vécue par les mineures à un âge très précoce a augmenté leurs risques de vulnérabilité à la prostitution.

⁵⁷ Projet «Mobilités» (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p.

L'enquête révèle également qu'1 mineure enquêtée sur 4 a connu des antécédents d'abus sexuels, tandis que plus de 3 mineures sur 10 ont des antécédents de grossesses non désirées. Or des recherches ont montré que des liens existent entre les antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution. Les proportions relativement élevées de cas de violences et d'exploitation sexuelle ayant précédé la pratique de la prostitution chez les mineures enquêtées indiquent peut-être une certaine insuffisance de politique sociale de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le contexte socio-culturel de cette étude.

L'étude fournit une richesse de données non seulement sur les pratiques sexuelles des mineures enquêtées, mais également sur les problèmes de santé et de violences auxquels cette population vulnérable est confrontée et leurs perceptions des stratégies ou ressources d'assistance, de protection et d'insertion sociale disponibles auxquelles elles peuvent avoir recours. Malgré les efforts substantiels fournis par les acteurs clés pour lutter contre la prostitution des mineures, on constate que le phénomène prend

de l'ampleur dans la ville de Ouagadougou. Les réponses apportées par les structures d'assistance ne couvrent pas encore tous les besoins de cette population clandestine touchée par une forte mobilité.

Les résultats obtenus fournissent aux acteurs clés des données couvrant les comportements sexuels, sociaux, sanitaires et sécuritaires de la cible primaire de cette enquête. Ils informent les décideurs dans les cercles exécutifs, judiciaires, législatifs et internationaux sur la nécessité d'initier une politique sociale mettant un accent particulier sur la situation socioéconomique des mineures en situation de prostitution. Cette étude peut servir de tremplin à une recherche d'envergure nationale qui cible plusieurs villes du pays, afin de mieux cerner les caractéristiques de la prostitution des mineures et ses liens avec la migration sur le plan national. Une telle étude est à même de mieux convaincre les autorités politiques et administratives et les partenaires techniques et financiers de la nécessité de développer des politiques sociales répondant de façon holistique aux besoins des mineures en situation de prostitution.

Références bibliographiques

1. ASSEMBLEE NATIONALE DU BURKINA FASO (2014), *Avant-projet de loi n°11-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants*. Cinquième législature.
2. ASHLEY, J. (2008), *The commercial sexual exploitation of children and youth in Illinois*. Illinois Criminal Justice Information Authority.
3. ATUJB (2011), *Rapport de la cartographie du risque et de la vulnérabilité des adolescents et jeunes dans les villes de Ouagadougou, Koudougou, Boromo, Pô, Koupéla, Pouytenga*, 60 p.
4. ATUJB (2012), *Rapport d'activités du projet « meilleure sexualité et vie saine-phase II » (semestre 2 – An 1) (Avril 2011 à mars 2012)*, Rapport annuel, 22p.
5. BAMBARA Y. C. (2011), *La prostitution des jeunes filles mineures à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso*, Rapport de mémoire, Faculté des études supérieures de l'Université Laval.
6. BEDARD E. (2005), *Rapport de genre, sexualité et comportements à risque des clients et autres clients des travailleuses du sexe de Ouagadougou, Burkina Faso*, Rapport de Thèse pour l'obtention du grade de Philosophae Doctor, Faculté des sciences infirmières, Université de Laval, Québec, 269 p.
7. BICABA I. (2007), *Prostitution au Burkina Faso: Une cartographie des sites pour mieux combattre le fléau* in le quotidien *Sidwaya* du Mardi 9 octobre 2007.
8. BOUJU, J. (2008), Violence sociale, anomie et discordance normative. La trajectoire migrante. Le cas des « 52 » de la région de Djenné (Mali)», *Le bulletin de l'APAD*, n° 27-28, *Violences sociales et exclusions. Le développement social de l'Afrique en question*. <http://apad.revues.org/document2983.html>.
9. CARITAS, N. & IBCR (2012), *Evaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons au Burundi*, Rapport de l'évaluation, 122p.
10. CIPCRE (2009), *Etude sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle*. Rapport final, 133 p.
11. COMITE DES DROITS DE L'ENFANT (2012), *Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, liste des questions à prendre en considération ... Additif, Réponses écrites du gouvernement du Burkina Faso*, 14 p.
12. COMMUNE DE OUAGADOUGOU (2004), *Recherche action pour une stratégie d'insertion socio-économique des racoleuses sexuelles de nationalité burkinabè de la Commune de Ouagadougou en 2004*.
13. COMMUNE DE OUAGADOUGOU (2010), *Rapport final de réflexion sur la mise en place du cadre de concertation communal: Autorité municipale et partenaires sur la prostitution ans la ville de Ouagadougou*, 29 p.
14. COMPAORE, M. P. K. (2007), *La prostitution dans la commune de Ouagadougou : cas des mineures burkinabè de 14 à 17 ans*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme supérieur en travail social international, Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, France, 113 p.
15. COULIBALY, A. (2010), *Migration de travail des jeunes filles et exposition au risque de prostitution : cas des travailleuses de bar de l'arrondissement de Konsa (Bobo-Dioulasso)*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 79 p.
16. ECPAT France – ECPAT Luxembourg (2014), *Comprendre les violences sexuelles. Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger*, Bureau de coordination Afrique de l'Ouest Ouagadougou, Burkina Faso.

17. ECPAT International (2012), *Global monitoring report on the status of action against commercial sexual exploitation of children*, 2ème édition, 60 p.
18. ECPAT International et ABSE (2012), *Rapport alternatif sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, Rapport d'analyse, 11p.
19. ECPAT INTERNATIONAL (2008), *Faire respecter le droit des enfants à vivre sans exploitation sexuelle à des fins commerciale: Interventions and Recommandations*.
20. INSD (2012a), *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples, MEF et ICF International*, Ouagadougou, 525 p.
21. INSD (2012b), *Enquête de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, MEF*, Ouagadougou, 36p.
22. INSD (2009), *Etat et structure de la population, RGPH 2006, Ouagadougou*, 156p.
23. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale & UNICEF (2010), *Etude sur le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso*. Rapport Final.
24. O.N.U. (2008) *Convention relative aux droits de l'enfant : Examen des rapports présents par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention*, troisième et quatrième rapports périodiques des États parties, Burkina Faso, 125p.
25. OPPONG C. (1988), *Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses*, in TABUTIN, D. – *Population et société en Afrique au sud du Sahara*. Paris (FR): l'Harmattan, pp. 421-440.
26. OUEDRAOGO P. (1994), *Quelle prostitution au Burkina Faso ?* Imprimerie Presse Nouvelle, Editions du Neere. BBDA 0028/94 CLA, p 17.
27. Projet «Mobilités» (2011), *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest? Nos positions et recommandations*. Rapport régional de synthèse – Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 84 p.
28. Projet SIDA 2 (2001), *Cartographie des sites de prostitution de la ville de Ouagadougou et informations diverses sur la prostitution*.
29. RAPHAEL, J. & MYERS-POWELL B. (2009), *Interviews with Five Ex-Pimps in Chicago*. DePaul University, College of Law.
30. SAWADOGO, A. K. (février 2008), *Prostitution des mineurs : Ça choque et ça interpelle*, *L'Observateur Paalga*. http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=25664
31. SEGDO F. (1998), *Prévention Sida et éducation chrétienne de la sexualité humaine*, Ouagadougou, 78 p.
32. SP/CNLS-IST (2011), *Enquête comportementale en matière de VIH/SIDA et d'IST auprès des vendeuses du secteur informel*, rapport final, 73 p.
33. SP/CNLS-IST (2011), *Enquête de surveillance comportementale auprès des groupes à haut risque : travailleuses du sexe (TS) et leurs clients au Burkina Faso*, Rapport final, 143p.
34. SP/CNLS-IST (2005), *Cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles 2006-2010*. Ouagadougou : Présidence du Faso.
35. UNICEF (2008), *Exploitation et abus sexuels des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)*, 76p.
36. UNICEF & BROAC (2006), *Consultation sous-régionale sur les violences faites aux enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Bamako, 2006.

37. UNICEF (2001), *Etude sur les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants au Burkina Faso*.

Annexes

Annexe 1 : tableaux

Tableau A1: Répartition des enquêtées selon la religion

Religion		
	Effectif (N= 243)	Proportion
Traditionnelle	4	1,6
Chrétienne	150	61,7
Musulmane	89	36,6
TOTAL	243	100,0

Tableau A2: Répartition des enquêtées selon leur commune de résidence avant de venir dans cette ville

Commune	Effectifs	Pourcentage
Abidjan (Cote d'Ivoire)	2	,8
Bamako (Mali)	1	,4
Banfora	1	,4
Bobo Dioulasso	9	3,7
Cotonou (Benin)	1	,4
Diapaga	1	,4
Djibo	1	,4
Edo state (Nigeria)	6	2,5
Fada	1	,4
Garango	2	,8
Kaya	2	,8
Kombissiri	1	,4
Koudougou	4	1,6
Kumassi (Ghana)	1	,4
Lagos (Nigeria)	5	2,0
Manga	2	,8
Ouagadougou	5	2,0
Ouahigouya	1	,4
Po	1	,4
Poura	2	,8
Pouytenga	2	,8
Saaba	1	,4
Sapone	1	,4
Sapouy	1	,4
Segou (Mali)	1	,4
Tanghin Dassouri	1	,4
Yako	1	,4
Ne sait pas	187	76,6
Total	243	100,0

Tableau A3: Répartition des enquêtées selon les types de contreparties reçues pour des services sexuels

Nature des récompenses	Effectifs (N=243)	Pourcentage
En espèce (argent)	241	98,8
En nature (cadeaux)	81	33,2
En services et en faveur	10	4,1

Tableau A4: Estimation de la moyenne des contreparties reçues en espèces par les mineures sur la base des fréquences des rapports sexuels

MODALITE	Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ? (N =240)	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne? (N = 243)	Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne te prostitues-tu? (N = 243)
Moyenne	5675FCFA (soit 8, 66€)	3,95	4,81
Minimum	1000 (soit 1,53€)	0	0
Maximum	30000 (soit 45,80€)	30	7

Annexe 2 : questionnaires et guides d'entretiens de l'étude

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL MINEUR

**ETUDE SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS ET SES LIENS AVEC LA
MIGRATION ET LA TRAITE AU BENIN, AU BURKINA-FASO ET AU NI-
GER**

BURKINA-FASO

Février 2014

**ETUDE SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS ET SES LIENS AVEC LA MIGRA-
TION ET LA TRAITE AU BENIN, AU BURKINA-FASO ET AU NIGER**

FICHE DE COLLECTE

FICHE N° (A NE PAS REMPLIR) |__|__|__|

PAYS _____ |__|__|

COMMUNE/VILLE _____ |__|__|

ARRONDISSEMENT _____ |__|__|

QUARTIER _____ |__|__|

SITE DE DENOMBREMENT _____ |__|__|

LIEU D'ENTRETIEN _____ |__|__|

NOM ET CODE DE L'ENQUÊTEUR: _____ |__|__|

DATE D'INTERVIEW |__|__|__|__| 2014

HEURE DE DEBUT: H. |__|__|: M. |__|__|

Contrôlé par: _____ |__|__|

Supervisé par: _____ |__|__|

CONSENTEMENT DE PARTICIPATION A L'ETUDE

Bonjour, je m'appelle _____.

Je travaille pour le compte d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg dans le cadre d'une enquête qui porte sur les enfants. ECPAT France et ECPAT Luxembourg sont deux organisations de solidarité internationale et membres du réseau international ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children) ayant pour objectif de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) dans le monde. Je souhaite que tu participes à cette étude qui porte sur la prostitution des enfants. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, les enfants sont toutes les personnes âgées de moins de 18 ans. Spécifiquement, j'aimerais que tu me parles de ce que tu sais au sujet des enfants et jeunes, y compris toi-même, qui ont des relations sexuelles avec d'autres jeunes ou des adultes et qui en échange reçoivent une contrepartie (financière ou autre). Tu peux poser les questions que tu veux avant d'accepter de participer à cette recherche. Ta participation dans cette étude est volontaire.

But de l'étude

Des informations montrent que des adultes peuvent profiter de la situation de vulnérabilité des enfants qui se déplacent en Afrique de l'Ouest pour abuser d'eux et les exploiter. Cette étude a donc été initiée pour mieux comprendre les liens qui existent entre la situation des enfants qui sont amenés à se déplacer en Afrique de l'Ouest pour notamment travailler et le fait qu'ils se retrouvent en situation de prostitution, afin de proposer un renforcement des actions de lutte contre leur exploitation sexuelle.

Avantage de l'étude

L'avantage général de cette étude est qu'elle peut aider les organisations de protection et d'assistance sociale des enfants à améliorer leurs services à l'endroit des enfants victimes d'exploitation sexuelle en général et de la prostitution en particulier.

Confidentialité

C'est possible que tu te sentes gêné(e) ou étonné(e) des questions qui te seront posées. Si cela arrive, tu peux choisir de ne pas répondre à des questions auxquelles tu ne veux pas répondre. Mais ce serait bien si tu pouvais répondre à toutes les questions. Je te prie de répondre avec sincérité aux questions afin d'aider à mieux comprendre la situation des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale.

Toute information que tu fourniras en rapport avec l'étude pouvant t'identifier sera confidentielle. Tu ne seras pas identifié(e) par ton nom sur les questionnaires. Plutôt, il te sera attribué un numéro d'identification. Aucune information te concernant ou que tu auras fournie lors de cette étude ne sera révélée à d'autres personnes sauf si les responsables de l'étude pensent que tu es en danger ou si tu exprimes un besoin d'assistance sociale, médicale ou sécuritaire. Par ailleurs, je te précise qu'il n'y aura pas de photo à prendre ni d'enregistrement audio à faire pendant l'enquête.

Qui devrais-tu contacter si tu avais des questions?

Tu peux poser n'importe quelle question que tu as maintenant. Si tu as des questions plus tard, tu peux contacter M. Bonkougou Zakaliyat, Consultant National pour l'étude au téléphone-----ou Dr. Charles Hounmenou, Consultant International pour l'étude au téléphone -----.

Signature

J'ai lu ou on m'a lu les informations ci-dessus. J'ai eu l'opportunité de poser des questions et d'avoir des réponses. J'accepte de participer à l'étude. Ma participation est volontaire. J'ai reçu une copie de ce formulaire de consentement que j'ai signé.

Numéro d'identification et signature de l'enquêté(e) /__/_/_/ _____

Date: Jour /__ /__ /Mois /__ /__ / Année / 2 / 0 / 1 / 4 /

Nom et Signature de l'enquêteur: _____

Date: Jour /__ /__ / Mois /__ /__ /Année / 2 / 0 / 1 / 4 /

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Code Enfant /__ /__ /__ /				
Section I. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE L'ENQUETE (E)				
Q101	Sexe de l'enquêté (e)	Masculin Féminin	1 2	
Q102	Quel âge as-tu ?	/__ /__ / ans		
Q103	Quelle est ta nationalité ?	1. Béninoise 2. Togolaise 3. Nigériane 4. Nigérienne 5. Burkinabé 6. Ghanéenne 7. Malienne 8. Ivoirienne 9. Autre (préciser) _____	/__ /	
Q104	Quelle est ta commune/ville d'origine ?	_____		
Q105	Quelle est ta religion ?	1. Traditionnelle 2. Chrétienne 3. Musulmane 4. Sans religion 5. Autre (à préciser) _____	/__ /	
Q106	Quel est ton statut de scolarisation ?	1. Non scolarisée 2. Déscolarisée 3. Scolarisée	/__ /	Si 1, aller à Q108
Q107	Quel est ton niveau d'éducation scolaire?	1. Primaire 2. Secondaire 3. Supérieur 4. Ecole coranique	/__ /	
Q108	Quelle est ta situation matrimoniale?	1. Célibataire 2. Mariée 3. Divorcée/Séparée 4. En union libre 5. Veuf/veuve	/__ /	
Q109	Est-ce que tu as des enfants ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q112
Q110	Combien d'enfants as-tu?	/__ /		
Q111	Est-ce que ton ou tes enfants vivent avec toi ?	Oui Non	1 2	
Q112	Y a-t-il d'autres personnes de ta famille qui sont à ta charge ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q114
Q113	Combien d'autres personnes de ta famille sont à ta charge	/__ /		

Q114	Avec qui vis-tu en ce moment? <i>(Enquêteur, le code 5 ne peut pas être renseigné pour Q114 si le code 1 est renseigné au Q108).</i>	1. Seule 2. Père seul 3. Mère seule 4. Les deux parents biologiques 5. Avec mon époux/concubin 6. Autre membre de famille 7. Personne sans liens de parenté 8. Autre (préciser).....	/ _ /	Si 2, 3 ou 4, aller à Q116
Q115	Pourquoi ne vis-tu pas avec tes parents biologiques?	a) Envie d'être indépendant(e) b) Maltraitance aux mains des parents c) Divorce des parents d) Décès d'un ou des deux parents e) Mariage forcé f) Confiage g) Apprentissage/scolarité h) Travail i) Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q116	Quelle est ton activité principale ?	1. Aucune 2. Elève/étudiante 3. Apprentie 4. Domestique 5. Serveuse restaurant/buvette 6. Vendeuse/marchande ambulante 7. Mendiante – guide pour mendiant 8. Prostituée 9. Autre (préciser)_____	/ _ /	
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Section II. DONNEES GENERALES SUR LA VIE SEXUELLE ET LA PRATIQUE DE LA PROSTITUTION				
Q201	A quel âge as-tu eu ton premier rapport sexuel ? <i>(Vérifiez que l'âge donné pour Q201 ≤ à l'âge donné pour Q102)</i>	/ _ / _ / (en année) Je ne sais pas Jamais eu de rapports sexuels	98 99	Si 99 alors FIN de l'entretien
202	As-tu déjà été récompensée d'une façon quelconque pour avoir tenu des rapports sexuels avec des gens ?	Oui Non	1 2	Si 2, alors FIN de l'entretien
Q203	Quels types de services sexuels te demande-t-on ?	a) Actes sexuels b) Réalisation de films pornographiques c) Striptease dans des clubs d) Escorte d'étrangers et touristes e) Autre (préciser)_____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q204	Comment es-tu récompensée pour tes services sexuels ?	a) En espèce (argent) b) En nature (cadeaux) c) En services et en faveur	Oui Non 1 2 1 2 1 2	Si 2 pour (a), aller à Q206 Si 2 pour (b) et (c), aller à Q207
Q205	Si payée en espèce, environ combien reçois-tu en moyenne par rapport sexuel ?	/ _ / _ / _ / _ /		
Q206	Si en nature, en service ou en faveur, à combien évalues-tu (en argent) ces récompenses ?	/ _ / _ / _ / _ / _ /		
Q207	Est-ce que quelqu'un d'autre (un intermédiaire) reçoit tout ou une partie de l'argent que tu gagnes par la prostitution ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q211

Q208	Qui sont ces intermédiaires qui reçoivent tout ou une partie de l'argent ou des biens que tu gagnes pour tes services sexuels ?	a) les responsables des sites de prostitution b) mon/ma patron(ne) de formation c) mes parents d) Autre membre de ma famille e) Un membre du ménage où je vis f) Mon petit ami g) Souteneur/protecteur h) Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q209	Quel rôle spécifique ces intermédiaires jouent-ils dans le cadre de tes services sexuels ?	1. M'aide à trouver des clients 2. Me « protège » 3. Me fournit un lieu de passe 4. Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q210	Quel pourcentage de tes rémunérations les intermédiaires prennent-ils ?	1. Moins de 25% 2. Environ 25% 3. Environ 50% 4 Environ 75% 5. Plus de 75%	/ /	
Q211	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution? (Exprimer cette période en mois)	/ / (en mois)		
Q212	Habituellement quelles sont les périodes où tu te prostitues ?	a). Jour b). Nuit c). Week-end d) Saisonnier e). Plein temps f). Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
De Q213 à Q216: Uniquement adressées aux filles				
Q213	Pour un jour ordinaire, pendant combien d'heures en moyenne te prostitues-tu ?	/ / en heures		
Q214	Pour un jour ordinaire, environ combien de rapports sexuels/passes fais-tu en moyenne ?	/ /		
Q215	Dans une semaine ordinaire, pendant combien de jours en moyenne te prostitues-tu ?	/ /		
Q216	Dans une semaine ordinaire, approximativement, avec combien de clients différents tiens-tu de rapports sexuels ?	/ /		

Q220	Sur quels types de sites internet rencontres-tu des partenaires sexuels?	a) Sur des sites de rencontre pour amitié ou relations discrètes b) Sur des sites de petites annonces de rencontre c) Sur des sites de chat gratuit d) Sur des sites de rencontre pour adolescents e) Sur des sites populaires de réseau social (Facebook, MySpace, etc.) f) Autre (préciser) _____	Oui 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2	
Q221	Habituellement, où retrouves-tu tes partenaires sexuels?	a). Chambre de passage b). Maison close/bordel c). Maison privée d). Hôtel de grande classe e). Hôtel/Motel de basse classe f). Aux abords des lieux de loisirs g). Aux abords des places publiques h). Sur des parkings de véhicules gros porteurs i). Aux abords des marchés ou gares j). Salon de massage k). Striptease clubs/clubs de dénudement l). Autre (préciser) _____	Oui 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Q222	Habituellement, quelle est la tranche d'âge de tes partenaires sexuels ?	a). Moins de 20 ans b). 20 ans-40 ans c). 40 ans-60 ans d). Plus de 60 ans e). Ne sais pas	Oui 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2	
Q223	As-tu jamais eu de partenaires sexuels de même sexe que toi ?	Oui Non	1 2		
Q224	Connais-tu des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels ?	Oui Non	1 2		Si 2, aller à Q301
Q225	Habituellement, quel est le genre des partenaires sexuels des garçons de moins de 18 ans en situation de prostitution que tu connais ?	1)Masculin (Garçon/homme) 2)Féminin (Fille/femme) 3)Mixte	Oui 1 1 1	Non 2 2 2	
Q226	Où est-ce qu'on peut trouver habituellement des garçons de moins de 18 ans qui offrent des services sexuels?	1) _____ 2) _____ 3) _____			
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT	
Section III. MOBILITE DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION					
Q301	Quel est ton lieu de résidence actuel (commune/arrondissement) ?	Com- mune _____ Arrondisse- ment _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____			
Q302	Quelle est la nature du lieu de résidence actuel ?	Urbain Rural	1 2		

Q303	Quel est ton lieu de résidence dans l'enfance, c'est-à-dire avant tes 6 ans (commune/arrondissement) ?	Com- mune _____ Arrondisse- ment _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____		
Q304	Quelle est la nature du lieu de résidence dans ton enfance ?	Urbain Rural	1 2	
Q305	Si tu as quitté ta famille, quel âge avais-tu lorsque tu es parti(e) pour la première fois pour aller résider ailleurs?	1) Je n'ai pas quitté ma famille 2) Moins de 6 ans / 3) Entre 6 et 12 ans / 4) Entre 13 et 15 ans/ 5) Entre 16 et 18 ans/ 6) Je ne sais pas	/_/_/	
Q306	Est-ce qu'il t'est arrivé de changer de lieu de résidence (commune/ville) au moins une fois au cours de ces 6 dernières années ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q309
Q307	Dans quel lieu de résidence (commune/ville) habitais-tu avant de venir dans cette ville?	Com- mune _____ Arrondisse- ment _____ Village/quartier de ville _____ Autre _____ Pays _____		
Q308	Pour quelle raison principale as-tu quitté ton lieu de résidence antérieur pour venir dans cette ville?	1. Décision de migrer pour chercher du travail 2. Manque de soutien des parents 3. J'ai suivi l'un ou mes 2 parents 4. Pour rejoindre un membre de ma famille 5. Pour continuer mes études 6. Pour apprendre un métier 7. Pour aider aux activités domestiques/ économiques 8. Pour cause de décès d'un ou de mes 2 parents 9. Fuyant la maltraitance des parents 10. Fuyant un mariage forcé 11. Fuyant des abus/violences sexuels 12. Un intermédiaire a donné de l'argent à mes parents 13. Une tierce personne m'a promis du travail 14. Enlèvement ou kidnapping 99. Autre (préciser) _____	/_/_/_/	Si réponse autre que 12 et 13, et si besoin, 99, aller à 311.

Q309	Qui est cet intermédiaire ou cette tierce personne qui t'a fait venir dans cette ville?	1. Membre de ma famille 2. Ami(e) très proche de ma famille 3. Habitant(e) de ma localité 4. Originaire de ma localité vivant ailleurs dans le pays 5. Originaire de ma localité vivant à l'étranger 6. Une personne que je ne connaissais pas 7. Autre (Préciser) _____	/_/_	
Q310	Sais-tu si cet intermédiaire ou tierce personne a l'habitude d'amener d'autres enfants en ville pour travailler?	Oui Non Ne sais pas	1 2 3	
Q311	Depuis combien de temps es-tu en situation de prostitution dans cette ville ? <i>(Enquêteur, vérifiez que Q309 ≤ à Q211. Si n'a pas migré, vérifiez que Q309=Q211)</i>	/_/_/_ (en mois)		
Q312	As-tu exercé une autre activité que la prostitution dans cette ville ?	Oui Non	1 2	
Q313	Y a-t-il d'autres quartiers de cette ville où tu te prostitues?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q315
Q314	Quelles sont les quartiers de cette ville où tu fais le même travail ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
Q315	Y a-t-il des villes du Burkina Faso où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q317
Q316	Cite la ou les villes de ce pays où tu t'es prostitué(e) avant d'arriver dans cette ville-ci ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
Q317	Y a-t-il d'autres pays dans lesquels tu t'es prostitué(e) avant de venir dans ce pays-ci ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q401
Q318	Cite le ou les pays dans lesquels tu as offert des services sexuels avant de venir dans ce pays-ci ?	a) _____ b) _____ c) _____ d) _____ e) _____		
N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT

Section IV. SANTE ET SECURITE DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION				
Q401	Selon toi, quels sont les risques et les conséquences liés à la pratique de cette activité sur ta santé ?	a). Infection et maladies sexuellement transmissibles (IST/MST/SIDA) b). Grossesse non désirée c). Agression/viol d). Rafle et harcèlement de la police e). Rejet par la famille/communauté f). Autre (préciser) _____	Oui 1 Non 2	
Q402	Quelle est ta fréquence d'utilisation de préservatifs/condoms avec tes partenaires sexuels ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement 5. Jamais	/_/_/	Si 1, aller à Q404
Q403	Pourquoi n'utilises-tu pas <u>toujours</u> de préservatifs/condoms avec tes partenaires sexuels?	1) Je ne veux pas 2) Refus du partenaire sexuel 3) Pas de préservatif à ma disposition 4) Autre (préciser) _____	/_/_/	
Q404	Où peux-tu te procurer des préservatifs/condoms quand tu en as besoin ?	a) Centre de santé local b) Boutique/kiosque c) Pharmacie d) Centre de planning familial e) Au restaurant/hôtel f) Par le biais d'ami(es) g) Distributeur automatique h) ONG/Association i) Ne sais pas j) Autre (préciser).....	Oui 1 Non 2	
Q405	Comment te procures-tu les préservatifs/condoms dont tu as besoin ?	1) En les achetant 2) En les recevant gratuitement 3) En les achetant et en les recevant gratuitement	/_/_/	
De Q406 à Q407: Uniquement adressées aux filles				
Q406	Utilises-tu des méthodes contraceptives autres que le condom (pilules, injections, stérilets, etc.)?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q408
Q407	Quelle est ta fréquence d'utilisation de ces autres méthodes contraceptives autre que le condom ?	1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Rarement	/_/_/	
Q408	As-tu jamais contracté une infection ou maladie sexuellement transmissible (IST/MST/VIH/SIDA) dans ta vie ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	Si 2 ou 3, aller à Q411
Q409	Où as-tu reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?	1. Automédication 2. Centre de santé local 3. Hôpital. 4. ONG/Association 5. Pas reçu de soins pour cela 6. Autre (préciser) _____	/_/_/	Si réponse autre que 5, aller à Q411
Q410	Pourquoi n'as-tu pas reçu des soins médicaux pour cette maladie contractée ?	1) Manque de temps 2) Trop cher 3) Trop loin 4) Manque de respect du personnel envers les prostituées 5) Pas nécessaire 6) Autre (préciser).....	/_/_/	
Q411	Je ne veux pas connaître le résultat, mais as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q413

Q412	Si oui, quand l'as-tu fait pour la dernière fois?	1) Il y a moins de 3 mois 2) Entre 3 et 6 mois 3) Entre 6 mois et 9 mois 4) Entre 9 et 12 mois 5) Il y a plus de 12 mois	/_/_/	Aller à Q414
Q413	Si non pourquoi n'as-tu jamais fait le test de VIH/SIDA ?	1) Par peur de savoir que je suis peut-être infecté(e) 2) Manque d'argent pour demander le test 3) Ne sais pas où aller pour le test 4) Autre (préciser) _____	/_/_/	
Q414	Habituellement où vas-tu pour des conseils et soins de santé?	a) Nulle part b) A un centre de planning familial c) Au centre de santé public d) Dans une clinique privée e) Autre (préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q415	Est-ce qu'il arrive que tes partenaires sexuels soient violents avec toi ?	1) Oui, souvent 2) Oui, parfois 3) Oui rarement 3) Non, jamais	/_/_/	
Q416	Est-ce qu'il arrive qu'un partenaire sexuel refuse de te payer après une passe ?	1) Oui, parfois 2) Oui, souvent 3) Non, jamais	/_/_/	Si 3, aller à Q418
Q417	Si oui, à qui as-tu recours pour réclamer tes droits ?	1) Police/gendarmerie 2) Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression 3) Souteneur ou petit ami 4) Camarades prostituées 5) Un parent 6) Je n'ai recours à personne 7) Autre (préciser).....	/_/_/	
Q418	Est-ce que tu as été victime de violence de la part des personnes de ta communauté qui ne sont pas d'accord avec ce que tu fais?	Oui Non	1 2	
Q419	T'es-tu jamais plainte aux forces de sécurité à propos de violences dont tu as été victime alors que tu étais dans une situation de prostitution ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q421
Q420	En cas de violence, à quelle agence ou à qui as-tu recours?	1) Police/gendarmerie 2) Agents de sécurité privée proche du lieu d'agression 3) Souteneur ou petit ami 4) Camarades prostituées 5) Un parent 6) Je n'ai recours à personne 7) Autre (préciser).....	/_/_/	
Q421	Lors des interventions de police, est-ce que tu as été victime de violence ou de maltraitance ?	Oui Non	1 2	
Q422	T'arrives-tu d'avoir de contacts avec des structures d'assistance et protection aux enfants (ONG, Centre Social, Brigade des Mineurs, organisations religieuses, service social, etc.) ?	Oui Non	1 2	Si 2, aller à Q424

Q423	Qu'est-ce que ces structures d'assistance et protection aux enfants t'apportent comme soutien quand tu leur fais recours?	a). Conseils d'orientation b). Aide pour m'en sortir c). Aucune espérance de ces structures d) Pas besoin de collaborer avec elles e). Ces structures ne répondent pas à mes besoins f).Autre (préciser)_____	Oui 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2	
Q424	Es-tu membre d'une association ou club de filles en situation de prostitution?	Oui Non	1 2		Si 2, aller à Q426
Q425	Quelles sont les activités que cette association ou club mène à l'endroit de ses membres ?	a). Défense des droits des membres b). Entraide/solidarité c). Sensibilisation sur les IST/MST Autre (préciser)_____	Oui 1 1 1	Non 2 2 2	
Q426	As-tu l'intention d'abandonner un jour le travail de sexe ?	Oui Non Je ne sais pas encore	1 2 3		Si 2, aller à Q429
Q427	A quelles conditions pourrais-tu abandonner un jour cette activité ?	a) Que ma famille me reprenne à la maison b) Que je trouve un ménage d'accueil c) Que je trouve un autre travail d) Que je reçoive une assistance sociale e) Que je reçoive une assistance économique f) Que j'arrive à rembourser mes dettes g) Que je me marie avec un homme que j'aime h). Autre (préciser)_____	Oui 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2	
Q428	Avec qui as-tu une fois discuté de ton souhait d'avoir de conseils ou d'aide pour abandonner le travail de sexe ?	a)Aucune personne b)Avec un(e) ami(e) c) Avec un membre de ma famille d) Avec mon petit ami/souteneur/protecteur e) Avec un agent de service social f) Avec un dirigeant religieux g) Avec une travailleuse de sexe adulte h) Autre (préciser)_____	Oui 1 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2 2	
Q429	Que faire pour que des mineures ne soient pas exploitées sexuellement ?	a). Eduquer les parents b). Enseigner aux enfants leurs droits c). Recenser et former les mineures prostituées pour des métiers d). Prévenir la traite des enfants e). Sensibiliser les mineures sur les dangers de cette activité f). Autre (préciser)_____	Oui 1 1 1 1 1 1	Non 2 2 2 2 2 2	

Commentaires libres de l'enquêté(e)

Ne pas oublier de remercier l'enquêtée pour cet entretien.

Observations de l'enquêteur

HEURE DE FIN H. /__ __/ : M. /__ __/

Guide d'entretien avec les représentants d'institutions publiques

N°	Questions	Réponses	Codes												
I. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE															
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2												
Q102	Quelle est votre position dans votre structure (département, service ou centre)?	_____													
Q103	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre structure?	_____ _____ _____													
Q104	Quel est le champ géographique de couverture des interventions de votre structure en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau Arrondissement 6) Niveau Quartier	/___/												
II. ACTIVITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN MATIERE DE PROSTITUTION des MINEURS															
Q201	Quels sont les implications de votre structure par rapport aux questions de migration des enfants et à la problématique des enfants en situation de prostitution ?	_____ _____ _____													
Q202	Depuis combien d'années votre structure est-elle active dans ce ou ces domaines?	/___/___/ ans													
Q203	Disposez-vous des structures de prise en charge des enfants ?	1. Oui 2. Non	/___/ Si non aller à la question Q205												
Q204	Si oui quel est le profil d'enfants accueillis par ces structures ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitution c) Orphelin(e)s d) Enfants maltraités e) Autre (préciser) _____	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>	Oui	Non	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Oui	Non														
1	2														
1	2														
1	2														
1	2														
1	2														
Q205	Est-ce que votre structure travaille sur d'autres projets d'assistance ou de protection de l'enfance?	a) Les enfants maltraités (dont les enfants victimes d'abus) b) Les enfants en situation de rue c) Le travail des enfants d) Autre (préciser).....	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>	Oui	Non	1	2	1	2	1	2	1	2		
Oui	Non														
1	2														
1	2														
1	2														
1	2														

Q206	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protection votre structure a-t-elle réalisés ?	1) 2).....																											
Q207	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre structure ?	1) 2).....																											
Q208	Quelles sont les activités de votre structure dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution ?	<p>a) Ecoute</p> <p>b) Hébergement</p> <p>c) Sensibilisation</p> <p>d) Assistance médicale</p> <p>e) Assistance légale</p> <p>f) Education/scolarisation</p> <p>g) Apprentissage/formation professionnelle</p> <p>h) Réintégration familiale</p> <p>i) Plaidoyer</p> <p>j) Renforcement des compétences des acteurs de la lutte contre les abus sexuels</p> <p>k) Autre (préciser) _____</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </tbody> </table>	Oui	Non	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Oui	Non																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
1	2																												
Q209	Quelles sont les principales réussites ou contributions de votre structure par rapport à la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											
Q210	Quels sont les dispositifs légaux dont vous avez connaissance pour lutter contre la question de l'exploitation sexuelle des enfants dans votre pays ? Savez-vous si ces textes légaux sont appliqués ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											
Q211	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											
3. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES																													
Q301	Si votre département ou agence travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants victimes d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	<p>Des ONG / Associations ? Lesquelles ? :</p> <p>Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? :</p> <p>.....Structures religieuses? Lesquelles ? :</p>																											
Q302	Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre département ou agence dans le cadre de ces collaborations ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											
Q303	De quels réseaux associatifs votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											
Q304	Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en situation de prostitution concernant la prévention/ la protection/ la réhabilitation ?	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>																											

Guide d'entretien avec les représentants de services de sante

°	Questions	Réponses	Codes
I. IDENTIFICATION Du REPRESENTANT ET DE LA STRUCTURE DE SANTE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2
Q102	Votre structure de santé est-elle publique, privée ou associative?	1. Publique 2. Privée 3. Associative	/_/_/
Q103	Pour quelle unité de votre structure travaillez-vous?	_____	
Q104	Quel est l'effectif du personnel de votre structure ?	/_/_/_/	
Q105	Y-a-t-il un service psychosocial et de counseling dans votre structure ?	4. Oui 5. Non	/_/_/
II. ACTIVITES et INTERVENTIONS de la STRUCTURE EN MATIERE DE PROSTITUTION des MINEURS			
Q201	Depuis combien d'années votre structure de santé est-elle active sur le terrain en matière de santé et de bien-être des enfants ?	/_/_/_/ ans	
Q202	Accueillez-vous dans votre structure des mineurs en situation de prostitution	1. Oui 2. Non	/_/_/
Q203	Si oui en général pour quelles raisons viennent-ils vous voir ?	1) pour avoir des informations 2) des préservatifs 3) des soins de base 4) des méthodes contraceptives 5) pour soigner des blessures (victimes d'agression)	/_/_/
Q204	Est-ce que vos services sont payants ? Si oui lesquels ?	_____ _____	
Q205	Est-ce que les mineurs en situation de prostitution doivent payer pour vos services ? Si oui combien ?	_____ _____	
Q206	Avez-vous des spécialistes de MST, de SIDA et des violences basées sur le genre (prise en charge des cas de viol notamment)	1. Oui 2. Non	/_/_/
Q207	Si oui, combien sont-ils dans votre structure de santé à se concentrer principalement sur la prise en charge médicale des cas de violence sur des enfants en situation de prostitution?	/_/_/_/	
Q208	Environ, quel est le nombre total de cas de violence physiques (coups et blessures) et d'agressions sexuelles sur des enfants en situation de prostitution pris en charge par votre structure au cours des 5 dernières années ?	/_/_/_/	
	Avez-vous reçu de formations spécifiques sur les violences?	1. Oui 2. Non	/_/_/

	Si oui, prenez-vous en charge dans ces cas de violence des enfants en situation de prostitution ?	1. Oui 2. Non	/_/_/
Q209	Quel genre de difficultés rencontrez-vous dans vos services à l'endroit des enfants en situation de prostitution victimes de violences physiques ?	<hr/> <hr/> <hr/>	
III. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES			
Q301	Si votre structure travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants en situation de prostitution, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lesquelles ?: Des services et agences de l'Etat? Lesquels ?: Structures religieuses? Lesquelles ?:	
Q302	Est-ce que votre structure travaille avec d'autres structures/ départements/unités sur des cas de mineurs en situation de prostitution?	1) souvent 2) parfois 3) rarement 4) jamais	/_/_/
Q303	Spécifiquement en quoi consiste cette collaboration?	<hr/> <hr/> <hr/>	
Q304	Auriez-vous des propositions à faire dans le cadre de votre travail pour améliorer la protection des enfants en situation de prostitution?	<hr/> <hr/> <hr/>	
Q305	Quelles sont vos recommandations concernant notamment d'autres acteurs, pour prévenir ces situations et protéger et assister ces enfants ?	<hr/> <hr/> <hr/>	

Guide d'entretien avec les représentants d'ONG et associations

N°	Questions	Réponses	Codes
II. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE			
Q101	Sexe	Masculin Féminin	1 2
Q102	Quelle est votre position dans votre organisation?	_____	
Q103	Sous quel nom votre organisation est-elle connue ?	_____	
Q104	Quelles sont les principaux domaines d'intervention de votre organisation?	_____	
Q105	Quel est le champ géographique de couverture des interventions de votre organisation en matière de protection des mineurs ?	1) Niveau international 2) Niveau national 3) Niveau départemental 4) Niveau communal 5) Niveau local	/_/_/
2. ACTIVITES DE LA STRUCTURE			
Q201	Sur quels types de problématique liée à la protection de l'enfance votre organisation travaille-t-elle ?	1- Violences familiales et abus 2- Enfants en situation de rue 3- Travail des enfants 4- Prostitution des enfants/traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle 5- Autre (préciser).....	/_/_/
Q202	Depuis combien d'années votre organisation est-elle active sur le terrain en matière de protection des enfants ?	/_/_/_/ ans	
Q203	Quel est le profil d'enfants avec qui vous travaillez ?	a) Enfants en situation de rue b) Enfants en situation de prostitution c) Orphelin(e)s d) Enfants qui travaillent f) Autre (préciser).....	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2
Q204	Au cours des cinq dernières années, quels types de projets d'assistance ou de protection votre structure a-t-elle réalisé ?	1) 2) 3)	
Q205	Quels types de projets d'assistance ou de protection de l'enfance sont en cours de réalisation par votre structure?	1) 2) 3)	
Q206	Quels sont les types d'exploitation sexuelle des enfants pour lesquels votre organisation a fait des interventions?	1) La prostitution 2/ L'abus sexuel 3) Mariage forcé 4) Autre (préciser).....	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2

Q207	Quelles sont les activités de votre organisation dans le cadre de la prévention, la protection et/ou la réinsertion des enfants victimes de prostitution?	a) Ecoute b) Hébergement c) Sensibilisation d) Assistance médicale e) Assistance légale f) Education/scolarisation g) Apprentissage/formation professionnelle h) Accompagnement familial i) Plaidoyer, j) Autre (préciser) _____		Oui 1	Non 2
Q208	Qu'est ce qui a été spécifiquement fait par votre organisation par rapport aux cas d'exploitation sexuelle des enfants reçus?	_____ _____ _____ _____			
Q209	Quelles sont les principales réussites ou contributions de votre organisation par rapport à la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale?	_____ _____ _____ _____			
Q210	Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exécution de ces activités ?	_____ _____ _____ _____			
3. COLLABORATION et PARTENARIAT AVEC AUTRES STRUCTURES					
Q301	Si votre organisation travaille en collaboration avec d'autres structures ou agences pour la prise en charge des enfants d'ESEC, quelles sont celles avec lesquelles vous avez déjà travaillé ?	Des ONG / Associations ? Lesquelles ? : Des services et agences de l'Etat? Lesquels ? : Structures religieuses? Lesquelles ? : Structures traditionnelles ? Lesquelles ? :			
Q302	Spécifiquement en quoi consiste les contributions de votre organisation dans le cadre de ces collaborations?	a) Référence d'enfants victimes vers une structure partenaire b) Accueil d'enfants victimes référés par des structures partenaires c) Contributions financières à un projet mutuel d) Appui technique à un projet mutuel e) Autre (préciser).....		Oui 1	Non 2
Q303	De quels réseaux associatifs ou coalitions votre organisation est-elle membre par rapport à la protection des enfants?	_____ _____ _____ _____			
Q304	Quelles sont vos recommandations pour mieux protéger et assister les enfants en situation de prostitution ou à risques de prostitution?	_____ _____ _____ _____			

Guide d'entretien avec des intermédiaires dans la prostitution

I. ACTIVITÉS ET RELATIONS DE L'INTERMÉDIAIRE AVEC LES MINEURS

Pour un intermédiaire de traite d'enfants pour ESEC

1. De quelles régions du pays ou de la sous-région sont les filles que vous amenez en ville ?

2. Comment s'effectue le voyage ? (moyen de transport, durée du voyage, ...)

3. Combien de filles en moyenne avez-vous transporté dans cette ville dans les 12 derniers mois ? _____

4. Est-ce que vous connaissez leurs parents? Si oui, est-ce que leurs parents vous donnent de l'argent ou est-ce vous qui donnez de l'argent aux parents?

5. Gardez-vous des liens avec les filles une fois qu'elles sont arrivées sur place ? Si oui, savez-vous où elles sont logées

Pour un gérant de lieu de loisir ou restauration, ou un souteneur

6. Pouvez-vous décrire comment vous arrivez à avoir les filles en situation de prostitution dans votre établissement ou sous votre autorité?

7. D'où proviennent-elles (Pays, commune) ?

8. Environ combien percevez-vous par passe chez une mineure en situation de prostitution dans votre établissement par jour?

9. Combien de personnes à part vous-même reçoivent une partie de l'argent que les filles trouvent pour les passes?

10. Combien de filles (au total mineurs et adultes) sont en situation de prostitution dans votre établissement ?

11. Parmi elles, combien sont mineures ? _____

12. Elles ont entre quel âge et quel âge ? _____

13. Fournissez-vous des préservatifs aux filles ? _____

14. Est-ce que vous avez des demandes spécifiques des clients qui veulent des filles avec un âge précis ? (voir notamment demande de pédophiles donc avec des filles de moins de 12 ans)

15. En général combien de temps restent-elles dans votre établissement ? Savez-vous ce qu'elles font après ?

16. Est-ce que vous êtes parfois contrôlé par la police ? _____

17. Que risquez-vous si la police trouve des filles mineures en situation de prostitution ?

18. Avez-vous des demandes pour des garçons en situation de prostitution ? Si oui, est-ce que des garçons se prostituent dans votre établissement ? Si non, savez-vous où on peut les trouver ?

II. RELATIONS DE L'INTERMEDIAIRE AVEC LES MINEURS ET SECURITE

19. Quel type de relation existe entre les enfants en situation de prostitution et vous-même ?

- Protégée—tuteur/souteneur/protecteur
- Servante-employeur
- Locataire-propriétaire
- Femme-mari
- Amie-petit ami
- Autre.....

20. Les mineures travaillant avec vous sont-elles suivies médicalement dans un centre de santé? Si oui, à quelle fréquence sont-elles suivies médicalement dans un centre de santé?

21. Comment assurez-vous la protection des mineurs qui ont affaire à des clients violents ?

22. Pouvez-vous nous indiquer d'autres intermédiaires que nous pouvons rencontrer pour discuter ?

COMMENTAIRES DE L'ENQUETE(E)

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

Annexe 3: liste de structures interviewées

Nombre	Structure
Structures étatiques	
2	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
Structures internationales	
1	Croix Rouge Burkina
ONG/Association	
1	KEOOGO
1	ABSE
1	AFAFSI
1	ATUJB
1	ADEP
Force de sécurité	
1	Brigade de protection des mineurs de Ouagadougou
1	Tribunal pour enfants
Structure de santé	
1	PAMAC
1	KEOOGO

Annexe 4: acteurs clés mobilisés pour l'atelier de cadrage à Ouagadougou

Structures
ADEP
UFM
PAMAC
ABSE
SSI-AO
SSI-AO
DGESS/MASSN
AFAFSI/BF
DGLPEA/MASSN/DLVE
Save The Children
SP/CNLS-IST
ATUJB
DPVDH/MPDHPC
SOS/JD
Association KEOOGO
OIM
DPASSN/K
FDC
CRBF
Justice
BRPE / Police Nationale
COBUFADE
TDH
OIM
CMPJO

Annexe 5: équipes de terrain et d'appui technique

Nom	Prénom	Sexe	Structure	Rôle
EQUIPES DE TERRAIN				
Equipe 1				
Avéribou	Patrice	Masculin	ATUJB	Chef d'équipe
Biyen	Aminata	Féminin	AFAFSI	Agent Enquêteur
Bonkougou	Abibou	Féminin	Etudiante	Agent Enquêteur
Ouédraogo	Kabré Odette	Féminin	Kéoogo	Agent Enquêteur
Soulga	Mahamadi	Masculin	DP Action Sociale	Agent Enquêteur
Traoré	Abdoul Rahamane	Masculin	Etudiant	Agent Enquêteur
Equipe 2				
Biyen	Amidou	Masculin	Etudiant	Chef d'équipe
Kaboré	Isabelle	Féminin	Enseignante	Agent Enquêteur
Ouattara	Moussa	Masculin	ATUJB	Agent Enquêteur
Ouédraogo	Harouna	Masculin	SOS/JD	Agent Enquêteur
Sama	Harouna	Masculin	Etudiant	Agent Enquêteur
Vébamba	Annita	Féminin	Etudiante	Agent Enquêteur
Drabo	Vincent	Masculin	I.G.B.	Cartographe
PAIRES EDUCATRICES/ANIMATRICES				
Kagone	Fatimata	Féminin	SOS/JD	Paire éducatrice
Diande	Antoinette	Féminin	ATUJD	Animatrice
Belem	Denise	Féminin	ATUJD	Paire éducatrice
Zongo	Téné	Féminin	Keoogo	Animatrice
Dintui	Mariam	Féminin	AFAFSI	Animatrice
EQUIPE DE TRAITEMENT de DONNEES				
Zongo	Maman	Masculin	----	Dépouillement
Ouedraogo	W. Stéphanie	Féminin	----	Codification
Zoungrana	Honoré	Masculin	----	Saisie des données

**Bureau de Coordination régionale –
Afrique de l'ouest
01 BP 2159 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Téléphone : +226 50 36 19 12**